

PAGES VAUCLUSIENNES

HISTORIQUES

gabriel constant

3 décembre 2011

Table des matières

1	Un centre de peuplement à l'âge de la pierre polie en Vaucluse : Les Claparèdes	4
2	Vaison pendant l'antiquité	5
3	La Création de la province romaine de Gaule	6
4	Une ville romaine et ses monuments : ORANGE	7
5	L'Arc de Triomphe	7
6	Le Théâtre antique	8
7	La « paix romaine »	10
8	Les grandes invasion	11
9	État de la Provence du VIII ^e au X ^e siècle	12
10	Fondation de l'abbaye de Sénanque	13
11	Redevances de passage sur le pont Saint-Bénézet en 1186	14
12	Le Château de Buoux	15
13	Un troubadour : Raimbaut de Vacqueyras	16
14	Origines des communes provençales	17
15	La charte de privilèges de Bedoin (1264)	18
16	L'Évêque et la Commune d'Avignon au XIII ^e siècle	20
17	Assemblées municipales de Malaucène	21
18	À travers les rues d'Avignon au moyen-âge	22
19	Les Papes à Avignon	24
20	La cour pontificale	25
21	Les remparts d'avignon	27

22 Aspect du Palais des Papes	28
23 Visite du Palais des Papes	29
24 Agrandissement d'Avignon au temps des papes	30
25 La librairie avant l'imprimerie	31
26 Note du « livre de raison » pour l'année 1372 de Jean Teisseire, marchand de chanvre	32
27 Pétrarque (1304-1374)	33
28 Lettre à un de ses amis : Pétrarque à Vaucluse	34
29 Influence de la faculté des droits d'Avignon	35
30 Les pouvoirs du Légat	36
31 Procès des eaux de la basse-Ouvèze, au XIV ^e siècle	37
32 Un contrat collectif de travail au XVI ^e siècle	38
33 Les Vaudois	40
34 François de Beaumont, Baron des Adrets	42
35 Sac d'Orange, le 6 juin 1562 par les bandes aux service de Serbelloni, Sommerive et consots (Récit d'un témoin oculaire)	43
36 Le brave Crillon	44
37 Le Château de la Tour d'Aygues	45
38 Arrivée d'un nouveau Recteur en 1609	46
39 Les assemblées gouvernementales du Comtat	47
40 La consommation de la viande à Avignon en 1616	48
41 Les élèves du collège d'Orange	49
42 Une victime du Roi Soleil : Le juge Roquesante de Grambois	50
43 Les Juifs d'Avignon et du Comtat	51
44 Mesures défensives contre la peste d'après le règlement du parlement de Pro- vence du 17 juillet 1629	52
45 La « Ligne »	54
46 Les Marines de Joseph Vernet	55
47 Un peintre du roi Louis XVI : Joseph Siffred Duplessis (1725 - 1802)	57
48 Bernus à St-Siffrein (1672 - 1708)	58
49 L'Aqueduc de Carpentras	59
50 Mémoire sur les chemins de la vallée de Sault	60

51 La réunion d'Avignon et du Comtat à la France	62
52 Discours du Cardinal Maury sur la souveraineté du peuple (Assemblée constituante - 1790)	63
53 Le massacre de la Glacière (octobre 1791)	64
54 L'affaire de Bédoin (an II)	66
55 La Commission populaire d'Orange	68
56 Discours de Robespierre à la Convention sur la mort de Viala	69
57 Les troubles après le 9 thermidor	70
58 L'habitation au commencement du XIX ^e siècle	71
59 Sur le Maréchal Brune	72
60 Une fête d'autrefois : La fête du Carri à Pernes	74
61 Un artisan du progrès : Philippe de Girard, inventeur de la machine à tisser le lin	75
62 F.V. Raspail (1794 - 1878)	76
63 Raspail À la Révolution de 1830	78
64 Félicien David (1810 - 1876)	79
65 Les charretiers de Provence	80
66 La Garance en 1840	82
67 Esprit Requien	83
68 La proclamation de la seconde République à Avignon	84
69 Le vieux marché de la place Pie	85
70 La fondation du Félibrige (1854)	87
71 La Langue Provençale au XIX ^e siècle	89
72 Un peintre félibre : Pierre Grivolas	90
73 J.H. Fabre au travail : Nourriture de Bousier	91
74 Félix Charpentier : Le Monument du Centenaire	92

1 Un centre de peuplement à l'âge de la pierre polie en Vaucluse : Les Claparèdes

D'autres points du département ont été aussi habités à ces époques préhistoriques. Certainement d'autres combes de nos montagnes ont fourni des abris naturels où nos ancêtres trouvaient un refuge.

Les fouilles effectuées jusqu'à maintenant permettent de croire que la base du Ventoux fut la région la plus anciennement habitée dans notre département.

Le vallon de l'Aiguebrun et le plateau des Claparèdes qui le domine, sont, dans notre département, le centre le plus riche en stations de l'époque néolithique. On y a retrouvé des traces de l'homme de l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire de la fin du quaternaire ancien. L'un de ces abris, la Baume di Pierar aurait même servi à l'homme paléolithique.

Dix stations principales sont comptées dans cette région qui a été de toute la Provence la plus fréquentée à l'âge de la pierre polie.

Plusieurs préhistoriens et bien des chercheurs ont parcouru les Claparèdes ; tous y ont recueilli de précieux bijoux de pierre taillée. Quelques-uns, favorisés par un voisinage envié, y ont rassemblé de vraies petites fortunes composées d'armes et d'instruments d'un travail admirable. La collection Garcin d'Apt compte 43 haches en pierres polie provenant des Claparèdes.

La station de la Brémone peut être considérée comme un véritable atelier. Elle a livré plus de 1000 instruments : marteaux, grattoirs, lames, couteaux, tranchets, perçoirs, poinçons, 500 racloirs et 400 pointes de flèche.

Les autres stations sont par ordre d'importance la Combeyraude, les Fondons, etc.

Les matières premières employées pour la fabrication des instruments furent le silex surtout, qui était fourni par le Luberon même ; les pierres dures et fines de la Durance pour le polissage ; quelques autres roches sont introuvables dans la région.

À Buoux, on a trouvé des aiguilles en os. Les Picatiers près les Tourettes peuvent être considérés comme un atelier de poterie, particularité rare en Provence où chaque famille paraît avoir fait la poterie à son usage.

Le vallon de l'Aiguebrun si pittoresque par ses falaises, possède des abris naturels qui ont été habités à l'époque néolithique. En certains points mais, surtout entre St-Symphorien et les Seguins, les modules siliceux, les éclats, les silex taillés et les fragments de poterie abondent.

D'après V. COTTE

Stations néolithiques et protohistoriques

2 Vaison pendant l'antiquité

Les autres villes déjà peuplées par les tribus anciennes sont sans doute les mêmes que celles d'aujourd'hui. Placées sur une hauteur, à l'époque des *oppida*, elles se sont développées plus tard autour de la forteresse naturelle qui les a vues naître. Les historiens anciens mentionnent Apt, capitales des Vulgientes, Cabellio (Cavaillon), Avenio (Avignon), Arausio (Orange, trois villes des *Cavares*, Ousio (Vaison), capitale méridionale des *Voconces*¹, Carpentoracte (Carpentras), capitale des *Mémini*.

La région de Vaison paraît avoir été occupée à l'époque préhistorique par des tribus paléolithiques et néolithiques ; puis au début de l'époque historique par les Ligures, qui ont introduit dans le pays l'usage du bronze, sa civilisation guerrière et son culte des forces de la nature.

Vers la fin du IV^e siècle avant J.-C., les Celtes², poussés par les hordes germaniques, envahirent la vallée de l'Ouvèze et une de leur tribus s'installa, sous le nom de Voconces, dans la partie centrale du pays : on peut très facilement trouver les traces de leur passage dans les appellations géographiques, dans les inscriptions dites celto-grecques et dans des particularités locales dont l'origine pré-romaine ne fait aucun doute. La capitale de la tribu s'appela « Ousio » du nom de la rivière de l'Ouvèze sur les bords de laquelle elle était construite. Dès lors la ville se développe : l'organisation politique et sociale s'établit, la religion prend un caractère nouveau, les forces de la nature sont divinisées, les forêts se défrichent, la région s'enrichit, et les habitants des vallées tendent à se grouper sous l'hégémonie de la cité la plus importante.

C'est à la fin du II^e siècle avant J.-C. que les Romains paraissent dans le pays : appelés par les Marseillais, désireux de se protéger contre les tribus pillardes des montagnes voisines, ils s'emparent de la Provence, du Comtat et atteignent le territoire des Voconces. Ceux-ci savent habilement ménager leurs puissants protecteurs et après avoir fourni des preuves non équivoques de leur fidélité à Rome, ils reçoivent le titre de « cité alliée », privilège très recherché, et que seule la ville de Marseille put également mériter. Aussi les Voconces prirent une importance de plus en plus grande et Vaison qui en était la capitale méridionale, se développa considérablement sous l'administration impériale ; elle est nommée parmi les plus illustres de la Gaule Narbonnaise par tous les historiens et les géographes des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Ce qui prouve l'importance de Vaison c'est la richesse des édifices qui ont été bâtis sur son sol, ainsi que l'abondance des débris de toutes sortes que l'on y découvre encore tous les jours : un théâtre, presque aussi grand que celui d'Orange, un pont d'une belle arche de 17 mètres, un aqueduc de 12 kilomètres qui amenait les eaux du Groseau, plusieurs établissements de thermes, des égouts, des quais, des maisons aménagées avec art et parfaitement construites, enfin un luxe prodigieux, dont nous donnent une idée bien faible les statues en marbre, les monuments en pierre, les ustensiles en métal précieux, en verre ou en argile, les mosaïques de toute nature, ainsi que les fragments de peinture ou de décoration, relevés dans les fouilles de toutes les époques.

Abbé J. SAUTEL.
Vaison dans l'antiquité

1. Die (Drôme) était la capitale septentrionale.

2. Sous leur occupation les oppida se multiplièrent.

3 La Création de la province romaine de Gaule

En venant en Provence, les Romains voulurent atteindre l'Empire arverne, le plus puissant des États gaulois. C'était la revanche du Romain vaincu autrefois dans sa capitale par le Gaulois.

La lutte ne prit point d'abord ce caractère de grandeur et de solennité. Rome ne provoqua pas tout de suite les Arvernes¹, elle limita son action aux terres les plus voisines de Marseille, son alliée. Les Arvernes, d'autre part, n'intervinrent pas aussitôt pour défendre ces terres, soit que des embarras intérieurs les aient retenus, soit qu'ils n'aient pas cru à de sérieuses menaces du côté des Romains.

Il en résulta que ceux-ci eurent le temps de se débarrasser des peuplades les plus proches, et de se préparer, pour les campagnes décisives. Jamais guerre dans l'histoire de Rome n'a été conduite avec moins de mécomptes et sur un plan plus régulier.

Fluvius Flaccus, en 125, se borna à tâter l'ennemi par une démonstration hardie. Il franchit les Alpes, je crois au col du mont Genève, et on lui fit plus tard la gloire d'avoir, le premier des Romains, imité Hannibal. Sur sa route, le long de la Durance, il traversa ou soumit sans peine les tribus ligures et gauloises. Puis il marcha contre les Salyens, ce qui était le but principal de l'expédition.

Les Romains l'avaient bien dirigée, ne laissant rien au hasard. Pendant que l'armée s'avancait, on avait négocié avec les Salyens, sans doute par l'entremise de Marseille. Elle avait dû garder des amis parmi les chefs. L'un d'eux, Craton, rendit de grands services à la cause romaine. Comme à l'ordinaire, les chefs d'une peuplade gauloise ne pouvaient se décider à marcher d'accord, même contre l'ennemi. Lorsque les légions se présentèrent, elles ne trouvèrent qu'une faible résistance. On se battit juste assez pour mériter à Flaccus les honneurs du triomphe. Le consul se contenta de cette première leçon infligée aux Gaulois : il n'est point dit qu'il ait détruit leurs villes, saccagé leurs terres et annexé leur territoire.

Il fut évident que c'était partie remise. Peu de mois après, un nouveau chef, le consul Caius Sextius Calvinus, arrivait en Gaule, et une seconde campagne commençait (124).

Elle ressembla d'abord à la première. Sextius suivit la même route que son prédécesseur, rencontra et battit les mêmes ennemis, Ligures, Voconces et Salyens. Mais les combats furent plus nombreux et les résultats plus décisifs. Les Salyens résistèrent mieux, et même les chefs favorables à Rome se laissèrent entraîner dans la lutte. Elle prenait peu à peu un caractère national, les rois salyens furent vaincus ; le siège fut mis devant la principale ville forte de la peuplade : Entremont près d'Aix. Elle fut prise, la population vendue à l'encan, et c'est à peine si les amis de Rome obtinrent la vie sauve (124). Marseille n'avait plus rien à craindre de ses voisins.

Mais cette fois Rome travailla pour elle. Sextius resta deux ans en Provence, comme proconsul (123-122). Il donna quelques terres aux Marseillais, et il prit pour son peuple le territoire des Salyens, sans doute aussi celui des Voconces de la Drôme et de quelques tribus gauloises de la Durance. Une province fut ébauchée entre le Rhône, les Alpes et la mer. L'arrière-pays de Marseille devint une partie de l'Empire Romain. Pour mieux marquer qu'il s'agissait d'une annexion définitive, Sextius construisit une forteresse et installa une garnison près des bords de l'Arc, au pied même de la ville salyenne à demi détruite, et il donna à sa fondation un nom romain, Aquæ Sextiæ, « les Eaux de Sextius », aujourd'hui Aix-en-Provence.

Camille Jullian
Histoire de la Gaule (Hachette, éditeur).

1. En 121, la guerre contre les Arvernes et leurs amis les Allabroges débuta par la bataille de Sorgue, de Vedènes, et celle d'Orange.

4 Une ville romaine et ses monuments : ORANGE

On pénétrait dans la ville entourée de remparts par quatre portes devant lesquelles se dressait ordinairement l'arc de triomphe. Deux rues principales se coupant à angle droit unissaient les portes. L'intersection de ces deux rues formait le Forum entouré d'édifices publics : temples, basiliques, marchés.

Les monuments consacrés aux divertissements, aux sports et à l'hygiène étaient dispersés dans la cité : théâtres, amphithéâtres, cirques, thermes, égouts. Des aqueducs parfois très longs amenaient l'eau nécessaire aux habitants. Des rangées de tombeaux (Alyscamps d'Arles) s'échelonnaient sur les voies d'accès.

Des bas reliefs, des sculptures, des mosaïques et des objets d'art d'une grande variété décoraient les édifices publics et privés.

5 L'Arc de Triomphe

Construit au moment de la fondation de la cité (1^{er} siècle avant J.-C.), transformé en forteresse au XIII^e siècle, par Raymond des Baux, prince d'Orange, l'arc de Triomphe n'a été complètement dégagé et restauré qu'en 1811.

Comme l'arc de Septime-Sévère et de Constantin à Rome, il est constitué par une grande baie en plein cintre, accompagnée de deux baies plus petites ; les baies sont encadrées de colonnes corinthiennes et surmontées de deux attiques superposés.

De nombreux bas-reliefs couvrent les parties pleines du monument ; au-dessus des baies latérales, des amas d'armes, de trophées et d'enseignes gauloises ; au premier attique, des attributs maritimes, proues, mâts, cordages, ancres, tridents ; au deuxième attique, sur le milieu, scènes de combats entre Gaulois et Romains ; ainsi se trouveraient rappelées les victoires navales et terrestres de César.

Cette décoration était complétée par des motifs en bronze : victoires dans les tympans, bordures diverses de guirlandes et de fleurs.

Abbé J. SAUTEL et L. IMBERT.
Les villes romaines de la vallée du Rhône.

6 Le Théâtre antique

On peut trouver en dehors d'Orange, des arcs de triomphe égaux ou supérieurs au sien par la valeur d'art et d'intérêt historique. Mais son théâtre est unique : aucun théâtre antique¹ n'est dans un pareil état de conservation. « Évidemment il y a ici, comme le dit Taine, la marque d'une civilisation complète et l'on ferait une étude sur Sophocle avec ce point de départ ». La façade de 36 mètres de haut se développant sur une longueur de 103 mètres, est d'un effet saisissant dans sa simplicité un peu nue. Louis XIV l'appelait la plus belle muraille de son royaume.

Elle a perdu un avant-corps s'élevant environ au tiers de la hauteur totale. Cet avant-corps permettait aux acteurs de passer derrière la scène pour y pénétrer par les portes du fond ; car il ne faut pas croire que ces portes centrales s'ouvrant aujourd'hui sur la place et masquées autrefois par cet avant-corps donnaient passage au public. Cette construction existait encore à la fin du XV^e siècle comme en témoigne un croquis pris sur place par Giuliano de San Gallo.

Dans la partie élevée de la façade, on remarque deux rangées parallèles de grandes pierres, espèces de corbeaux plantés normalement dans le mur et placés exactement deux par deux au dessous l'une de l'autre. Les pierres de la rangée supérieure sont traversées verticalement par des trous cylindriques, tandis que les pierres de la rangée inférieure sont plus larges et présentent une surface plate et bien unie. Dans les premières étaient insérées et sur les plus basses venaient s'appuyer les perches qui correspondaient à d'autres pièces de bois insérées par leur base dans la crête du mur demi-circulaire entourant les gradins. Ce système portait le *velum* servant d'abri contre le soleil et la pluie.

La scène était protégée d'une façon permanente par un toit s'appuyant sur de fortes pièces de charpente encastrées dans la face inférieure du mur de la façade et disposées de manière à laisser la vue complète du spectacle aux personnes occupant les rangs les plus élevés des gradins. On ne connaît pas, paraît-il, d'autre exemple d'une construction semblable. Ce toit a dû être détruit par un incendie dont les traces sont encore apparentes dans l'aspect rougeâtre et calciné des pierres qui le soutenaient. La scène a également perdu ses colonnes et son revêtement de marbres rares. Mais elle a conservé au fond ses trois portes, dont celle du milieu « la porte royale » servait exclusivement à l'acteur principal. Deux autres portes (cinq en tout) sont ouvertes sur les ailes en retour. L'une était censée donner sur l'*Agora*, c'est-à-dire la ville, l'autre sur la campagne. C'était « le côté cour » et le « côté jardin ». Au-dessus de la porte royale une grande niche contenait une statue colossale d'empereur dont on a retrouvé le torse. De vastes dégagements à droite et à gauche servaient de loges ou de foyer pour les acteurs, de salle d'attente pour la figuration. Dans une de ces salles a été placé à juste titre le buste de Caristie qui restaura avec une respectueuse perspicacité et décrivit avec non moins de soin les édifices antiques de la ville ...

Malgré ce souci de ménager l'argent et la main-d'œuvre, — à Orange comme à Arles, — tout le bassin de la Méditerranée avait été mis à contribution pour l'ornementation du théâtre. On a retrouvé dans les décombres des marbres rose, rouge, gris, le marbre blanc de Carrare, le marbre vert de Grèce, le jaune de Sienne, la brèche d'Afrique, sans compter de magnifiques colonnes monolithes de granit.

Mais si le théâtre d'Orange était comparable par la magnificence à celui de la grande cité du delta du Rhône, il en différait notablement par le caractère de la construction. Tandis que le théâtre d'Arles est presque un théâtre grec, le théâtre d'Orange est complètement romain ; il l'est par le peu d'étendue relative de l'orchestre qui était occupé par des sièges ; il l'est par les dimensions plus grandes données à la scène, de façon à y permettre le développement de

1. On a pu en identifier une centaine, Les plus petits renferment un millier de places, les plus grands près de dix mille.

ces riches cortèges auxquels les Grecs attachaient moins de prix ; il l'est encore par le caractère des moulures et des colonnes. Tandis qu'à Arles les feuilles d'acanthé, les deux colonnes conservées de la scène sont grecques de forme et disposées sur le chapiteau à la manière grecque, les fragments corinthiens retrouvés à Orange sont analogues aux colonnes du Panthéon d'Agrippa et du temple de Jupiter Stator. Tandis que le grand ordre du théâtre d'Arles était ionique et rappelait le temple de la Victoire Aptère d'Athènes, à Orange, sur la façade principale, comme sur les façades latérales, les pilastres sont toscans. Ici on peut être sans restriction d'accord avec Caristie et Révoil qui placent la construction de ce monument au II^e siècle de notre ère sous Antonin ou Marc Aurèle.

R. PEYRE.
Les villes d'Art célèbres.
H. Laurens, éditeur

7 La « paix romaine »

Les historiens de tous les temps ont célébré en termes enthousiastes les bienfaits de la paix romaine, et, ce qui est vrai du monde romain dans son ensemble, l'est peut-être encore plus de notre région vauclusienne qui avait déjà son statut légal et qui put ainsi participer immédiatement à tous les avantages de la culture latine.

Sous l'empire le régime administratif et municipal de notre pays ne fut guère modifié et les cités créées par César ou par Auguste reçurent peu à peu leurs cadres de fonctionnaires et de magistrats.

Les cités de droit latin sont les plus nombreuses ; celle d'Avignon voit ses premiers magistrats décorés du titre de préteurs, dont deux pour la justice et deux pour le trésor ; celle de Cavaillon possédait également ses quattuorvirs ; une inscription mentionne même le collège des « utriculaires » fabricants et marchands d'outres pour la navigation. La cité de Carpentras est connue seulement pour ses sévirs augustaux ; mais celle d'Apt nous offre une organisation beaucoup plus complète : elle fut administrée par des quattuorvirs et un conseil de décurions. Les inscriptions signalent aussi des corporations d'ouvriers et de commerçants. Orange resta colonie de vétérans et fut dotée de tous les magistrats compétents ; des édiles, un curateur qui défendait ses intérêts à Rome, des duumvirs, des sévirs et les chevaliers avaient leur place marquée au théâtre. Enfin, Vaison fait toujours partie de la cité fédérée des Voconces, qui eut ses décurions, ses magistrats, ses prêtres et ses collèges. Mais de bonne heure la capitale méridionale paraît avoir abandonné ces avantages pour recevoir les droits civils et politiques des cités romaines.

Ainsi les vieilles distinctions de tribus et de peuplades, les antiques privilèges des cités gauloises disparurent peu à peu pour laisser la place à l'organisation uniforme et régulière de la grande patrie romaine.

Aussi, sous l'influence de pareils avantages, les bienfaits de la paix romaine s'affirment nettement : les villes anciennes se développent et s'embellissent ; les centres d'habitations deviennent plus nombreux, et les riches plaines du Comtat dont les terres furent partagées entre colons et anciens habitants voient se multiplier les « villæ et les grandes exploitations rurales, ainsi que le prouvent toutes les traces déjà connues de la civilisation gallo-romaine.

Dans les villes comme dans les campagnes le bien-être arrive. De magnifiques routes unissent les cités ; l'agriculture et le commerce se développent¹, et les villes sont embellies de beaux monuments, des arcs de triomphe à Orange, à Carpentras, à Cavaillon, à Avignon, des théâtres à Orange et à Vaison, des ponts à Bonnieux (Pont Julien) et à Vaison, des objets d'art de toutes sortes qui ornent aujourd'hui les musées de France et de l'étranger.

D'après l'abbé SAUTEL.

1. Carpentras étalait ses vergers, ses prairies, ses terres à céréales, dont le blé fournissait un pain déjà célèbre dans l'antiquité. Vaison, patrie de Burrhus, de l'historien Trogue Pompée, de Duvius Avitus, de l'actrice Phœbé, produit un vin doux dont Pline vantait déjà le parfum et le goût agréable.

8 Les grandes invasion

La Narbonnaise, dont notre pas faisait partie, fut dévastée par les Alamans à la fin du III^e siècle. Leur chef Crocus fut pris par les Romains à Arles et la horde anéantie.

En 440, les Alains s'étaient installés dans le territoire de la cité de Valence ; en 443, les Burgondes avaient occupé à leur tour la Savoie.

En 456 ou 457, les Burgondes progressaient de Grenoble et Genève sur Die et les cités voisines, avec l'appui des Goths, qui venaient d'occuper pacifiquement Arles en 455. En 474, ils opérèrent leur dernière marche en avant sur Vaison et Avignon ; Ils s'arrêtèrent à la limite formée par la Durance. En même temps, vers le Nord, ils occupaient Lyon vers 470, Chalon en 474 au plus tard et Langres vers 479. D'autre part, les Wisigoths cantonnés dans le S.O. de la Gaule entrèrent momentanément à Arles en 455, et ravagèrent vers 470, sans s'y arrêter, Arles, Riez, Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence et Apt, puis s'emparèrent de l'Auvergne. En 476, ils franchirent le Rhône pour pénétrer à demeure dans Arles qu'ils n'avaient eu que momentanément en 455, et, vers 480, ils avaient fini d'occuper la rive droite de ce fleuve en emportant Viviers. À partir de 486, moment où les Francs s'emparèrent du dernier pays gallo-romain occupé par Syagrius, il ne reste plus qu'une garnison à Suze : elle y demeurera jusqu'en 575, ressortissant de l'Italie.

G. de MANTEYER.
La Provence du I^{er} au XII^e siècle

9 État de la Provence du VIII^e au X^e siècle

On a prétendu qu'au VIII^e et au IX^e siècle, « tout était séigneurial, tout était local, tout était immobile », qu'il n'y avait plus de circulation d'hommes et de choses. La culture de la terre aurait été la seule ressource, d'où le nom de Moyen-âge agricole donné à cette période. Cette situation n'a jamais été celle de la Provence. Le système féodal y était moins fortement organisé que dans le Nord et la propriété y était plus morcelée, les propriétaires d'alleux et les hommes libres plus nombreux. Le commerce international n'a jamais cessé et les douanes de Marseille, Fos, Arles, Avignon et Toulon fonctionnaient. On travaillait la terre, mais on construisait et on fabriquait. Les artisans n'avaient pas disparu. Le Moyen-Âge agricole, s'il a existé en Provence, n'y fut point fortement accusé et les villes — vieilles cités pré-romaines — ne disparurent pas ; elles se resserrèrent, devinrent des *castra*, mais il s'y manifesta toujours une certaine activité. Au point de vue politique, les comtes, vicomtes principes exerçaient le pouvoir civil. Ils résidaient dans les *castra*. La population de ces *castra* comprenait une nombreuse catégorie d'individus, soumis à des obligations plus ou moins étendues. Il y avait d'abord les fonctionnaires du comte (ou de son représentant), puis les milites occupés à garder la ville. Au-dessous venaient les hommes libres, puis les *censuales*, les hommes de corps, les serfs, etc. Mais dans la cité, il y avait aussi l'évêque avec sa *domus* et son église. Il était le *rector* ou le *gubernator* des églises du diocèse, et le maître des biens ecclésiastiques. Mais s'il en est le maître, c'était à charge par lui de nourrir sa *familia*, c'est-à-dire les clercs qui l'entouraient et le petit personnel (portiers, fossoyeurs, sonneurs, etc.) qui l'aidaient. Il possédait dans ce but une exploitation rurale aux portes de la ville dirigée par *decannus*. Des ouvriers agricoles, bouviers, laboureurs, etc. y étaient attachés. Clercs des églises, membres variés de la familia, ouvriers du domaine agricole s'ajoutaient aux autres catégories que j'ai signalées. Enfin venaient les artisans et les marchands qui se distinguaient des autres habitants par la situation spéciale résultant du genre d'opérations auxquelles ils se livraient.

Ainsi les cités provençales renfermaient une population divisée en groupes dont la condition était plus ou moins précaire. Toutefois les éléments les moins favorisés ne paraissent pas avoir été aussi misérables que dans le Nord. Certaines classes et même l'ensemble, possédaient des biens en commun, assistaient aux plaids et aux *acta publice*. Enfin la population urbaine distribuée en paroisses, personnes morales, jouait un rôle dans la vie religieuse. Bref, elle n'était pas écartée complètement des grands événements de la cité. Si elle n'était pas appelée à prendre part à l'administration urbaine, elle formait une opinion publique dont il fallait tenir compte. Elle était une masse qui n'était pas inerte.

E DUPRAY.

Les Origines des communes provençales.
Annales de l'École Palatine, n^{os} 1 et 2

10 Fondation de l'abbaye de Sénanque

Les chartes donnent le nom de Pierre au premier abbé de Sénanque. C'est un religieux de l'abbaye de Mansiade ou de Mazan de l'ordre des Citeaux, envoyé dans la vallée de la Sénancole pour y fonder une maison de l'ordre, les colonies existantes étant trop nombreuses. Les colon cisterciens vécurent là deux années de 1148 à 1150 d'une existence précaire jusqu'à ce qu'une riche dotation permit d'élever les bâtiments et d'agrandir le domaine. Voici l'acte de donation :

« Sachant tous présents et à venir que moi Guiran de Simiane, et moi Bertrand de Raimbaud, son frère, pour la rémission de nos péchés, nous donnons à Dieu et à Notre-Dame du couvent de Sénanque, et à vous, Pierre, premier abbé du même monastère, et à tous les frères, tant présents que à venir qui y serviront Dieu, tout ce que nous avons ou possédons soit par nous-mêmes, soit par les autres, par nos feudataires ou par nos fermiers, dans la vallée de Sénanque, telle qu'elle est indiquée par toutes les eaux pendantes et délimitée jusqu'au rocher qui s'élève au-dessus de la fontaine d'Elric, jusqu'au col de Sénanque, et finit aux Portes. En outre, dans les montagnes qui joignent ladite vallée et s'étendent jusqu'au terroir de Venasque, nous donnons tout ce que vous pourrez et voudrez labourer, avec les bois, pacages et pâturages ; tous ce qui vous sera nécessaire pour vous, vos bêtes de somme, vos troupeaux et tous vos animaux. Les témoins de cette donation sont Ponce du Laurent, Fr. B. de Werne, Fr. Pierre de Roman ; P. Pelipar convers et Poarracard convers. Moi Guillaume de Gordes, j'ai vu et ouï cette donation, et j'ai donné et cédé audit abbé tout ce que j'avais dans la même vallée, recevant, ainsi que mes cohéritiers dudit Guiran et de son frère trois cents sous. Et moi, Bertrand Chauvet, j'ai vu pareillement cette donation, et tout ce que ma femme et moi possédions en ce lieu, nous l'avons donné, recevant notre quote-part desdits trois cents sous. Et moi, Guillaume Aubarroux, j'ai vu cette donation, et tout ce que nous possédions-là, moi et mon épouse, nous l'avons donné audit abbé, recevant aussi notre part desdits sous. Fait cette année de l'Incarnation MCL, au mois d'octobre, Conrad régna et Raymond seigneur dominant.

11 Redevances de passage sur le pont Saint-Bénézet en 1186

Le pont fut commencé en 1177 à l'instigation d'un nommé Bénézet qui se disait inspiré par Dieu. Le rôle de Bénézet se borna ensuite à aller dans les provinces solliciter des aumônes ; ce furent les Avignonnais qui construisirent le pont avec leurs ressources augmentées des quêtes du promoteur. On passait sur le pont en 1186. La construction en fut entreprise et dirigée par les autorités, épiscopale et consulaire. Démoli en partie pendant le siège d'Avignon, il fut restauré quelques années plus tard. Les inondations l'entamaient fréquemment et en 1660, il fut définitivement abandonné. Le passage du fleuve sera alors assuré par un bac jusqu'au XX^e siècle. Le pont de Bonpas sur la Durance est antérieur environ d'un demi-siècle au pont d'Avignon. Le pont St-Esprit fut construit à la fin du XIII^e siècle. — D'après P. PANSIER

Il est utile, à cause des fréquentes et continuelles réclamations que ceux qui passent sur le pont du Rhône nous adressent au sujet du tribut ou droit de port¹ qui leur est réclamé, que nous fassions cesser cet état de chose, de façon que, selon le vieil usage et l'ancienne coutume, Géraud Amic, Elisiard et les autres maîtres du port perçoivent sans empêchement leur redevance et droit de port, et que, de ceux qui traversent le pont, par violence ou extorsion, il ne soit rien exigé de plus que ce qui est conforme à la vieille coutume du tribut et droit de port.

C'est pourquoi, nous, qui à cette sommes investis dans Avignon des fonctions consulaires ;... ayant au préalable pris l'avis de seigneur Rostaing, évêque d'Avignon, et de Rostaing Bermudi, alors juge juré du consulat, avons accordé et concédé qu'il soit exigé de chaque cavalier, deux deniers ; pour un bœuf, un denier ; pour un bacon, un denier ; pour un ballot de drap, trois deniers ; de chaque piéton, une obole ; de chaque brebis, une maille ; de chaque porc, une obole.

Les fabricants de chandelles présents et à venir, citoyens d'Avignon, ou étrangers, payeront l'ancien et accoutumé tribut. Pour les fruits, bois et poissons traversant le pont, quant à leur redevance, on conserver l'ancienne coutume qui avait été établie pour ce tribut : toutes choses qui, ainsi qu'il est dit plus haut, avaient été décrétées et approuvées, sur l'avis de plusieurs, par feu Pons, évêque d'Avignon, au temps où frère Bénézet, de pieuse mémoire, commença le pont.

P. PANSIER

Histoire de l'ordre des frères pontifes du pont d'Avignon
Annales d'Avignon et du Comptat Venaissin 1920-21, (p. 10 & 11)

1. Pour que l'on ait eu l'idée de construire un pont entre Avignon et Villeneuve, et pour justifier l'utilité d'une œuvre si dispendieuse, il fallait qu'il y eût là depuis longtemps une route, un passage fréquenté. Afin d'assurer le transport des voyageurs de l'une à l'autre rive, les propriétaires riverains, très anciennement, avaient installé un port et monopolisé le transit. Ce port nous dit un texte de 1199, existe depuis un temps tellement ancien que la mémoire des hommes n'en a point gardé le souvenir ; depuis sa fondation. l'évêque ou son église y prélevaient tous les samedis un tribut de deux deniers. (P. Pansier).

12 Le Château de Buoux

À quelques centaines de mètres et en contrebas du fort de Buoux se trouve le château.

Le fort dont il ne reste que quelques pans de murs était situé sur un rocher formant un vaste plateau isolé de toute part. Il protégeait le passage de la vallée de la Durance dans celle du Calavon, tandis que la Combe de Lourmarin l'était par le fort de la Roche, Auribeau par celui de St-Pierre, Sivergue par celui du Castellans.

Le fort de Buoux dut être démoli en 1660 par ordre de Louis XIV, comme la citadelle d'Orange.

Bien que cette résidence seigneuriale existe encore aujourd'hui à peu près en son entier, on peut cependant dire, sans exagération qu'elle n'est plus maintenant que le squelette ou l'ombre de ce qu'elle fut dans les anciens jours. Un vaste parc ombragé par quatre rangées de marronniers gigantesque occupe le côté nord du château. On y voit çà et là des restes de belles fontaines qui faisaient autrefois de ce parc immense un séjour enchanteur ... On y remarque encore avec plaisir les beaux restes de la superbe terrasse à balustres ciselés, qui bordait le parc, l'escalier somptueux qui facilitait la descente pour arriver du parc dans les jardins situés au-dessous et à l'ouest du château, la salle de bains, belle grotte artistement voûtée, ainsi que le bassin magnifique dont les eaux autrefois abondantes jaillissaient en gerbe écumante.

La façade principale du château était autrefois du côté du midi, c'est-à-dire à l'opposé du parc. Elle avait vue sur un vaste parc de chasse, entouré de murs et planté d'arbres touffus qui s'élevaient devant elle en amphithéâtre de verdure et servaient de retraite à la biche, au cerf, au chamois de Alpes, ainsi qu'aux lapins, aux lièvres et autres gibiers de Provence.

Le plan du château semble affecter la forme d'un trapèze ou encore mieux d'un quadrilatère un peu irrégulier. Il était flanqué, à chacun de ses angles, d'une tour de défense de forme hexagonale du côté du couchant et ronde ou demi-circulaire du côté du midi, communiquant entre elles par une galerie couverte qui permettait aux assiégés, en cas de surprise de porter, sans être aperçus, tous leurs moyens de défense du côté où l'ennemi aurait concentré ses forces pour l'attaque de la place. Deux enceintes de rempart communiquant entre elles par deux portes surmontées chacune de créneaux formidables renfermaient un petit jardin ainsi que la cour d'honneur du château. Le rempart extérieur qui protégeait la première enceinte et défendait la porte d'entrée était muni à chacun de ses angles d'une tourelle élégante reposant sur un cul de lampe faisant saillie sur le mur. Le beffroi de la cloche d'alarme s'élevait au-dessus des créneaux de la première porte. Un grand escalier, partant d'une terrasse intérieure ayant vue sur les jardins de l'ouest, s'élevait en hélice dans une des tours et donnait entrée dans tous les étages du château. On visite encore aujourd'hui la vaste salle d'armes dont la cheminée chargée d'une riche ornementation porte l'écusson des sires de Pontevès, anciens seigneurs de Buoux¹.

La petite chapelle gothique pratiquée dans l'extérieur de la tour de l'est du château est décorée de fresques représentant tous les saints patrons de l'Église d'Apt unis à ceux de la famille de Pontevès.

Le grand corps de bâtiment, à l'ouest de l'ancien château, est la nouvelle résidence que les marquis de Buoux firent commencer vers le milieu du XVIII^e siècle et qui n'a jamais été terminé.

D'après A. GAY.
Histoire du village, du château et du fort
de Buoux. 1866.

1. La famille des Pontevès était une branche de celle des Agout, une des plus puissantes de nos régions avec celle des Baux.

13 Un troubadour : Raimbaut de Vacqueyras

Nombreuses sont les formes de la chanson des troubadours, l'aube ou aubade ; la ballade ou chanson à danser, la pastourelle ou chanson de bergère, la tenson ou chanson à personnages, dans laquelle deux ou plusieurs interlocuteurs disputent sur une question d'amour. Dans le sirventès, le troubadour censure à l'occasion les puissances seigneuriales ou ecclésiastiques avec une liberté qu'on peut comparer à celle de la presse moderne. Il faut ajouter aussi la complainte ou planh et la chanson de croisade. (R. LAVAUD).

Nous citerons Cadenet et Raimbaut d'Orange comme troubadours notoires, tout aussi connus que Taimbaut de Vacqueyras.

« Raimbaut de Vacqueyras ou de Vacheris », dit Emeric David, « a plus que de l'imagination et de l'esprit : né véritablement poète, il a manifesté un talent éminent dans tous les genres d'ouvrages où il s'est exercé. Ingénieux troubadour, loyal chevalier, brillant dans les exploits militaires, intéressant dans ses aventures galantes, il était l'homme des dames et des guerriers. Sa vie fut une suite continuelle de succès, à cause de la conformité de ses dispositions naturelles avec les habitudes et les goûts des personnes les plus polies de son siècle. on peut dire que ce poète fut en tous points le modèle du troubadour accompli. »

Né au château de Vaquières (canton de Beaumes, arrondissement d'Orange) d'un pauvre chevalier nommé Peirol, il embrassa la profession de jongleur et trouva un généreux protecteur en Guillaume IV des Baux, prince d'Orange. Il le quitta pour se rendre auprès du marquis de Montferrat, Boniface II, qui le fit chevalier et le considéra comme un frère d'armes. Sa sœur Béatrix, épouse d'Henri du Carret, séduite par ses brillantes qualités, accepta ses hommages. Quoiqu'il en soit, le marquis ayant reçu le commandement de la 4^e croisade, emmena avec lui Raimbaut (1202) qui nous a laissé un éloquent témoignage de ses regrets amoureux dans une pièce.

Raimbaut présentait qu'il ne reviendrait pas : il mourut, en effet, dans le royaume de Salonique où Boniface lui avait donné un riche fief pour prix de ses exploits, peut-être dans le guet-apens du mont Rhodope, dont fut victime son seigneur et son ami (1207).

Il nous reste de Raimbaut environ 35 pièces lyrique et 3 épîtres au marquis de Montferrat où il fait habilement son propre éloge en se plaçant sans cesse à côté de son maître dont il loue les qualités et célèbre les exploits.

Le début de sa célèbre *estampida* donnera une idée de sa manière :

Estampida

I	
Kalenda maia	Ni les claendes de mai (le printemps), ni la fleur du hêtres, ne le
Ni flor de faya.	Chant des oiseaux, ni la fleur du
Ni cham d'auzelh ni flor de glaya,	glaïeul ne me plaisent, je crois,
No crey quem playa	aimable dame de haute valeur,
Pros demn'e gaya	tant que je n'aurai pas reçu de
Tro qu'un yselh messatgier aya	vous un rapide messenger qui
Del notre belh cors quem retrava	m'annonce un plaisir nouveau qui
Plazer novelh qu'el cor me traya	m'aille au cœur et dont le message
Qu'ieu n'aya	m'amène vers vous, franche dame,
Em trava	de sorte que le jaloux en tombe
Vas vos, donna verraya,	mort avant que je m'en retourne.
E chaya	
De playa	
L gelos ans quem n'estraya.	

LÉOPOLD CONSTANS et AUGUSTE BRUN.
Les Bouches-du-Rhône, tome II.

14 Origines des communes provençales

Les villes, en passant d'un régime de demi-sujétion au régime du consulat s'étaient proposé trois buts : 1^e organiser un gouvernement véritablement électif, en dehors de la tutelle féodale ou épiscopale; 2^e obtenir une justice indépendante, c'est-à-dire le droit de juger elles-mêmes leurs citoyens; 3^e conquérir la souveraineté politique, caractérisée surtout par le droit de paix et de guerre. (Alfred RAMBAUD).

Les causes du mouvement communal en Provence sont les unes lointaines et générales, les autres immédiates et particulières au pays. La fondation de bourgs et de marchés, le développement de la classe des marchands imposant sa condition juridique à tous les habitants de la cité, l'accroissement de la richesse par l'essor du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; la renaissance des études classiques et du droit romain, telles sont les causes générales qui, à peu près partout sont à la base du mouvement communal. Mais en Provence d'autres facteurs sont intervenus. Un régime seigneurial moins violent que dans le Nord, l'aménité relative des mœurs, le mélange des populations, une empreinte plus profonde de la civilisation antique, une culture plus raffinée, une plus grande facilité de la vie, tout cela rendit les seigneurs provençaux moins brutaux et leurs sujets plus dociles. Et peu à peu sans commotion violente, on vit tous les pouvoirs s'enervent et s'affaiblir : diminution de l'autorité épiscopale sous l'action des abbayes et des chapitres, effondrement des grandes maisons vicomtales ou princières sous l'effet de la réforme de Grégoire VII, des guerres privées et de morcellement des fortunes. Qu'on y ajoute les luttes politiques de la deuxième moitié du XII^e siècle, auxquelles les populations prennent une part active, les exemples d'organisation communale fournis par la Grèce et l'Italie, les bienfaits de l'association mis sous les yeux de tous par les « communes » de chanoines, l'action des confréries et l'on a une idée des causes spéciales à la Provence et de la complexité du problème.

À la fin du XI^e siècle, les circonstances étaient favorables aux populations urbaines. Tous les pouvoirs qui s'exerçaient sur eux étaient en lutte. Ce ne sont que rivalités, guerres, constations : papes contre empereurs, comtes-suzerains de Provence entre eux; évêques usurpateurs contre les élus du pape, évêques contre les chanoines, contre les abbayes, contre les vicomptes, grandes familles dressées les unes contre les autres. C'est une mêlée générale. Alliés des uns, adversaires des autres, faisant payer un concours que chacun sollicitait, les bourgeois enrichis profitèrent de ces discordes et de ces exemples pour améliorer leur sort. Dans ces différends, ils gagnaient tout ce que leurs maîtres perdaient. Et ainsi par un progrès continu, leurs forces grandissaient. Ils s'acheminaient sans heurt et sans violence, vers cet état que les villes du Nord n'achetèrent le plus souvent que par une révolution violente.

Par suite de cette réforme évolutive, on comprend qu'il soit difficile d'indiquer avec précision la date exacte qui vit naître les municipalités provençales. Il n'y a pas eu de point de départ net et tranché, il n'y a pas eu octroi d'une charte innovant radicalement. C'est probablement aux environs de 1125 (pour Avignon et Arles) que les organes officiels qui dirigeaient les populations de chaque cité, firent place à une administration officiellement reconnue. Mais il faudra arriver au milieu du XII^e siècle, alors que déjà depuis 25 ans les consulats apparaissent dans les documents, pour avoir quelques indications sur leur fonctionnement. On constate alors que les statuts d'Arles et d'Avignon de 1154 ne fondent pas un état nouveau, mais fixent seulement les points acquis, arrêtent la coutume et codifient des pratiques déjà vieilles.

E DUPRAT.

Les Bouches-du-Rhône, tome II, P. 300

15 La charte de privilèges de Bedoin (1264)

Au XIII^e siècle, dans les villages comtadins, les habitants devaient au seigneur redevance et service nombreux et variés : chercher à définir et à diminuer ces charges était un de leurs soucis principaux, et ils mettaient toujours soins à obtenir une charte de franchises ou de privilèges. La charte une fois accordée, à prix d'argent ou gratuitement, ils s'appuyaient sur elle pour résister aux tentatives d'empiètement du pouvoir seigneurial, la faisaient confirmer le plus souvent possible et tâchaient d'acquiescer à l'occasion de nouveaux avantages. B. CHABAUT.

Les habitants seront francs de la taille aux quatre ou plutôt aux cinq cas (art. XIX) et aucun impôt ne sera exigé d'eux sans leur consentement ; au cas où, de leur plein gré, ils donneraient un subside quelconque, les opposants, si infime que soit leur nombre, ne seront pas forcés d'y contribuer (art. III) ; nul ne sera tenu de contracter une obligation pour le seigneur (art. II) ; tout habitant pourra, quand il le voudra, quitter librement la localité en emportant ou en vendant ses biens meubles ; tout habitant absent conservera à Bedoin ses immeubles au même titre que les autres étrangers (art. I). Barral des Baux accorde la franchise du péage de Montoux (art. XXIV). Il y aura liberté complète pour les achats et ventes d'immeubles (art. XV). Aucun trézin ne sera exigé pour les biens vendus en vue des constitutions de dots, ou pour les legs (art. VI) ; il en sera de même pour les échanges d'immeubles, sauf au cas de soulte¹ (art. VII) ; il ne sera rien payé pour les immeubles donnés en apanage ou en emphytéose (art. VIII).

Les habitants pourront librement se réunir quand ils voudront nommer un ou des syndics en vue de défendre leurs privilèges ou de lever un impôt, à condition toutefois de ne rien faire contre le seigneur, son fief ou ses chevaliers (art. IX) ; ils auront également le droit de défendre leurs privilèges envers et contre tous, et de poursuivre en justice ceux qui les violeront, officiers seigneuriaux, seigneur ou qui que ce soit (art. V et XI).

La chasse sera libre dans tout le terroir ; excepté aux pigeons et aux lapins (art. XIII) ; chacun pourra mettre ses propriétés en défens comme il le voudra (art. XVIII), et aura le droit, si les travaux agricoles le demandent, de traverser les possessions d'autrui, à conditions de dédommager le propriétaire des dégâts commis (art. XIV).

Les habitants du village, et eux seuls, pourront user librement des fontaines et ruisseaux du Mont Ventoux² (art. XX), et en défricher à leur gré les terres, sans qu'aucun droit soit perçu sur leur première récolte ; il sera interdit de faire paître les animaux étrangers dans le territoire de Bedoin (art. XXII) ; enfin il sera loisible à tout le monde d'avoir des mesures, pourvu qu'elles soient vérifiées chaque année et qu'on s'en serve honnêtement (art. XVI).

Barral des Baux³ ne retient pour lui et ses successeurs que la juridiction, les chevauchées, le ban, l'albergue et un certain droit non spécifié sur les juifs (art. XXVI), mais avec des garanties ; le seigneur et sa cour de justice ne pourront punir les injures que si elles ont été prononcées dans un lieu public, ou à l'église, ou devant la cour de justice (art. X) ; quand le service des chevauchées sera exigé pour le seigneur ou pour le suzerain, nul ne sera tenu de fournir contre son gré des bêtes de somme ou un convoi, à moins d'un ordre formel venant du comte (ou de son sénéchal) lorsque la chevauchée est faite pour lui (art. XII) ; les bannières de la cour de justice seront changées chaque année (art. XXII)⁴ ; les gens et les troupeaux du

1. Somme d'argent destinée à compenser l'inégalité des lots dans un échange entre copartageants.

2. le 1^{er} janvier 1251, Barral des Baux avait déjà concédé aux habitants de Bédoin le libre usage des terrains du Ventoux et des moulins.

3. Seigneur d'une puissante famille féodale qui posséda jusqu'à 50 fiefs dans le Venaissin, 79 terres en Provence et un grand nombre d'autres dans la Principauté d'Orange et le Dauphiné. Il fut le premier podestat d'Avignon à la fin de la « République avignonnaise » qui avait duré un peu plus d'un siècle de 1129 à 1251.

4. Les pouvoirs de tous les fonctionnaires municipaux étaient le plus souvent annuels. À l'expiration de leur

seigneur sont commis à la loi commune quand ils encourront l'amende (art. XVII).

L'acte présent annule les précédents intervenus entre le seigneur et la communauté en tout ce qu'ils auraient de contraire (art. XXV).

... Les syndics de Bedoin donnent à Barral vingt mille sous tournois payables en deux termes.

H. CHOBOUT.

*(Les chartes de privilèges de Bedoin, Caromb et Loriol).
Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin, 1913, p. 17.*

mandat dans presque toutes les communes, les administrés avaient le droit, dont ils usaient rarement d'ailleurs, de se pourvoir devant le « syndicat », pour y porter leurs plaintes contre la gestion des élus.

16 L'Évêque et la Commune d'Avignon au XIII^esiècle

Deux pouvoirs locaux étaient en présence au début du XIII^esiècle : l'évêque et la commune. Trois comtes exerçaient par indivis des droits de suzeraineté : ceux de Forcalquier, de Provence et de Toulouse. Enfin le souverain reconnu était l'Empereur romain, héritier des anciens rois de Bourgogne et lui-même roi d'Arles.

L'évêque était arrivé au plus haut degré de puissance. Il avait à Avignon, non seulement son église cathédrale et son palais épiscopal, mais encore quelques églises et monastères ; la moitié des droits perçus sur les marchandises descendant le Rhône et le tiers du port ; un quartier de la paroisse St-Agricol et un autre de N.-D. la Principale. En dehors d'Avignon ses revenus n'étaient pas moins considérables.

L'évêque possédait aussi une certaine juridiction administrative : il était le président de la commune. Les consuls nouvellement élus devaient être approuvés par lui, jurer qu'ils défendraient sa personne et son église et administreraient la ville de concert avec lui. C'est dans son palais, même dans sa chambre, que se tenaient les assemblées où se délibéraient les affaires les plus graves de la commune.

À côté de ce prélat, le chapitre de N.-D. des Doms jouissait de revenus très importants et d'une véritable indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, même vis-à-vis de l'évêque. Mais son rôle dans l'histoire d'Avignon, semble être resté toujours au second plan ; son influence politique se traduisit surtout par l'élection de l'évêque qui lui appartenait en droit et en fait.

On a peu de documents précis sur la constitution de la commune dont la juridiction et la liberté avaient été concédées vers 1125-1129 par le comte de Forcalquier. Elle avait eu d'abord à sa tête quatre consuls. Elle en eut huit à la fin du XII^esiècle, recrutés par moitié dans la classe des nobles ou chevaliers et dans celle des notables de la ville non nobles. Depuis 1213, ils étaient assistés de deux juges ; l'un était de la ville, l'autre non.

Les consuls et le juge qui les assistait se réunissaient pour discuter les affaires graves de la commune sous la présidence de l'évêque, dans son palais et avec des gens de loi, des chevaliers et des prud'hommes ; ils reconstituaient ainsi le « conseil général ». Les décisions prises étaient ensuite proposées au peuple, réuni en parlement, soit dans la cour de l'évêque, soit sur la place devant la cathédrale. Évidemment, il n'y avait plus là délibération au sens propre du mot ; les consuls se bornaient à faire des proclamations au peuple pour lui faire connaître le vote du conseil général et des acclamations répondaient à leurs communications.

La commune constituait une véritable seigneurie ; elle possédait des immeubles et des revenus. Elle était suzeraine de Sorgues, de Vedènes, du monastère de Sy-André, etc.

La commune était reconnue par l'Empereur qui avait confirmé les libertés de la ville. En fait, elle se trouvait à peu près indépendante et libre de toute obligation seigneuriale.

Des dissensions étant nées en 1225 pour le renouvellement des consuls, on plaça à la tête de la commune un podestat élu. Il eut auprès de lui un viguier, un ou deux juges, deux syndic et un ou deux clavaires (juges).

Mais dès 1228 on était revenus aux deux consuls¹.

D'après Labande.
Avignon au XIII^esiècle.
(Alphonse Picard et fils, éditeur).

1. En 1251, Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, possesseurs de la ville, y rétablirent leur pouvoir. Ils la firent administrer par un viguier qu'ils nommaient. Le viguier était assisté d'un conseil dont il choisissait les membres. Cependant on respecta les statuts ainsi que quelques privilèges.

17 Assemblées municipales de Malaucène

Ces assemblées étaient de trois sortes : le Parlement, le grand Conseil et le petit Conseil, toutes et toujours présidées par les Syndics ou Consuls, et tenues en la présence du Viguiier ou de son Lieutenant. La séance était levée de plein droit par la sortie du représentant de l'autorité supérieure. Les délibérations n'avaient de valeur que de l'assentiment du Viguiier et avec l'approbation du Recteur, ou même du Légat ou Vice-Légat quand il s'agissait d'une affaire importante.

Le plus souvent sur la voie publique, la réunion du Parlement général¹ du 1^{er} mai avait pour but principal l'élection des fonctionnaires de la communauté. Dans le XV^e siècle, on nommait : deux Syndics ; huit Conseillers ; deux Estimateurs, chargés de la rentrée des fonds publics ; deux ou quatre Auditeurs des comptes ; un Procureur ; uns, deux ou trois Ouvriers (marguilliers) de l'église.

Dans les siècles suivants, on désignait ; les Consuls et Conseillers ; un Procureur pour Malaucène, un autre pour Vaison, un troisième pour Carpentras ; un quatrième pour Avignon, et enfin un cinquième pour Rome ; un Trésorier municipal ; les Estimateurs ; les Auditeurs des comptes ; un Procureur de l'Hôpital, un pour la Maladrerie et un pour l'Aumône ; les Ouvriers de l'église d'ordinaire au nombre de deux ; les Conducteurs de Beyliers ; les Conducteurs des Abeilles ; les Alialayres ou Alliateurs (vérificateurs des poids et mesures) ; les Collecteurs du vingtain ; les Visiteurs des chemins, qui d'habitude, étaient les Estimateurs de l'année précédente ; les Visiteurs des Chairs et Poissons. Quant aux employés, dont voici les titres ; Campanier, Régent des écoles, Chabrier, Porcher, et Secrétaire, le choix en était laissé aux Consuls la plupart du temps.

On s'occupait encore dans ces assemblées, des modifications à apporter aux statuts municipaux² et aux règlements de police et on en faisait la promulgation ; on y traitait aussi les grandes affaires courantes. Celles plus importantes et imprévues qui demandaient de la part du peuple une prompt solution, étaient renvoyées au Parlement. On avait recours également à ces assemblées lorsqu'il s'agissait de voter une taille, un impôt quelconque. Car l'impôt devait toujours être accepté par ceux qui auraient à le payer. L'adjudication de la Rêve, ou ferme annuelle de la boucherie et celle du Souquet ou ferme du vin était presque toujours réservée au Parlement.

Le petit Conseil comptait dix membres lors de sa création (1375) : les deux syndics, plus huit Conseillers. Le petit Conseil veillait à l'expédition des affaires courantes et convoquait le grand Conseil ou même le Parlement. Il exécutait les décisions prises par ces deux assemblées.

Le grand Conseil est une création du milieu du XV^e siècle. Composé des membres du petit Conseil et d'une quinzaine d'habitants désignés par les chefs de famille, il remplaça en fait le Parlement général dont les réunions trop bruyantes devinrent de plus en plus rares.

F SAUREL

Abrégé de l'histoire de Malaucène..

Roumanille, éditeur, 1886

1. Le Parlement général composé de tous les chefs de famille fut aboli dans le XV^e siècle, il n'en subsiste plus que quelques-uns qui disparaîtront aussi. Il est remplacé par le Conseil général composé de 20, 30 et même 50 membres choisis parmi les trois états, les roturiers non compris dans le tiers état.

2. Les statuts municipaux modifiés sans cesse étaient un petit code de lois municipales appelées de nos jours « arrêtés municipaux ».

18 À travers les rues d'Avignon au moyen-âge

Au yeux des gens du moyen-âge, a dit Luchaire, « la beauté des villes consistait dans l'abondance des vivres, les marchés et les boutiques bien achalandés, l'activité de l'industrie et du commerce. Leur idéal était alors d'entourer une ville de solides remparts et d'entasser maisons et églises dans des rues étroites. Le reste, aération et propreté, leur importait peu. »

De fait, l'aspect des rues d'Avignon devait être peu engageant. Les statuts de 1246 défendent d'y jeter des ordures, d'y abandonner des cadavres d'animaux ou d'y faire des dépôts de fumier. Ils recommandaient de ne pas faire de la voie publique un lieu d'aisance ; cela n'était permis que dans les fossés de la ville. Ça et là, ils renouvellent des prescriptions qui prouvent la malpropreté habituelle des rues de la ville.

Le pavage était défectueux. Le vieux pavé romain formé de larges dalles, était depuis longtemps creusé d'ornières qui provoquaient des accidents. Au XIII^e siècle, on prescrivit de le remplacer partout par de « petites pierres » ; c'est l'origine de ce pavage en cailloutis, formé de galets du Rhône et de la Durance, fichés dans un lit de sablon, dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours ; la rue Petite-Fusterie fut pavée alors pour la première fois suivant ce nouveau système.

La surveillance du pavage et de la propreté des rues appartenait à des magistrats municipaux qu'on appela plus tard maître des rues. Ces officiers avaient, sous leur juridiction, tout ce qui concernait la voirie publique ; on leur recommandait tout spécialement d'empêcher ce qui pouvait gêner la circulation : auvents ou porches trop considérables, enseignes excessives, tables ou bancs, levées de terre pour guider l'écoulement des eaux, etc... Ils devaient, en outre, pour faciliter le passage des gens à cheval, faire relever les ramées dont les Avignonnais aimaient à égayer la sévérité des façades romanes.

Les cardinaux en prenaient à leur aise avec l'édilité. Il empiétaient sur les rues. Si une traverse séparait deux maisons faisant partie de leur livrée, ils la barraient à la circulation ; parfois, même, ils y faisaient bâtir ; le plus souvent, ils établissaient des ponts ou arceaux pour passer d'une maison à une autre, ce qui avait pour principal inconvénient de rendre les rues fort sombres.

Avec moins d'audace, les simples particuliers n'agissaient pas autrement. Quand on construisait sa maison, si l'autorité était distraite, on gagnait un peu sur la voie publique. Puis, de tout façon, la demeure faisait saillie. Au-dessus de la porte, on dressait un petit porche en pierre ou de charpente pour abriter le visiteur de la pluie ; le seuil se prolongeait dans la rue par quelques marches ; de chaque côté, on disposait des bancs pour le travail ou la cause-rie en plein air ; dans les rues marchandes les *tauliers* ou étalages des boutiques débordaient de quelques décimètres. Aux étages supérieurs, la maison gagnait encore sur la rue par ses étages en encorbellements ou ses planchers saillants, appelés *auvents* dans la terminologie locale. la façade se hérissait de poutres sculptées, d'enseignes pendantes, de cheminées et de tours d'escaliers en saillie, de vierges sur un socle et sous un dais historiés. Couronnant le tout, le toit avançait hardiment sur la rue.

Arrêtés par tant d'obstacles, l'air et la lumière pénétraient difficilement dans les rues d'Avignon.

Il n'y avait pas de « places ». Les seuls espaces libres autour des églises étaient les cimetières ; chacune avait le sien. Au temps des papes, quand on parle de la place St-Pierre ou de la place St-Symphorien, il s'agit toujours du cimetière des paroisses de ce nom. On y tenait des réunions publiques ou des foires.

Les carrefours étaient, pour la plupart, de dimensions restreintes ; les plus larges appelés plans ou planets, tels le plan de Lunel ou le plan du Change étaient eux-mêmes fort exigus.

À certains jours, les rues qui aboutissaient au carrefour de la porte Ferruce, centre du mar-

ché, se remplissaient de marchands et d'acheteurs ; elles étaient encombrées par les tables des revendeurs, les étalages, les corbeilles et les cabas. Tout autour, dans les rues qui suivaient, c'était le marché agrandi, prolongé, qui se continuait dans les boutiques ou en plein vent : le marché au poisson, rue Petite Calade ; le marché aux herbes, rue Galante ; le trafic des monnaies et des lingots, à la place du Change. Les métiers étaient tous groupés par rue ou par quartier ; les seuls noms des rues que nous ayons pour cette époque sont des noms de métiers ; au XIII^e siècle, on peut citer en effet, les rues de la Fusterie, de la Draperie, de la Curaterie (marché au cuir), de la Mercerie, de l'Épicerie, de la Verrerie, etc...

La nuit, les rues devenaient silencieuses et noires. Après le couvre-feu sonné au clocher de Notre-Dame des Doms, sortir n'était ni facile ni prudent. Il y avait des chaînes tendues au milieu des rues : il y avait aussi des malandrins, les coupe-bourses guettant le passant attardé. Pas d'éclairage public : mais ça et là, une veilleuse aux pieds d'une image sainte. Par mesure de police, les gens honnêtes qui sortaient la nuit devaient porter une lanterne allumée à la main.

J. GIRARD
Avignon, ville du Moyen-Âge
Annales de l'École Palatine d'Avignon.
N^{os} 3 et 4, 1921

19 Les Papes à Avignon

Après avoir erré dans plusieurs villes de France, à Bordeaux, à Poitiers, Clément V était fort embarrassé pour choisir une résidence en France afin de ne pas inquiéter les rois étrangers. L'Italie était en proie à la guerre civile. Des fresques du palais de Sienne peintes à cette époque représentent « d'un côté la sécurité, de l'autre la peur (Timor). Ici, la ville, les campagnes florissantes, les artisans au travail dans les rues étroites de la cité, les étalages des marchands, la place où dansent les jeunes filles, les labeurs, les chasses, les paisibles promenades : Senza paura ogni nom franco camini et lavorando semini ciascuno. 5Tout le monde va et vient, travaille, libre et sans peur), comme explique l'inscription peinte sur le mur, là, maisons éventrées, scènes de désolation, et, hors des murs où nul ne se hasarde isolé et sans défense, les routes infestées de brigands, les campagnes dévastées ; à l'horizon hérissé de châteaux-forts, des incendies » R. A. Michel. Aussi, au moment où allait s'ouvrir le procès des Templiers, Clément V n'hésita pas. Il renonça à aller en Italie. Il choisit Avignon qui appartenait à un vassal fidèle du Saint-Siège et située aux abords du Comtat-Venaissin, terre papale depuis 1229.

Au carrefour des routes de France, d'Espagne et d'Italie, Avignon, de plus en plus importante depuis la décadence d'Arles, qui n'était pas française au milieu de la France, mais vassale de l'Empereur d'Allemagne, devait devenir la résidence de la papauté de 1309 à 1376.

Les papes qui ont siégé à Avignon pendant la « captivité de Babylone » sont Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clément VII et Benoît XIII.

À Avignon, à Villeneuve et dans beaucoup de villages du Comtat, la papauté favorisa la construction de nombreux couvents, églises, monuments ; les arts et le commerce prirent un essor considérable.

Les papes quittèrent Avignon lorsque tous les partis de l'Italie furent d'accord pour réclamer le retour du St-Siège à Rome.

L'élection du successeur de Grégoire XI, un italien, Urbain VI, fut déclarée nulle par un certain nombre de cardinaux quelques mois après. On nomma alors un autre pape, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Aucun texte canonique connu ne permet de considérer l'un ou l'autre de ces deux papes comme pape légitime.

C'est ainsi que débute le grand schisme d'Occident qui devait durer 40 ans. Le pape de Rome avait pour lui le centre et le nord de l'Italie, l'Empire, les Flandres, l'Angleterre ; Clément VII fut soutenu par la France, l'Espagne, le royaume de Naples.

20 La cour pontificale

À l'entour du souverain pontife figurent en premier lieu ses parents : frères, neveux , cousins et alliés. Ses sœurs, belles-sœurs et nièces se parent du titre de « dames de la famille du pape » ; ainsi que les femmes et les filles du maréchal de la curie et du viguier, ainsi que les baronnes et les grandes dames d'Avignon, elle jouissent du privilège exclusif de porter la fourrure d'hermine ou de petit-gris ; « des choses d'or, d'argent ou de soie ».

Au service du pape vaquent des chevaliers et des écuyers, appartenant à des familles nobles. En 1320, le nombre des écuyers est de 108.

À la porte du pape veillent des portiers de première classe ou maîtres portiers qui annoncent et introduisent les visiteurs. Les portiers de seconde classe se tiennent aux portes secondaires et préparent les tapis et les sièges nécessaires lorsque le souverain pontife se rend au consistoire ou dans l'*aula* ...

Les sergents d'armes dont le nombre durant le XIV^e siècle varia de 23 à 72, exercent la surveillance dans l'intérieur du palais apostolique. La nuit, ils sont casernés dans trois corps de garde éclairés par des lampes à huile. Ils doivent se tenir toujours prêts à chevaucher pour quérir les clercs délinquants, procéder à leur arrestation et les amener à la cour. Ils ont aussi la garde de la prison pontificale.

Une trentaine de chapelains officiaient dans la chapelle privée du pape. Chaque nuit, les chapelains commensaux se levaient au son de la cloche pour chanter matines. Le jour venu ils célébraient la messe et récitaient vêpres. Si le Saint-Père prenait part à une procession ou montait à cheval, ils portaient devant lui la croix. Un prêtre présentait au pape le psautier pour la récitation des vêpres. Un sous-diacre lui faisait la lecture pendant les repas. D'autres chapelains étaient plus particulièrement chargés du culte. Mais en fait la différence principale entre chapelains commensaux et leurs confrères consiste en ce que les commensaux touchaient un traitement de 200 florins et les autres de 100 seulement.

On appelait chambriers les serviteurs qui revêtaient le pape de son manteau, lui passaient l'étole au cou et le coiffaient de la mitre, quand il se rendait au consistoire, à une cérémonie solennelle, ou quand il recevait des personnages de marque. Les chambriers avaient aussi leur rôle dans les réceptions ordinaires ; ils découvraient la mule pontificale baisée par le visiteur et s'échelonnaient aux côtés de leur maître. Dans les grandes solennités, ils portaient les *flabelli*.

Le personnel de la cuisine était très varié. Un fonctionnaire achetait la viande, le gibier, le poisson et les bois nécessaires. Les cuisiniers en chef ordonnaient le menu des repas et distribuaient aux familiers du pape leurs portions alimentaires. Après avoir goûté les plats, ils les servaient au souverain pontife. Des scribes ou notaires tenaient note des achats et des distributions de vivres. Il y a deux cuisines, la grande et la petite, où les cuisiniers, secondés par des marmitons, exercent leurs talents culinaires.

Deux panetiers achètent le blé ou le pain, le sel, le fromage , certains fruits, les tables et couteaux de table, donnent à chaque familier la portion à laquelle il a droit, rangent les sièges et les tables à l'heure des repas, tendent au pape les serviettes avec lesquelles il s'essuie les mains avant le dîner et le déjeuner.

Avant de verser le vin dans la coupe du souverain pontife, les sommeliers le goûtent. Au nombre de deux à quatre ils remplissent les celliers, dont ils ont la garde, des crus de Bourgogne, de Bédarrides, de Lunel, de Carpentras ... L'un d'eux le « fruitier » pourvoit la table pontificale de pommes, de poires, de raisins , de noix, de figes, d'oranges.

Deux ou trois maîtres d'écurie s'occupaient de la nourriture des chevaux et des mulets ... Sous leurs ordres, ils ont des palefreniers, des valets, des muletiers, des charretiers.

Un fourrier partage les vêtements d'hiver et d'été aux officiers de la cour et veille à l'amé-

nagement du palais.

La surveillance de la prison pontificale appartenait à un geôlier, le soudan, qui avait sous ses ordres des sergents...

Des courriers, les uns à pied, employés au service intérieurs de la cour, les autres envoyés au loin recevaient un enseignement spécial et jouissaient de certains privilèges. . . La Chambre apostolique les chargeait aussi d'acheter des denrées de toutes sortes et de recueillir les fonds disponibles des collecteurs.

La liste des familiers du pape comportait un certain nombre d'autres fonctionnaires dont les dénominations indiquent suffisamment le genre d'occupations : le gardien de la vaiselle, le gardien des armes, le gardien de la cire, les gardiens d'animaux, les balayeurs, les porteurs d'eau, les sonneurs de cloches, les blanchisseurs et lavandières, le barbier, le médecin, le maître d'œuvres ...

Au total, la cour pontificale comprenait de trois à quatre cents personnes, et peut-être davantage.

Tout ce monde avait naturellement le vêtement, le logement, la nourriture, et touchait un traitement assez élevé. Pour les membres de la cour, les occasions de recevoir des cadeaux étaient fréquentes. Ceux qui étaient clercs devenaient bénéficiaires et percevaient les revenus de leurs bénéfices. Jean XXII dépensa environ trois millions de francs pour l'entretien et le paiement de son personnel.

D'après G. MOLLAT
Les Papes d'Avignon (V. Lecoffe, éditeur)

21 Les remparts d'Avignon

Ce qui frappe le regard du voyageur arrivant à Avignon, c'est la ceinture de pierre des remparts. Le soleil de Provence les a cuits et patinés, leur a donné cet aspect de « croûte de pâté » que leur trouvait déjà Sterne¹ au milieu du XVIII^e siècle.

Nulle part, sauf peut-être à Aigues-Mortes, je n'ai vu plus jolis remparts. Bien qu'ils aient subi des sièges, ils n'ont par l'air très redoutables et font songer parfois, sous l'éclatant soleil, à un décor d'opéra-comique.

D'après Gabriel FAURE.

La vallée du Rhône, p. 53

Les papes élevèrent ces murailles pour se protéger, eux et leur ville, contre des armées de pillard, et pour envelopper dans une ceinture de défenses plus larges les couvents qui s'étaient établis de toutes parts, en dehors des murs primitifs. Il ne leur suffisait pas d'avoir fait de leur château, selon l'expression de Froissart, « la plus belle et la plus forte maison du monde et la plus aisée à tenir », il leur fallait pouvoir écarter l'ennemi de leur ville. Or la vieille enceinte d'Avignon, relevée après le siège de 1226, était désormais à la fois trop faible et trop étroite.

Maître du Comtat depuis le XIII^e siècle, hôte d'Avignon depuis 1309, le Saint Siège ne posséda la ville qu'à partir de 1348. Elle lui fut alors vendue pour 80.000 florins d'or par Jeanne de Naples, comtesse de Provence. Un an plus tard, Clément VI commença de construire des fortifications et mit en état de défense les abords du pont St-Bénézet.

Sous Innocent VI, Jean Fernand de Hérédia, gouverneur du Comtat Venaissin et de la ville d'Avignon, éleva le rempart de St-Roch à St-Lazare. L'ouvrage fut poussé de St-Lazare jusqu'au rocher sous Urbain V. La muraille qui longe le Rhône entre St-Roch et la porte de l'Oulle ne fut exécutée que sous Grégoire XI : c'est la partie où apparaissent les tours rondes.

À maintes reprises les inondations du Rhône et la Durance ont ébranlé les remparts, tantôt au Nord, tantôt au Midi de la ville. Ils ont donc été repris et restaurés. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, nous imaginer que nous avons aujourd'hui sous les yeux l'aspect des fortifications du XIV^e siècle.

Le grand fossé creusé au pied des murs et que remplissaient les dérivations de la Sorgue, a été comblé. Les ouvrages qui défendaient les portes ont disparu. Les portes mêmes ont été plusieurs fois remaniées ; certaines, comme la porte de l'Oulle (ainsi nommée du marché des oulles que l'on fabriquait à Villeneuve) et la porte de la Ligne ont été remplacées au XVII^e siècle par des portes d'architecture classique. Une large ouverture a été pratiquée dans le rempart du midi en face la gare, lorsqu'on a percé à travers la ville la grande voie qui porte maintenant le nom de rue de la République. La moderne porte de l'Oulle et la vieille porte l'Imbert ont été jetées par terre et deux autres brèches ont été ouvertes dans les murs.

Ces murailles demeurent pour la ville une merveilleuse parure. Elles sertissent Avignon d'une exquise dentelure de tours et d'échauguettes.

A. HALLAYS .

les villes d'art célèbres.

H. Laurens, éditeur.

1. Sterne, écrivain anglais du XVIII^e siècle.

22 Aspect du Palais des Papes

Le Palais des Papes est un des ces prodigieux édifices, — puissants, despotiques, impressionnants et ensorceleurs, — dont on peut dire qu'ils terrifient. Longtemps, ses formidables bâtiments où la pensée humaine s'allie à la majesté de la pierre, vous poursuivent comme une obsession en vous menaçant de leur masse et vous effrayant de leur étendue. Encore aujourd'hui, en dépit des mutilations et des outrages subis, quand on examine les façades orientale et occidentale du gigantesque monument, on trouve en lui quelque chose de soupçonneux, de méchant et d'hostile. Stendhal n'a pas observé sans raison qu'il est fortifié, à l'extérieur, avec toute la méfiance italienne. Les hautes et sombres fausses arcades ogivales de Clément VI et d'Urbain V ont l'air d'aboyer après vous, comme une meute.

La nuit, surtout, la sensation est grandiose. La colossale construction étonne, assourdit comme une monstrueuse clameur que le moyen-âge pousserait brusquement à vos oreilles, — cri de pierre mille fois plus éloquent qu'un cri humain !

Devant cet entassement fabuleux de créneaux, de mâchicoulis, de fenêtres ogivales, de préaux, de corridors, de salles, de galeries, de passages secrets, de souterrains ; ces sept tours dominant autant de corps de logis, ces corbeaux de granit, ces gargouilles ricanant au front de l'édifice, cet audacieux donjon de Trouillas dépassant de quatorze mètres la hauteur de Notre-Dame de Paris, quoique ayant perdu sa couronne de créneaux et sa tour de guet, — on a la vision complète, absolue, hallucinante, de la vaste période de l'histoire du monde bien à tort appelée la « Seconde captivité de Babylone ».

Ce n'est plus un palais greffé sur un monastère, se terminant lui-même en château-féodal, que dévisage votre regard. C'était la pensée des hommes et de l'époque qui les firent sortir de terre que vous poursuivez. Votre œil, émerveillé, terrifié, *abasourdi*, en perçant ces murs d'une invraisemblable épaisseur, pénètre dans le travail des esprits, les battements des cœurs et déshabille des âmes.

Cette miraculeuse et suggestive masse architecturale est, avec le Mont Saint-Michel et la Cité de Carcassonne, le plus vaste et le plus curieux de nos monuments nationaux.

Tanocrède MARTEL .
Blancaflour, p.103 et 104.
Albin Michel, éditeur.

23 Visite du Palais des Papes

Après avoir servi de résidence aux papes et aux vice-légats, sous la Révolution, le Palais des Papes appelé le *Fort*, servit de prison et de logement pour les troupes ; mais sa transformation en caserne ne commença que sous le premier Empire ; les bâtiments du nord restèrent seul utilisés comme prison jusqu'en 1871 et furent affectés ensuite au service des Archives départementales.

En 1901, l'État consentit à rendre le Palais des Papes à la ville d'Avignon en échange d'une caserne neuve ; mais cette convention ne fut exécutée qu'en 1906 ; depuis, la restauration du monument se poursuit sous la direction de la Commission des Monument historiques. — J. GIRARD (Avignon)

Le Palais des Papes fut à la fois une forteresse et un palais.

La forteresse était destinée à défendre la liberté et le trésor du St-Siège, non pas, comme on l'a dit souvent, contre les rois de France avec lesquels la papauté d'Avignon entretint des rapports de bon voisinage, mais contre les Grandes Compagnies, ces troupes de pillards qui, durant tout le XIV^e siècle battirent et rançonnèrent le pays de France. Plus d'une fois la vue des murailles d'Avignon intimida les routiers et les fit se contenter d'un tribut et d'une absolution. Le palais devait abriter une des cours les plus magnifiques et les plus opulentes qui fût jamais.

Aujourd'hui nous ne voyons plus que la forteresse. Du palais déjà dépouillé, appauvri, délabré, sous l'administration des légats, plus rien ne subsiste.

Le plan est irrégulier, mais cette irrégularité tient, on ne peut s'y tromper, soit aux accidents du rocher, soit aux nécessités de la fortification. Rien, ici, n'a été suggéré par les idées de luxe, d'agrément ou de commodité ; par suite, rien au dehors ne révèle les dispositions intérieures. On peut tourner autour du Palais sans soupçonner ce que recèlent ces murailles géantes. Mais que l'on monte au sommet de l'une des deux tours les plus élevées, la tour de Trouillas ou de la Campana : du premier coup d'œil on saisira la configuration très simple du Palais enclos dans la forteresse. Sur deux cours rectangulaires s'élevaient sous les bâtiments d'apparat ou d'habitation, les salles d'assemblée, les tribunaux, les arsenaux, les chapelles, les appartements pontificaux et les logements des fonctionnaires. Nous avons sous les yeux le plan d'un double monastère.

Clément V, le premier des papes d'Avignon, reçut l'hospitalité dans le couvent des Dominicains. Ce fut son successeur Jean XXII qui commença de bâtir. Étant avant son élection évêque d'Avignon, il se contenta d'agrandir et de fortifier son palais épiscopal situé sur le rocher des Doms au midi de la cathédrale. Les constructions de Jean XXII, Benoit XII les a démolies, et il n'en reste plus que des vestiges insignifiants et incertains. Benoit XII et Clément VI sont les véritables auteurs du palais que nous connaissons.

Le Palais des Papes a été bâti par des architectes du Midi de la France : Pierre de Cucuron, sous Jean XXII ; Pierre Poisson, sous Benoit XII ; Jean de Loubière, sous Clément VI. Les sculpteurs paraissent avoir été des Français du Nord comme Jean de Paris, l'auteur du tombeau de Jean XXII, à Notre-Dame des Doms.

Les peintres vinrent tous, ou presque tous, d'Italie.

A HALLAYS

Les villes d'art célèbres : Avignon et le Comtat.

Laurens, éditeur.

24 Agrandissement d'Avignon au temps des papes

La papauté fuyait les désordres et les dissensions intestines de l'Italie lorsque Clément V l'amena à Avignon en 1309. Elle y resta, en comptant les papes du Grand Schisme, jusqu'en 1403, date du départ de Benoît XIII, le dernier pape avignonnais. La période pontificale dura donc, en fait, une centaine d'années. Au début, Avignon appartenait toujours au compte de Provence ; mais en 1348, Clément VI l'acheta à la reine Jeanne. Devenue la capitale du monde chrétien, cette ville s'agrandit et se transforma complètement.

La population augmenta brusquement de façon considérable. La cour pontificale était alors la plus importante du monde ; elle comportait, ainsi que la Chambre apostolique et les autres services pontificaux, un très nombreux personnel. Les cardinaux avaient chacun une petite cour, à l'imitation de celle du pape. Enfin, le pouvoir d'attraction de la papauté était immense ; papes et cardinaux entraînaient après eux, dans leurs déplacements, tout un monde de gens d'affaires, de trafiquants, de plaideurs et de quémandeurs qu'on désignait sous le nom générique de courtisans ou de gens suivant la cour romaine. Ils étaient surtout Italiens¹ mais il y avait aussi beaucoup de Français, des Allemands, des Espagnols, des Anglais, etc., jusqu'à des Levantins. Avignon devint tout à fait une ville cosmopolite. Les vrais avignonnais, fils d'avignonnais et inscrits sur les registres de la cité (*in albo civium*) furent noyés dans le flot des nouveaux arrivants. Au début, il ne fut pas facile de loger tout le monde. Le nombre des logements était inférieur aux besoins ; en outre, à chaque cardinal, on livrait plusieurs maisons pour lui et sa suite. Les occupants des immeubles inscrits dans la livrée du cardinal devaient déguerpir moyennant une indemnité. Il en résulta une crise effroyable contre laquelle on dut imaginer une législation exceptionnelle.

Chaque habitant fut contraint de se restreindre au nombre de pièces strictement indispensables aux besoins de sa famille et de son rang. Ensuite, une sorte de commission arbitrale dont les membres s'appelèrent *assignatores* et *taxatores domorum* fit le recensement des logements disponibles, on taxa le loyer et on les distribua à ceux qui demandaient un gîte, en tenant compte de la situation de chacun.

Malgré les précautions, les loyers restèrent à des prix élevés ce qui engagea les capitalistes à bâtir. On utilisa tous les espaces libres. Sur les flancs du Rocher, les maisons se pressèrent autour du palais pontifical. Mais on favorisa surtout la construction d'immeubles hors de l'enceinte, en déclarant qu'ils ne pourraient faire partie d'une livrée et que leurs loyers seraient exempts de taxation. Les bourgs se multiplièrent hors des vieux murs. C'est ainsi que se bâtirent les quartiers des Infirmières, de la Carreterie, des Teinturiers, de Portail Magnanen, etc. ..., et tout l'espace compris à l'ouest de la rue Joseph-Vernet, conquis depuis plus de deux siècles sur le Rhône. Cet agrandissement se fit sans plan d'ensemble comme au XIX^e siècle pour le quartier suburbain de Monclar et de St-Ruf ; les constructions s'agencèrent suivant la fantaisie de chacun : de là, l'étroitesse et l'irrégularité des rues ; de plus, ces nouveaux quartiers gardèrent longtemps un aspect demi rural ; la plupart des maisons avaient cour et jardin, beaucoup étaient de véritables granges ; certaines de simples maisonnettes en pisé. Lorsque le pape Innocent VI fit commencer l'enceinte qui est encore aujourd'hui un des ornements d'Avignon, on décida d'enclorre, non seulement ces nouveaux faubourgs, mais encore de « nombreux jardins et lieux d'agrément » en vue d'un agrandissement qu'on jugeait devoir se poursuivre. Ces prévisions ne se réalisèrent pas ; la population diminua après le retour de la papauté à Rome, les « jardins et lieux d'agrément » subsistèrent jusqu'au XIX^e siècle qui vit disparaître les grands jardins au bout de la rue Thiers et s'ouvrir la rue Raspail.

J Girard .
Annales de l'École Palatine d'Avignon.
n^{os}3 et 4, 1921

1. Ils changèrent la physionomie de la ville, ce qui permit à Stendhal de dire : « En entrant à Avignon, on se croit en une ville d'Italie. »

25 La librairie avant l'imprimerie

Avant l'invention de l'imprimerie comment faisait-on pour se procurer un livre ? Il fallait d'abord trouver un particulier, ou une bibliothèque, possédant ce manuscrit et le lui emprunter. En 1450, l'Université d'Avignon prête à Jean de Plœuc, évêque de Tréguier, les œuvres de Gilles de Bellemère pour les faire copier ; mais l'emprunteur est obligé de fournir la caution de deux habitants de la ville d'Avignon. Le prêt est consenti par devant notaire.

Une fois en possession de l'ouvrage désiré, on procédait de deux façons différentes : ou bien on s'adressait à un atelier, ou bien on engageait un copiste à la tâche. Dans ce dernier cas, toujours par devant notaire, on passait un contrat en forme. En 1463, Claude Bricard, clercs et écrivain, s'engage à copier pour le compte de Boniface de Narni, maître d'école et professeur d'éloquence, les lettres de St Jérôme, aux conditions suivantes : tous les jours non fériés, l'écrivain copiera deux feuillets du texte ; la copie sera faite dans une chambre désignée par le maître d'école et non ailleurs ; le copiste aura 69 sous de gage par mois ; en plus Boniface de Narni lui donnera la vie et les aliments en quantité suffisante, lui fournira tout ce qui est nécessaire pour écrire, le pourvoira d'un lit, de chandelles et autre chose dont il aura besoin. L'écrivain s'engage à consacrer tout son temps à l'ouvrage en cours d'exécution, à ne pas l'abandonner, sans qu'il soit terminé, ni le faire copier par un autre.

Si on s'adressait à un écrivain ayant atelier, on passait d'abord un contrat notarié constatant le dépôt du manuscrit original. On signait ensuite un second contrat fixant le prix et les conditions dans lesquelles ce travail serait effectué.

... Le commerce des livres au XIV^e siècle est entre les mains des libraires. Mais le libraire disparaît au commencement du XV^e siècle. Les Juifs tentent alors d'accaparer ce commerce, comme celui de tous les objets précieux.

Le libraire apparaît de nouveau dès que commencent à se répandre les livres imprimés. Ceux-ci se montrent sur le marché vers 1476. Le livre imprimé arrivait entre les mains du libraire en feuille et sans les enluminures qui devaient le compléter. Le libraire est donc obligé de se doubler d'un relieur et d'un enlumineur. Mais l'introduction progressive de planches et capitales ornées, taillées sur bois ou cuivre, entraîna rapidement la disparition des enlumineurs.

P. PANSIER

Les débuts de l'imprimerie à Avignon

Bulletin off. de l'Union synd. et Fédér. des Synd
des maîtres imprimeurs (Bibl. de Carp. n° 19038)

26 Note du « livre de raison » pour l'année 1372 de Jean Teisseire, marchand de chanvre

« Samedi, premier jour du mois de mai, nous mettons Martin à l'école de l'église Sainte Perpétue pour apprendre l'abécé et les sept psaumes. Il a été expressément convenu, entre nous et le maître qui l'instruira, que celui-ci apprendra l'abécé et les sept psaumes dans l'espace d'un an ; et nous devons lui donner 18 gros (36 sous) pour ladite année, payables seulement quand Martin saura l'abécé et les sept psaumes, sinon il n'aura pas le complément de ladite somme. Ledit maître se fait appeler Jean Aynès, de Nice. Nous lui payons le jour susdit que Martin entre à l'école 8 gros. Le maître doit le pourvoir de l'abécé et des sept psaumes à ses dépens. »

P. PANSIER

Extrait de : *Histoire de la langue provençale à Avignon
du XII^e au XIX^e siècle.* (Aubanel, éditeur)

27 Pétrarque (1304-1374)

Le nom de Pétrarque est inséparable de celui de la papauté avignonnaise.

Pétrarque avait dix ans lorsque sa famille, proscrite à la suite d'une de ces révolutions si fréquentes à Florence, vint chercher un refuge à Avignon en 1313. Dans cette ville encombrée d'étrangers depuis l'arrivée de Clément V, les exilés ne purent trouver un gîte ; ils s'installèrent à Carpentras, où le futur poète resta quatre ans « suçant le tendre lait de la science enfantine ». Il fit ensuite ses études à Montpellier et à Bologne. Il revint en 1326 à Avignon. Le séjour de la cour pontificale faisait de cette cité un centre intellectuel des plus importants ; les Papes protégeaient les écrivains et aimaient les livres ; ils avaient déjà une bibliothèque considérable, installée dans la tour des Anges, qu'on enrichissait par d'incessantes acquisitions. Il y avait aussi des cardinaux et des prélats lettrés. Pétrarque se lia d'amitié avec les deux cardinaux Colonna, — Il fut l'hôte de l'un d'eux pendant onze ans, ___ avec le cardinal Philippe de Cabasole évêque de Cavaillon, avec le savant évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, Jean Côté. Les Papes, qu'il accabla d'invectives parce qu'ils étaient français et délaissaient l'Italie, ne lui ménagèrent ni les prébendes ni les honneurs. Enfin c'est à Avignon que se produisit l'événement capital de sa carrière poétique. Le 6 avril 1327, dans l'église des religieuses de Ste-Claire, il vit pour la première fois la fameuse Laure que les chants de son *Canzonière* ont faite immortelle.

En 1337, Pétrarque abandonna Avignon qu'il trouvait triste et dont la foule bruyante gênait ses travaux. Il se réfugia dans la belle solitude de Vaucluse où son premier séjour dura plus de trois ans presque sans interruption, et où il revint ensuite à plusieurs reprises dans les intervalles de ses fréquents voyages. Son retour définitif en Italie date de 1353 ; sa mort à Arquà, du 19 juillet 1374.

Grand poète, chercheur infatigable de manuscrits anciens, historien et érudit, Pétrarque a été le premier des humanistes et des initiateurs de la pensée moderne.

J. GIRARD

Avignon, p. 25-26. Seguin, éditeur

28 Lettre à un de ses amis : Pétrarque à Vaucluse

(Lett. famil. Livre II, lettre 12)

« Vous savez que j'avais résolu de ne plus retourner à Vaucluse. Mais je ne puis pas résister à la tentation qui vient de s'emparer de moi et qui m'y pousse irrésistiblement. Ce que je puis alléguer de plus raisonnable pour expliquer ces tergiversations de mon esprit, c'est l'amour du repos et de la solitude. Trop connu, trop recherché, je cherche un endroit où je puisse vivre seul, inconnu, obscur. Rien ne vaut décidément pour moi, la vie paisible et solitaire. L'idée de me retirer à Vaucluse l'emporte en moi sur tout. Vaucluse est toujours présent à ma pensée, avec tous ses charmes. En me reportant par le souvenir à ces collines, à ces sources, à ces bois si propices à mes études, j'ai ressenti au fond de l'âme une joie inexprimable ... Cette solitude, grâce au long séjour que j'y ai fait, est devenue ma seconde patrie. Mon projet d'y mettre la dernière main à quelques ouvrages que j'ai commencés m'absorbe entièrement. Ajoutez-Y mon désir pressant de revoir mes livres, de les tirer de leurs coffres pour leur faire voir la lumière du jour et les tenir ouverts sous les yeux de leur maître. Enfin, si je manque à la parole que j'avais donnée à mes amis de ne plus les quitter, ils voudront bien me pardonner : c'est l'effet de l'inconstance naturelle à l'esprit humain. Pour lui échapper, il faut être de ces hommes exceptionnels qui ne perdent pas un instant de vue la perfection. L'uniformité est mère de l'ennui, on l'évite en changeant de place. »

Pétrarque.

Extrait de : *La Fontaine de Vaucluse et ses souvenirs.*

Par J. Saint Martin (*Le Sauvatre, éditeur*).

29 Influence de la faculté des droits d'Avignon

Il y eut d'abord à Avignon une Académie de droit civil au XIII^e siècle. Elle fut érigée l'an 1303 en Université par Boniface VIII. Elle brilla d'un vif éclat surtout pendant le séjour des papes. Pour favoriser l'instruction, plusieurs collèges furent fondés par l'Église. Les élèves y entraient gratuitement. L'Université fut supprimée en 1791.

Il n'est pas exagéré de dire que la Faculté des droits d'Avignon, si bien organisée et si puissante, constituait à elle seule l'Université, qu'elle eût suffi à illustrer ; elle sut imposer son pouvoir et conserver la mainmise sur les trois autres facultés (droit canonique, médecine et arts libéraux, plus tard, celle de théologie), qu'elle enchaîna à sa suite comme un astre entraîne dans sa course les satellites qui gravitent autour de lui. Ces facultés avaient bien tenté une lutte d'influence, mais le *collegium doctorum utriusque juris* en sortit vainqueur et sur conserver, avec l'administration du *studium*, ses pouvoirs traditionnels.

L'influence si profonde de la Faculté des droits ne s'exerça pas seulement sur les autres branches d'enseignement. Par ses professeurs, par ses gradués, elle fit progresser la science du droit, elle intervint aussi dans les questions de politique locale et générale.

Referons-nous ici l'apologie des maîtres illustres, de Gilles de Bellemère, de Pierre Bertrand, de Paul de Castro, d'Olrade et de Balde dont l'esprit libéral, si rare en ces temps, sut interpréter les lois romaines en faveur des Juifs persécutés, et de tant d'autres professeurs qui donnèrent à l'enseignement du droit une direction scientifique nouvelle et une impulsion définitive.

Au conseil de ville, ils intervenaient toujours et leurs avis éclairés faisaient éviter bien des heurts dans le régime politique d'Avignon et des fautes aux représentants de la cité.

Ils occupaient des charges nombreuses près la cour pontificale ... Ils étaient tout à l'Université et au conseil de ville ; ils étaient partout, à Avignon et dans le Comtat, en France et à l'étranger.

R. Caillet
L'Université d'Avignon au M. A.

30 Les pouvoirs du Légat

Après le départ des papes, Avignon fut gouvernée par le camérier François de Gonzié, puis par le neveu du pape Eugène IV. Ce n'est qu'en 1433, après tout espoir de retour de la papauté évanoui, qu'on nomma « le légat » qui gouvernait en même temps presque tout le Midi.

À ne considérer que ce qui concerne les intérêts temporels de la papauté dans la ville d'Avignon et le Venaissin, les pouvoirs que possédait le légat étaient administratifs, judiciaires et militaires. Il devait gérer le domaine pontifical, veiller au maintien de son intégrité, à la perception des droits et des revenus qui y étaient attachés, à la levée des impôts. Il avait à procéder aux inféodations quand le cas se présentait, à recevoir les hommages et serments de fidélité, à procéder contre les feudataires lorsque la justice le requérait, contre les communautés ou particuliers réfractaires aux lois de l'Église, à confisquer le cas échéant, leurs terres, fiefs, domaines et droits, à incorporer leurs biens au domaine du Pape ; il avait à nommer les capitaines, viguiers, sous-viguiers, châtelains, juges, clavaires ou receveurs, procureurs du fisc, gardes des portes, notaires, en général tous les officiers de l'ordre temporel ; il pouvait les révoquer, les suspendre, les punir au civil et au criminel ; il avait l'obligation d'entendre les plaintes portées contre eux, d'y faire droit, de condamner les coupables à des amendes et à de justes satisfactions ; il pouvait enfin édicter des ordonnances et statuts pour l'utilité commune et la bonne administration des communautés, réglementer les corps constitués, réformer la justice.

... Le légat aurait été investi d'un pouvoir absolu, si les conventions, statuts et privilèges de la ville d'Avignon d'une part, si les franchises et statuts du Venaissin, d'autre côté, n'étaient venus limiter grandement son autorité, ne lui laissant, en certaines circonstances, que la possibilité de confirmer et de publier les décisions prises par les corps constitués. Ainsi, pour les statuts municipaux de 1441, son rôle se borna à la désignation des réformateurs, à la confirmation des dispositions acceptées par les syndics et conseillers d'Avignon, à leur promulgation.

D'après L.-H. LABANDE
Avignon au XV^e.siècle
Auguste Picart et Impr. de Monaco, éditeurs.

31 Procès des eaux de la basse-Ouvèze, au XIV^esiècle

Les quartiers des Sablons et de Piécard, aujourd'hui si riants et si fertiles, n'offraient alors qu'un terrain sec et aride. Pour les féconder, Guy de Claromont, en janvier 1303, obtint par vent et concession de Bernard de Maulhéon de Causans et de Rostaing Auzelly, seigneurs par indivis de Causans, le droit de prendre les eaux de l'Ouvèze, au moyen d'une écluse faite vis-à-vis Cabridon. Bertrand des Baux, prince d'Orange, haut seigneur du château et territoire de Causans, en donna la confirmation en ces termes : « Attendu les services à moi rendus par vénérable et religieuse personne seigneur Guy de Claromont, prieur de St-Saturnin du Port (aujourd'hui Pont St-Esprit) et seigneur de Sarrians, je donne et concède audit seigneur prieur et à ses successeurs, la liberté et pouvoir de prendre les eaux de l'Ouvèze dans le terroir de Causans et de les conduire dans celui de Piécard et de Sarrians pour l'usage et l'utilité du dit territoire. »

Dans cette cession, les droits respectifs de tous les coseigneurs de Causans n'ayant pas été probablement sauvegardés, il fallut s'adresser à des arbitres qui, dans leur sentence du 1^{er} août 1313, confirmèrent Dom de Fronteris dans la vent et concessions antérieures, moyennant 70 livres donnés à nobles Bertrand Auzelly et Rostaing Bourel-Leyda. En 1342, Dom Gaubert de Serres donna encore 40 florins d'or à Jean de Maulhéon, qui lui constatait l'étendue de ses droits¹.

Tandis que de leurs deniers autant que par leur influence, les seigneurs-prieurs s'efforçaient ainsi de fertiliser les quartiers N.O. de Sarrians, les syndics tournaient leur sollicitude vers ceux du levant et du midi. Faute d'écoulement, les torrents de Mède, le Bréoux, la Salette, le Loutzun, le Syrel, la Mayre de Payan, inondaient souvent notre territoire. Pour se mettre à l'abri de leurs ravages et assurer aux eaux un libre cours, les communes de Sarrians, Monteux, Loriol et Bédarrides s'engagèrent en 1323, à purger les lits de ces torrents, avec la clause que les dégâts occasionnés par défaut de vigilance seraient payés par celle des communes qui s'en rendrait coupable. Quelque avantageux que fut ce compromis, les recteurs du Comtat durent intervenir plusieurs fois pour en assurer l'exécution.

F. BRUYÈRE.

Recherches historiques sur Sarrians, p19 et 20
Impr Seguin 1869.

1. En 1495, en 1616 et en 1647 Joncquières avait essayé d'obtenir les eaux de l'Ouvèze au préjudice de Sarrians. En 1743, les habitants de Joncquières et de Courthézon demandent une part des eaux sur la rive droite du territoire royal, mais sans succès.

32 Un contrat collectif de travail au XVI^e siècle

La famille d'Agoult acquit le château de Lourmarin au XIV^e siècle, château isolé, poste militaire. Foulque d'Agoult voulut développer la production de son domaine qui était en friche. On pense qu'il fit appel à des familles vaudoises des hautes vallées du Piémont.

Un contrat fut signé, à la mort de Raymond d'Agoult, entre sa sœur Louise, héritière, et les habitants du lieu le 28 avril 1583, dans la grande salle du château nouvellement reconstruit. Le notaire passa entre la dame de Lourmarin et ses paysans, un acte solennel rédigé en latin et que nous avons dans une traduction du XVII^e siècle. C'est ce contrat que nous voudrions rapidement analyser.

Il débute solennellement.

« Au nom du notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi soit-il. L'an depuis sa nativité 1523 et 28^e jour du mois d'avril, régnant très chrétien le prince François par la grâce de Dieu, roi de France et comte de Provence et Forcalquier, heureusement soit-il. Puisque la transaction ennemie des procès, débats et querelles évite les procès ridicules et met par un remède salutaire fin aux propositions embrouillées ... »

Puis il rappelle comment magnifique, remarquable, puissant seigneur et vaillant chevalier, Foulque d'Agoult « pour le dit bien de Lourmarin, pour lors inhabité, pour sa commodité, évidente utilité, faire habiter et peupler, et aussi son terroir qui en était en friche, non labouré et pour le rendre fructueux et utile, y a reçu plusieurs habitants. » Il mentionne les actes passés de connaissance d'homme entre Foulque puis Raymond et ses habitants ; enfin détermine les clauses du contrat définitif entre magnifique et puissante dame Louise d'Agoult et les prud'hommes, au nombre d'une vingtaine qui « représentent tous les autres ». Notons déjà ce trait frappant d'un contrat collectif, où le seigneur est exactement sur le même pied que ses vassaux, et auquel une communauté de travailleurs peut légitimement se faire représenter par des délégués choisis librement par eux.

Le contrat a deux séries de clauses, les unes concernant la location des terres : en cela il est un simple contrat de fermage ; les autres visent l'hommage féodal. Les premières surtout nous intéressent.

Les terres sont louées aux paysans par baux emphytéotiques, avec possibilité de vendre, échanger, transmettre. Les redevances sont les suivantes :

Pour les terres à grain, le huitième de la récolte.

Pour les vignes, huit deniers par quarteirade de vigne et le huitième.

Pour les prés, trois gros par soucherée.

Pour les jardins, deux poulets « bons et receptables » pour chaque jardin.

Pour les terres à chanvre, deux deniers par éminée, et le huitième.

Pour les terres à safran, le huitième.

Pour les bastides (petites maisons des champs), une bonne géline (poule) et receptable pour Noël.

Pour les maisons d'habitation, deux gélines.

Pour les écuries, une géline.

Pour les « courts » (remises et hangars), une géline.

De plus chaque chef de maison de famille doit deux journées de corvées par an ou deux journées d'hommes « aux pauvres et négoce de la dite dame et de ses successeurs ».

Il y a en outre de très nombreuses clauses de détail concernant les successions, les partages, le battage des grains, le pressurage des olives ; tout est prévu avec une extrême minutie et toujours le ton d'égalité que nous avons signalé dès le début, persiste et s'affirme. « Transigé, convenu, accordé » sont les mots qui reviennent sans cesse au cours de l'acte.

Les clauses que je puis appeler féodales ne sont pas moins curieuses. Les prud'hommes soussignés ont, « en tant qui leur touche, transigé, convenu et accordé, que dorénavant et perpétuellement la dite magnifique dame, etc ... et ses successeurs soient et doivent être seigneurs directs et légitimes desdits hommes du dit lieu de Lourmarin » ; en revanche le seigneur « est tenu de défendre ses sujets et faire rendre justice à chacun par ses officiers ». Le cas même est prévu où un habitant refuserait l'hommage au seigneur. Nulle sanction, sinon qu'il ne sera plus « tenu et réputé pour manant et habitant dudit lieu, mais bien pour forain et étranger, et qu'il payera comme tel », ce qui est très naturel. De plus, s'il se repent de son refus, le seigneur s'oblige de le recevoir et de le réputer, sans autre procès, pour vrai habitant de Lourmarin.

33 Les Vaudois

L'arrondissement d'Apt est le seul où l'on rencontre des protestants, descendants des anciens Vaudois. Il n'est pas rare de voir dans le même village curé catholique et pasteur protestant.

Les doctrines Luthériennes rencontrèrent en Provence un terrain bien préparé. Depuis l'extirpation de l'hérésie Albigeoise, quelques rares survivants avaient cherché un asile dans les vallées alpines, surtout dans le bassin de la Durance. Ils y consevaient comme un dépôt sacré leurs traditions et leurs croyances. On les nommait Vaudois, de l'héresiarque Valdo qui vivait au XII^e siècle. Paisibles agriculteurs, réputés pour leur honnêteté dans les transactions commerciales, ils s'attachaient à la lettre de l'Évangile et affectaient la pauvreté, mais ils payaient régulièrement l'impôt et remplissaient leurs devoirs de citoyens. Ils étaient pourtant suspects. On en voulait surtout à leurs pasteurs ... On les aurait laissés tranquilles, si les prédications de la Réforme n'avaient tout à coup fourni un aliment à des haines latentes et à des convoitises inavouées.

Des Vaudois installés dans les massifs du Luberon par des nobles piémontais eurent le tort de ne pas dissimuler leurs croyances et même d'entreprendre dans les villages voisins une campagne de propagande.

Les premières poursuites à Cabrières datent de 1528 et en 1531 une enquête secrète est ordonnée par François I^{er} contre « ceux tenant de la secte de Luther ». Les premières victimes brûlées à Aix en 1536 étaient de Villelaure, de Lourmarin, de Pertuis. La Provence ayant été envahie en 1537 par les armées de Charles Quint, le moment eût été mal choisi d'ajouter les horreurs de la guerre civile aux périls de la guerre étrangère. Mais en 1540, sans préjudice des condamnations à mort prononcées contre 19 hérétiques, le village de Mérindol « refuge et retraite de gens damnés et réprouvés », devait être démoli et incendié, le château ruiné et hors d'état de servir de résidence, et les bois attatus à deux cents pas à l'entour. Le roi, François I^{er}, averti que l'arrêt de Mérindol avait soulevé l'opinion publique, ordonna une enquête sur place. Les résultats furent tout en faveur des Vaudois et il leur accorda l'amnistie à tous, à condition que, dans les trois mois, ils reviendraient à la foi catholique.

Le baron d'Oppède devint président du parlement d'Aix, en 1543, en remplacement de Chassanie, protecteur des hérétiques. Alors commencent les pires atrocités. Le 18 avril 1545, cinq villages, Cabrierette, Cabrières-d'Aygues, Peypin, Lamotte et St-Martin, tous les cinq de la juridiction de la dame de Cental, furent mis à feu et à sang. Près de huit cents pauvres gens furent conduits aux galères de Marseille et vendus un écu la pièce. Le lundi suivant, d'Oppède faisait brûler Lourmarin, Villelaure et Trézemines. Les habitants s'étant enfuis, cette fois il n'y eut pas d'exécution en masse. Cinq jours après, on marcha contre Mérindol où, croyait-on, s'étaient réfugiés les adeptes du luthérianisme. Ce n'était qu'un faux bruit. On ne trouva qu'un enfant de quinze ans, à moitié idiot, qu'Oppède fit pourtant fusiller. Au lieu de poursuivre les habitants dans les cavernes du Luberon, on brûla la petite cité. Près de deux cents maisons furent incendiées ou démolies. Après Mérindol, ce fut le tour de Cabrières où une centaine de victimes assiégées trouvèrent la mort. Sur le territoire de Murs, vingt-cinq femmes et enfants enfermés dans une caverne, y périrent étouffés par la fumée des fagots qu'un capitaine du vice-légat d'Avignon avait allumés. À Lacoste, la brutalité de la soldatesque s'exerça sur les femmes.

On n'a jamais su le nombre des victimes. Il varie de plusieurs centaines à plusieurs milliers.

Le Pape Paul III et François I^{er} donnèrent leur entière approbation à ces actes de vandalisme. Mais comme tôt ou tard arrive l'heure des règlements de comptes, à la mort de François I^{er}, le cri de la réprobation publique s'était élevé contre ces massacres odieux. Plin, capitaine aux ordres d'Oppède, fut jugé avec son chef. Ce n'est qu'à la suite d'intrigues innombrables dans un procès démesurément long qu'ils furent renvoyés absous et réintégrés dans leurs fonctions.

D'après P. GAFFAREL
Les Bouches-du-Rhône. Tome III

34 François de Beaumont, Baron des Adrets

Le baron des Adrets est connu dans nos contrées comme le chef le plus cruel des troupes calvinistes. Il guerroyait à 15 ans en Italie ; à 19, fit partie de la maison de François I^{er} et devint colonel. À la suite d'un différent avec son général, dans lequel celui-ci l'emporta sur son rival moins puissant, des Adrets se jeta dans le parti des huguenots. À cette nouvelle, Calvin chercha aussitôt à se l'attacher. Il devint la terreur des catholiques dans le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, le Comtat et la Provence¹, où il porta le feu et le fer pendant plus de 3 ans. Ne faisant jamais de quartier à ses prisonniers, il se plaisait à les voir expirer dans des supplices recherchés, ainsi qu'il le fit à Montbrison, à Pierrelatte et à Mornas. L'amiral de Coligny ne l'appelait que le lion déchaîné. Déjà tout le Dauphiné, qu'il avait terrorisé, lui avait ouvert les portes de ses villes, lorsqu'ayant appris en 1562 que les catholiques s'étaient rendus maîtres d'Orange, il se disposa sur le champ à venir dans le Venaissin avec une petite armée. Il s'empara successivement de Pierrelatte, où tous les habitants sans distinction furent passés au fil de l'épée. Il marcha aussitôt sur Pont-St-Esprit qu'il occupa après avoir brûlé le monastère du prieuré ; fit éprouver à Bollène le sort de Pierrelatte ; ravagea Valréas, Visan et ses alentours ; fut attaqué et battu sur les bords de l'Ouvèze, entre Causans et Beauregard par le comte de Suze en 1562 ; perdit beaucoup de monde et fit retraite devant ce dernier. Le 28 juillet de la même année, il vint faire le siège de Carpentras. Il n'était pas encore bien établi dans son camp qu'il eut un grand nombre de siens tués dans une sortie que firent à propos Vénaque et le chevalier Céciliano ... Des Adrets craignant l'arrivée de Serbelloni² décampa dans la nuit du 3 au 4 août et se dirigea vers Courthézon, chargé en queue par la garnison de Carpentras renforcée des habitants de Mazan, Mormoiron, Villes, Bedouin, Crillon, Caromb, Beaumes et autres lieux voisins. Ils lui firent beaucoup de mal et lui prirent presque tout son bagage ... Les huguenots, qui avaient passé le Rhône, rentrèrent dans le Comtat en 1562 et vinrent assiéger le château de Sorgues où ne se trouvaient plus que 25 soldats italiens. Des Adrets l'emporta après une vive résistance et fit mettre le feu à ce château, bâti par Urbain V, l'un des plus beaux édifices de la contrée. Il alla saccager Bedènes, St-Saturnin, Châteauneuf-de-Gadagne, le Thor et Caumont et arriva le soir du 1^{er} septembre devant Cavaillon. Sa fureur s'étendit après sur Maubec, Robion, Goult, Cabrières et Lagnes. La bonne contenance des habitants de l'Isle les en préserva. Carpentras redoubla de précaution. Le baron sortit alors du Comtat et se dirigea vers la Provence, signalant sa marche par le pillage, le viol, l'incendie et le meurtre. Il ne tarda pas de venir faire le siège d'Apt, qu'il investit le 4 septembre 1562 ... il fut forcé de se retirer à la hâte, en apprenant que le comte de Sommerive venait de s'emparer de Sisteron et accourait au secours des Aptésiens, et que Montbrun³ avait été défait par le comte de Suze. Avant d'abandonner le couvent des Frères Mineurs, ses soldats livrèrent aux flammes la majeure partie du monastère et la bibliothèque de 2.500 volumes. Des Adrets après ces exploits, gagna la vallée de Sault et ramena sa horde dans les baronies après avoir séjourné encore pendant 15 jours dans le Comtat, et après avoir traversé rapidement les terroirs de Velleron, Pernes, Villes, Mormoiron, Mazan, Caromb, Beaumes, Ste-Cécile, etc ...

Des Adrets alla mourir tranquille, vieux et fatigué en 1586, à la Frète, dans le Graisivaudan.

D'après BARJAVEL

1. La guerre civile éclata en Provence à la suite du meurtre d'Antoine de Richieu, gentilhomme sans fortune, licencié à la paix de Cateau-Cambrésis, et converti par suite au protestantisme.

2. Serbelloni, célèbre capitaine au service du pape.

3. Montbrun, célèbre lieutenant du baron des Adrets.

35 Sac d'Orange, le 6 juin 1562 par les bandes aux service de Serbelloni, Sommerive et consots (Récit d'un témoin oculaire)

« L'artillerie qu'avoit faict grand brecho aulx muralhes faist que ceulx de la ville laissarent la brecho et se cachèrent dedans le chastel, dont la gendarmerie entrèrent par la dicte brecho que par aultre part tant provenssaulx que autres, tant d'Avignon que du Comtat, l'épée nue à la mayn criant oriblement ; Tue, tue, paga Barjon ! et mirent le fau au chasteau tout le premier et en après par toute la ville, tuant, meurtrissant beaucoup de gens de bien sans avoir esgard ni aulx papistes que huguenaulx, saquetant les maisons, en sorte que ne demeura dans Aurange aulxcuns biens meubles ny or, ny arjant, ni bagues ..., violant les fames et filhes et toutes les mesons ruynées et mises par terre qu'est choze espouventable de en oyr parler, car despuys la destruction, de Jérusalem ne ce trouvera que aye esté fect prie qu'à Aurange. Et cant vint devers le soyr furent contraints les habitants du dit Aurange se retirer au camp et aultre part pour évicter la mort, presque tous en chemise, sans arjant ny de quoi se secourir, endurant tout la nuict la grosse pluye et grantz tonnerres et orrible temps. »

Extrait de Orange, par E. Roussel.
Chastel, éditeur (Orange, 1900)

36 Le brave Crillon

Le brave Crillon naquit le 5 mars 1541 dans le château de Murs. Son enfance fut marquée par les symptômes d'une ardeur belliqueuse qui devait se développer ... Il alla bientôt faire l'apprentissage de la victoire sous de duc François de Guise.

Au siège de Calais, en 1557, Crillon parut le premier sur la brèche. Grâce à sa valeur, Guines et Gravelines firent bientôt leur soumission. La victoire le suit à Rouen, à Jarnac (1562), dans le Périgord, à Poitiers, à Moncontour (1569) et à Dreux. Sous les murs de St-Jean-d'Angély, il reçoit une blessure qui alarme Charles IX. À la bataille de Lépante en 1571, il jette l'effroi parmi les Turcs et décide de la victoire. Il se signale au siège de la Rochelle (1573). Alors qu'Henri III est assiégé dans Tours, le brave Crillon sauve la ville et le roi est rendu à la liberté. Il se distingue à la journée des barricades (1588), dans les plaines d'Ivry (1590) et aux environs de Paris. Au siège de Quillebœuf (1592) il nénètre dans la ville, et répond aux assiégeant : « Crillon est dedans et l'ennemi dehors ». On le voit encore à Laon, à Montmélian, à Chambéry. Il emporte de force tout ce qui s'oppose à sa marche, fait capituler les forts les plus redoutables du Dauphiné, étonne par son intrépidité devant Lécluse, Boulay, Seyssel, Poussin, Charbonnières, Mont-Melchian, comme aussi sur le pont de St-Denis, sur les remparts de Conflans, de St-Rambert ... etc. En un mot, c'est par une suite ininterrompue de succès dus à notre héros que la France vit Henri IV raffermi sur le trône.

Malade, en 1602, il entra dans Avignon aux acclamations d'un peuple quei le bénit comme le libérateur du royaume.

BARJAVEL

37 Le Château de la Tour d'Aygues

Les autres monuments de la Renaissance sont le château du Barroux, de Gordes, de Lourmarin restauré depuis peu, à Avignon de nombreux hôtels particuliers, l'ancien Hôtel des Monnaies.

Un fossé entoure le quadrilatère régulier formé par les constructions symétriques. Une porte figure un arc de triomphe. Deux pavillons carrés dont il ne reste plus que les murailles occupent deux des angles du château, deux tours rondes les angles opposés. Les corps de logis qui reliaient les pavillons et les tours sont en grande partie démolis. Au milieu de l'enceinte se dresse un formidable donjon éventré sur toute sa hauteur et qui, par cette crevasse béante, laisse voir son intérieur dévasté. Cette tour¹ du moyen-âge a été revêtue d'un placage sur lequel on traça au XVI^e siècle des cadres enguirlandés entourant des initiales. Tous les bâtiments portent d'ailleurs la marque de la Renaissance. Les frises et les encadrements de fenêtres sont délicatement sculptés.

La partie la plus originale et la mieux respectés de cet énorme château est le monument qui sert d'entrée à la cour d'honneur. C'est lui qui nous frappe dès le premier coup d'œil, et c'est la gloire de la Tour d'Aygues. Quatre colonnes se détachent sur la façade ; elles encadrent la porte et supportent une frise décorée d'admirables trophées. Dans les tympans sont figurés des victoires armées du *labarum*². Au-dessus la même ordonnance se répète, mais de moindre dimension. L'entablement repose sur deux superbes pilastres d'ordre composite. Un fronton triangulaire du plus beau style et de la plus fine exécution surmonte d'édifice.

La nuance dorée des pierres ajoute encore à la magnificence de cette architecture tout antique, disons mieux tout gallo-romaine. Ceux qui ont bâti et décoré cet arc de triomphe se sont inspirés de monuments dont les débris jonchaient le sol de leur pays ; mais ces monuments présentaient un caractère particulier qui n'était point romain. Lisez ces lignes d'Auguste Choisy dans son *Histoire de l'Architecture* : « l'école des Gaules n'est nullement l'école de Rome : au lieu de la solennité romaine, elle a des élégances que retrouveront à l'époque de la Renaissance les descendants des architectes gallo-romains... Le tombeau de St-Rémy, si romain par le détail, semble dans ses formes générales la conception libre d'un Pierre Lescot ou d'une Philippe Delorme ... L'ordre de la Maison Carrée de Nîmes est une véritable colonnade de la Renaissance ». Remarque très ingénieuse et dont la justesse devient frappante, si l'on considère la porte de la Tour d'Aygues construite au XVI^e siècle par des artistes qui, à travers les temps, étaient demeurés fidèles au goût de leurs ancêtres.

A. Hallays

En flânant, à travers la France. Provence.
Perrin et C^{ie}, éditeurs.

1. On pense que le village tire son nom de cette tour.

2. Étendard de l'empereur romain Constantin sur lequel est une croix et une inscription latine qui signifie : « Tu sera victorieux par ce signe ».

38 Arrivée d'un nouveau Recteur en 1609

Après la domination romaine « Carpentras porte tantôt le joug des Burgondes, tantôt celui des ostrogoths qui se la disputent et la possèdent tour à tour ; dans cette époque... il lui arrive d'appartenir au roi des Francs pour passer ensuite aux mains du Comte de Toulouse. Le traité de Paris l'attribue à l'Église romaine en 1229 ; pour un temps encore elle va revenir au Comte de Toulouse en 1239 et ce n'est qu'en 1254 qu'elle redevient possession papale. » — R. Caillet

Elle fut alors administrée par un recteur indépendant, relevant directement de Rome, qui avait sous sa direction la justice, l'armée et les finances dans tout le Comtat. Il était assisté d'un lieutenant. Ces administrateurs, comme les légats d'Avignon étaient, dans la plupart des cas, parents du souverain pontife et rares sont ceux qui ont été des modèles d'organiseurs.

Arrivée d'un nouveau Recteur, mandé par Sa Sainteté au pourdhas de la ville, se plaignant de Monseigneur Capponi, évesque et recteur.

Le vendredi sixiesme novembre 1609 ;

Monseigneur Balthazard Goddio, nouveau Recteur, mandé par Sa Sainteté, a esté receu et fait, son entrée icy sur les trois heures après midy, et s'en sont esté sorties de la maison de ville et descendeues aux murailles certaines pièces d'artilleries mises hors la porte de Mazan, où avait couché le jour précédent dans la maison de Monsieur Thossano de Cohorno. Messieurs les Consulz, accompagnés d'environ 25 chevaulx des citoyens de la ville, allaient le recevoir de delà la chapelle Saint-Ambroyse et encore, Monseigneur de Carpentras, avec une autre troupe de Messieurs de la justice y allant jusques aux petits saffras du chemin de Sablières à cause de la pluye qui le contraignoit entre avec luy dans son carrosse et allère descendre à l'église Saint-Siffrein.

Mondict seigneur recteur de là se vient retirer en la Rectorie où sur le tard luy feu, de par moy, secrétayre au nom de MM. les Consulz et de toute la ville, offert et donné douze boyttes dragées ou confiture prises chez le sieur Périer avec deux setiers vin blanc vieulx dans ung petit botareau.

Et en après, le lendemain matin, jeudy, feust visité en corps par MM. les Consulz accompagnés de plusieurs de son conseil et autres notables citoyens de la ville, auquel Monsieur le consul d'Inguibert haranguant en latin fort élégamment, loué et admiré de tous.

En après, le mardy suyvant, dixiesme dudict son brief a resté ouvert en présence de MM. les esleuz du Pays ayant aussi M. de Fenolhet et M. Giraut, procureur du Pays fort élégamment harangué en latin aussy admiré de tous les adsistanz.

Mémorial de BALBY, secrétaire.

39 Les assemblées gouvernementales du Comtat

Les affaires générales de la province du Comtat Venaissin étaient réglées dans les assemblées de trois États.

Ces assemblées étaient connues sous diverses dénominations. Il y avait d'abord les États généraux, ensuite l'Assemblée générale, puis l'Assemblée extraordinaire et enfin l'Assemblée ordinaire.

Les *États généraux* étaient composés : de l'archevêque d'Avignon, des évêques de Carpentras, Cavaillon et de Vaison, dans le Comtat-Venaissin ; de ceux d'Apt, d'Orange et de St-Paul-Trois-Châteaux, à cause des paroisses du Comtat-Venaissin qui dépendaient de leurs diocèses respectifs et qui y assistaient, ou en personne, ou par leurs vicaires généraux ; de tous les gentilhommes qui possédaient des fiefs dans la Province et des députés de toutes les communautés du Comtat. Les réunions de cette assemblée étaient rares.

L'*Assemblée générale* se tenait tous les ans. Elle était composée de l'évêque de Carpentras, des évêques de Cavaillon et de Vaison, d'un délégué des seigneurs feudataires, des premier et second consuls de Carpentras, du premier consul des villes de l'Isle, Valréas, Pernes, Cavaillon et Bollène, et du premier consul de dix-neuf communes adjointes, dont sept de la judicature¹ de Carpentras, six de la judicature de l'Isle et six de celle de Valréas. L'*Assemblée extraordinaire* se tenait lorsqu'il s'agissait d'une affaire importante, urgente, dont la solution ne pouvait attendre la réunion de l'Assemblée générale. Elle était composée comme l'Assemblée générale, à l'exception des consuls des communautés adjointes. L'*Assemblée ordinaire* se réunissait fréquemment. Elle était composée de l'évêque de Carpentras ou de son vicaire général, de l'élu des seigneurs feudataires, du premier et second consul de Carpentras. À toutes ces assemblées, c'était le syndic ou procureur général fiscal qui portait la parole au nom du Souverain Pontife. Le secrétaire de la Révérende Chambre dressait les délibérations. Vers la fin de la domination papale et quelques années avant la réunion du Comtat-Venaissin à la France, le trésorier général se rendait aussi à ces assemblées mais il n'avait ni le droit d'exiger qu'on le convoquât, ni celui de donner son avis.

D. FABRE.

Le Livre d'or du centenaire, p. 44

1. La division en trois judicatures datait de 1338.

40 La consommation de la viande à Avignon en 1616

Vers 1616, la consommation annuelle en bœufs ou vaches était de 900 têtes¹, soit à raison de 500 livres la pièce, 4500 quintaux², ce qui donne par année et par personne une vingtaine de livres. Cette quantité, bien que la chose puisse paraître extraordinaire, n'est que faiblement inférieure à celle de la même viande consommée actuellement à Avignon ; à l'abattoir de la ville en 1922, 2.625 bœufs ou vaches, donnant en moyenne 220 kilos de viande par tête, ont été sacrifiés, soit 12 kilos par habitant. Mais la livre de bœuf vaut aujourd'hui plus de quatre francs, alors que la taxe était fixée à 7 liards (le sou valant 4 liards) du temps de Sibille³. Le cinquième quartier était très apprécié, et on mangeait alors beaucoup de triperie.

Toujours d'après la même autorité, Avignon consommait annuellement « 30.000 moutons ou fêdes (brebis) le moins peçant, l'ung pour l'autre, 36 livres la pièce » ce qui ferait 56 livres par personne, et 2.000 agneaux, à raison de 16 livres de viande l'un, ce qui donnerait un peu plus d'une livre et demie par personne et par an. En 1922, on a consommé en Avignon 7.663 moutons ou brebis et 21.244 agneaux, soit en gros 3 kilos de mouton et 4 d'agneau par tête d'habitant : nous prenons le mouton au même poids qu'en 1616 et l'on peut estimer le rendement net en viande d'un agneau moyen à 9 kilos. On consomme donc actuellement beaucoup moins de mouton et beaucoup plus d'agneau qu'il y a trois siècles. Ceci sans doute pour deux raisons : l'agneau est plus apprécié ; d'autre part, la crise que subit actuellement l'élevage du mouton par suite de manque de pâturages et de la difficulté croissante de trouver de bons bergers, n'existait certainement pas en 1616. L'agneau était vendu par quartiers : ceux de devant valaient 5 sous pièce, ceux de derrière 6 sous.

On ne sacrifiait guère en 1616 que 300 veaux par an « peçant l'un pour l'autre 60 livres », dit Sibille. Ce chiffre de 60 livres surprend un peu : il est inférieur de plus de la moitié à la moyenne du poids des veaux abattus aujourd'hui.

Avignon consomme du reste plus de 3.000 veaux par an.

Les porcs vivaient à demi en liberté et leur engraissement n'était pas poussé à l'extrême : aussi n'est-il par surprenant de voir Sibille évaluer le poids moyen des 1.200 porcs abattus à 150 livres : cette moyenne est actuellement de 120 kilos, et 1500 têtes sont abattues annuellement. Une partie de la viande est consommée en dehors après avoir passé par les fabriques de charcuterie : en résumé on ne mange pas beaucoup plus de porc actuellement qu'il y a 3 siècles.

La viande de chevreau était plus appréciée dans la campagne qu'en ville.

A. PLEINDOUX.

Les maîtres des Victuailles et le Commers de la boucherie en Avignon sous la domination papale.

1. La population d'Avignon aurait été de 20.000 habitants, plus une population flottante négligeable.

2. Le quintal était de 100 livres.

3. Le maître des victuailles de l'époque.

41 Les élèves du collège d'Orange

Depuis le règne de Charlemagne, Orange possédait des écoles, l'Université fut créée en 1363. Elle fut prospère jusqu'à la période troublée des guerres de religion. À partir de ce moment-là elle ne put reprendre l'importance qu'elle avait eue pendant deux siècles. Elle fut supprimée en 1791.

L'évêque d'Orange, J.-J. d'Obeilh, en qualifiant le collège de « pépinière d'huguenots », ne disait point la vérité. C'est à la clientèle des toutes premières années que ces paroles auraient pu s'appliquer. Mais, peu après les débuts, et bien avant l'édit de 1607, le collège recrutait ses élèves dans les familles du culte catholique, comme dans celles du culte calviniste. De la violente sortie de l'évêque contre le collège, il n'y a d'exact que cette assertion, à savoir que les élèves, au XVII^e siècle, « abondaient de tous côtés » au collège d'Orange. Peut-être les protestants étaient-ils plus nombreux. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne formaient qu'un élément de la population scolaire.

Aussi bien, nous pouvons opposer à la déclaration de l'évêque le témoignage du professeur Boissié. Parmi les noms qu'il nous a transmis, nous remarquons ceux de fils de mercier, comme le jeune Crivet André ; ou de droguiste comme le jeune Couvement, et à côté, ceux des fils des plus grands personnages de la principauté, tels que les Bergeurolles, les de Drevon de Pierreblanche ...

Ces élèves du dehors étaient pensionnaires chez des parents, comme Charles d'Albert, chez des étrangers attirés, tels qu'un certain Brousset, qui logeait aussi de jeunes Anglais et des jeunes Suisses ; ou bien chez leurs professeurs. Boissié en eut jusqu'à trois en même temps. Leur pension était payée partie en argent, partie en nature. Le contrat suivant peut être considéré comme le style de tous les autres :

« Le dernier octobre 1672, veille de la Toussaint, M. Roux, du lieu de Sainte-Cécile, m'a baillé son fils en pension et pour l'enseigner jusques au jour du congé de l'année 1673, auquel jour je ne seray plus tenu de le nourrir, pour et moyennant les choses suivantes, savoir, deux saumées bon et beau blé, mesure de cette ville, seize escuts argent et une eymine de faiolz. Le tout payable quartier par quartier. »

À cette époque, l'administration du collège n'intervenait en aucune façon ni dans le placement des élèves, ni dans les arrangements que les parents passaient avec les personnes qui prenaient leurs enfants en pension

A. YRONDELLE.

Le collège d'Orange. Champion, éditeur, Paris.

42 Une victime du Roi Soleil : Le juge Roquesante de Grambois

Pierre Rafélis, seigneur de Roquesante, à Grambois, était conseiller du Parlement d'Aix, quand il fut désigné pour composer une chambre de justice, spécialement chargée de juger les financiers et Fouquet en particulier accusés de malversations et abus.

Colbert avait préparé, disait-il, un inventaire qui faisait la clarté sur les crimes de Fouquet arrêté le 5 septembre 1661. Après trois jours de préparatifs, Roquesante partit fier pour Paris, mais le cœur serré. Il pensait que l'arrêt châtiant les coupables ou libérant les innocents serait bientôt rendu ; le retour ne tarderait pas.

Quand le conseiller du Parlement d'Aix arriva à la Cour, la chambre de justice siégeait déjà. À la première réunion, le chancelier de France Séguier prit la parole et exposa la nécessité où avait été le roi d'arrêter l'avidité des financiers de son royaume. Roquesante n'intervint que rarement dans les débats préliminaires. Chargé du rapport contre les trésoriers de l'épargne, il étudiait les dossiers qui arrivaient de tous les coins de la province.

Une sorte de terreur pesait sur le pays. On voyait partout des dilapidateurs et des bénéficiaires ; tous les gens de finance, suspectés, produisaient l'état de leurs comptes.

Bien que Colbert eût cru choisir des juges tous hostiles à Fouquet, deux groupes se formèrent bientôt parmi eux : les uns obéissant à la cour et les autres ne semblant vouloir écouter que leur conscience. Aussi le procès durait-il toujours en novembre 1664. Fouquet devait comparaître bientôt devant la chambre de justice et on savait qu'il se défendrait vivement. Colbert chercha à gagner les juges qu'il devanait trop impartiaux. Quand, au milieu de novembre 1664, l'instruction fut terminée, après des réquisitoires concluant à la peine de mort, Roquesante prit à son tour la parole et fit preuve d'indépendance au cours des débats, comprenant bien que ce procès n'était qu'une vengeance de Colbert, jaloux. Ceux qui parlèrent après Roquesante, comme lui, se prononcèrent contre la peine de mort. Le 20 décembre, le procès se terminait par une condamnation au bannissement.

Colbert dissimulait habilement son dépit et agissait. Quand, quelques semaines plus tard, notre compatriote s'apprêtait à partir pour Grambois, il recevait commandement du roi de sortir de Paris et de retirer à Quimper. C'est M^{me} Roquesante qui, après de longues démarches auprès du roi obtint la grâce de l'exilé. Hélas ! le bonheur fut de courte durée dans le vieux manoir des Rafélis. Voyage à Paris, attente trop longue avaient usé la malheureuse épouse. L'ancien juge finit ses jours à Grambois heureux de se sentir enveloppé de la tendresse de ses enfants, du respect affectueux des habitants du village, de l'amitié de M^{me} de Sévigné qui l'avait toujours soutenu.

H. ENJOUBERT..

Gens et choses d'autrefois

Boivin et C^{ie}, éditeurs, Paris .

43 Les Juifs d'Avignon et du Comtat

Les colonies juives sont très anciennes dans les principales villes de la vallée du Rhône. Marseille, Arles, Vienne ; leur établissement remonte sans doute au premier siècle de notre ère, peu de temps après la conquête romaine.

Au XII^e siècle, les israélites sont établis à Avignon, à Carpentras, à Cavaillon, Apt, Valréas, ailleurs encore ; ils ne sont pas spécialement inquiétés ; ils habitent où bon leur semble, pratiquent leur religion, exercent la banque et le commerce, possèdent des immeubles et des terres ; dans certaines localités, ils jouissent des mêmes franchises que les chrétiens, et prennent part aux assemblées des chefs de famille qui se réunissent pour délibérer sur les affaires de la localité.

Mais, au début du XIV^e siècle, la persécution s'abat sur eux ; en 1321, on les expulsa, on confisqua leurs biens, on rasa leurs synagogues. Puis l'orage passe, les juifs reviennent. Vers 1350, il y en a dans toutes les places commerçantes : Avignon, Carpentras, Cavaillon, l'Isle, Pernes, Malaucène, Bollène, Valréas, etc... Beaucoup sont fermiers des péages et des revenus pontificaux ; quelques-uns exercent la médecine avec tant de succès qu'ils comptent parmi leurs clients jusqu'à des Papes. Leur richesse, qui n'est pas toujours due seulement à l'usure, excite l'envie de leurs concurrents chrétiens, moins actifs ou moins heureux.

Au XV^e siècle, les persécutions se renouvellent ; le peuple attaque et moleste si volontiers les juifs qu'on groupe ces derniers dans un quartier spécial, appelé chez nous la carrière (c'est-à-dire la rue) des juifs.

Au siècle suivant, le contre-coup des luttes religieuses s'abat encore sur eux ; ils subissent même une expulsion en 1571, mais celle-ci dure peu. De cette époque datent les multiples vexations que leur inflige la société chrétienne : il leur est interdit de posséder des biens-fonds en dehors des maisons de la carrière ; on leur impose le port d'un chapeau à coiffe jaune (une pièce d'étoffe à la coiffure à la coiffure pour les femmes, qui les distingue des chrétiens et les désigne à la foule ; ils ne peuvent résider que dans les quatre carrières établies à Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle, où on les renferme chaque nuit ; deux métiers seulement, la friperie et le commerce de l'argent, leur sont ouverts. Surtout, ils sont soumis à des taxes spéciales et multiples, en plus, bien entendu, des impôts communs : toute occasion est bonne pour leur extorquer de l'argent, et les juifs financent volontiers afin d'avoir la paix.

Malgré tout, actifs, industriels, patients, ils arrivent à vivre, à prospérer, à s'enrichir. Leur communauté vit, étroitement resserrée dans la carrière, avec ses institutions propres, qui sont souvent très avancées pour l'époque, par exemple au point de vue fiscal ; les juifs ont leurs magistrats, qu'on nomme les bailons, leur conseil, leurs statuts, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs boucheries ; ils gardent jalousement leurs coutumes et leurs traditions.

D'ailleurs, leur sort à Avignon et dans le Comtat est encore tolérable et moins précaire qu'en France à pareille époque, où, sauf de rares exceptions, on ne leur permet pas de s'établir à demeure.

À la fin de l'ancien régime, la population israélite d'Avignon et du Comtat atteignait deux mille âmes, dont la moitié dans la seule carrière de Carpentras.

En France, peut-être avant 1789, quelques améliorations furent apportées à leur sort ; mais il fallut, dans notre province, attendre la Révolution et l'annexion à la France pour que les juifs obtinssent l'égalité civile et politique ; beaucoup mirent à profit ces avantages et allèrent s'installer dans les villes commerçantes voisines, Nîmes, Aix, Montpellier, et jusqu'à Paris.

Les synagogues de Carpentras et de Cavaillon, curieux édifices qui datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle, existent encore ; elles ont été tout dernièrement classées au nombre des monuments historiques.

44 Mesures défensives contre la peste d'après le règlement du parlement de Provence du 17 juillet 1629

La peste de 1720 qui débuta à Marseille ne tarda pas de se propager dans toute notre région. Dans la viguerie d'Apt, presque toutes les communes furent atteintes et le nombre des victimes parfois élevé (Apt, 280; Roussillon, 13; Caze-neuve, 18; Villars, 15 à 20; Pertuis, 364 pour 6000 habitants; St-Saturnin d'Apt, 206; Rustrel, 13; Vaugines, 34; Cucuron, 808). Cucuron fut consignée au mois de septembre 1720 et la levée de l'interdit n'eut lieu que le 19 janvier 1722.

1. Tout d'abord reconnaître franchement la présence de la contagion et la signaler sans délai aux villes et localités voisines.
2. Dès qu'il se sentira atteint, le malade devra en informer les intendants de la santé.
3. Les intendants visiteront chaque matin les malades de leur quartier et, tous les deux jours, les bastides isolées.
4. Au premier symptôme, le médecin examinera le suspect à la porte du logis ou à ciel ouvert. L'entourage sera mis en quarantaine et le malade conduit aux infirmeries en chaise à porteur ou à chaise roulante par des porteurs assermentés. Seront aussitôt brûlés coussins, paillasses, matelas ... à son usage. À défaut d'infirmeries et de gardes, on cadenassera le malade dans sa maison en murant la porte, qui sera marquée d'une croix blanche.
5. Chirurgiens et infirmiers seront isolés; les médecins auront plus de liberté, mais point de communication directe avec le malade. Il y aura un chirurgien spécial pour les non pestiférés et un autre pour la visite des bastides.
6. En cas de décès, le défunt sera mis en bière et enterré la nuit. Le convoi sera annoncé par des clochettes et des torches allumées. On creusera des fosses profondes au moins de six pieds et à deux cents pas des infirmeries.
7. Dès l'épidémie déclarée, les habitants se disperseront dans les limites du territoire, excepté les médecins, chirurgiens, apothicaires et boulangers établis depuis dix ans dans la localité et qui sont tenus d'y rester.
8. Les mendiants seront réunis et nourris aux frais de la communauté, mais dans un local fixé, d'où il leur est défendu de sortir ...
9. Le rôle des habitants sera soigneusement établi pour qu'on sache quelles provisions faire.
10. Les baux seront indéfiniment prolongés et des déménagements interdits.
11. Réunions à éviter. — Un seul habitant par maison pourra, à une heure déterminée, aller aux provisions. Une cloche annoncera l'heure à laquelle tout le monde devra être rentré. Cette heure déffèrera selon les quartiers; mais il est interdit de se trouver dans la rue en dehors des heures accoutumées.
Si des assemblées publiques ont lieu, elles se tiendront sur des places publiques, largement ouvertes, où l'on pourra parler sans se toucher.
Les offices seront célébrés à la porte des églises, sur des emplacements dominant de grandes places.
12. Prescriptions hygiéniques. — Se vêtir au large et changer souvent d'habits; allumer des deux ou faire des décharges d'artillerie; poursuivre les chiens et les chats, propagateurs

de la contagion.

Il est ordonné de prendre chaque matin une gousse d'ail sans peau avec des noix rôties et trempées dans l'eau-de-vie. Les enfants devaient avaler à jeun un petit vers de leur urine ou bien des semences de citron pilées, détrempées avec de l'eau scabieuse ; avoir soin surtout de ne pas souffrir de la faim et de ne pas risquer un coup de froid.

J.-B. CASTEL..

Histoire de Cucuron, Période de la peste de 1720 à 1730.

Édition du « Vieux Cucuron » .

45 La « Ligne »

La peste, déclarée à Marseille, en 1720, s'était propagée malgré toutes les précautions et ravageait la Provence.

En 1721 elle s'étendait toujours ; Avignon était éteint, ainsi que quelques localités du Comtat Venaissin ; mais Carpentras et ses environs restaient indemnes ; le recteur Gasparini avait pris des mesures sévères pour isoler le territoire de Carpentras des lieux infectés ; il les avait appliquées de concert avec le marquis de Brancas, commis par la Cour de France qu'émouvait le danger toujours croissant.

Cependant, le vice-légat d'Avignon, Delei, prétextant éviter l'empiètement d'une autorité étrangère, s'était opposé à l'entrée des troupes de France sur les terres du Saint-Siège, où elles devaient renforcer et garder la barrière séparant les lieux pestiférés des territoires encore sains et créer ainsi une ligne de blocus, un cordon sanitaire ininterrompu.

Devant l'imminence de la contagion et pour vaincre une obstruction aussi ridicule que coupable, le Régent sollicite et obtint directement de la Cour de Rome ce qu'Avignon lui refusait ; le 20 juillet 1722 un bataillon français entra à Carpentras et s'employait aussitôt aux mesures de police propres à enrayer le mal.

Ce cordon sanitaire, dont je n'ai pu encore retrouver le tracé, était constitué par une muraille, gardée, formant ligne continue ; de là son nom ; il paraîtrait qu'aux environs de Méthamis, dans la montagne, subsisteraient encore quelques vestiges de cette ligne.

R. Caillett.

46 Les Marines de Joseph Vernet

Parmi les peintres d'Avignon, ceux du XVII^e et du XVIII^e siècles nous sont bien connus. Nous citerons les principaux, ces grands noms étant les plus dignes représentants de famille dont presque tous les membres étaient artistes.

MIGNARD NICOLAS, né à Troyes vers 1608, étudia la peinture d'abord dans cette ville et ensuite à Fontainebleau. C'est en allant en Italie pour se perfectionner qu'il s'arrêta à Lyon et beaucoup plus à Avignon où il devint amoureux d'une jeune fille qu'il épousa à son retour de Rome. Après avoir passé quelques années chez son beau-père, il fut appelé auprès de Louis XIV qui avait eu occasion de le connaître à Avignon en 1660 et qui employa son talent à l'exécution de quelques portraits et de divers tableaux historiques et allégoriques. Mignard mourut le 11 avril 1668 à Paris où il était recteur de l'Académie de peinture. On voit de ses œuvres au Musée Calvet (qui possède aussi son portrait) et dans plusieurs églises d'Avignon et du département de Vaucluse.

Son fils, PIERRE naquit à Avignon en 1640 et ne doit pas être confondu avec un autre peintre fameux PIERRE MIGNARD, dit le Romain, frère aîné de NICOLAS précité. Il devint peintre de la Reine et fut chevalier de l'ordre du Christ.

Le roi le chargea de dessiner les grands monuments antiques de la France méridionale. C'est d'après ses dessins que fut reconstruit au commencement du XVIII^e siècle, l'Hôtel-Dieu actuel d'Avignon que BERNARD RASCAS avait fondé en 1334. On voit à l'église St-Agricol d'Avignon, à droite de la grande porte d'entrée et en dehors de la chapelle dédiée à ce Saint, un tombeau orné du portrait de P. MIGNARD en médaillon

PARROCEL PIERRE, né à Avignon en 1664, décédé à Paris en 1739, appartient à une famille qui a fourni plus de peintres célèbres que celles des Mignard et des Vernet. Il fut l'élève de son oncle paternel Joseph et alla se mettre à Rome sous la direction de Carle Maratte. Revenu en France, il parcourut le Languedoc, la Provence et le Venaissin, laissant partout des preuves de son talent. Parmi ses compositions les plus remarquables on cite la Pêche miraculeuse, la Résurrection et l'ascension de J.-C. qu'il peignit pour la chapelle des Pénitents Blancs à Avignon.

On peut citer de lui :

1° À Valréas, dans l'église paroissiale, une toile qui reproduit un trait de la vie de St Antoine de Padoue.

2° Au Musée Calvet, une vierge tenant l'enfant Jésus ; l'inhumation de Ste Pétronille d'après le Guerchin ; la Vierge assise sur des nuages que supporte un groupe d'anges et donnant à St François d'Assise agenouillé le cordon de son ordre ; la vision de St Joseph endormi.

3° À Avignon, dans la Métropole, St-Ruf, évêque de cette ville ; la Résurrection de J.-C. ; à St-Agricol, St Bernard priant et St Antoine de Padoue ; à St-Pierre, plusieurs tableaux ; à St-Didier, l'adoration des Mages ; chez les Pénitents Gris, Ste Praxède, St Hyacinthe, etc. ; chez les Pénitents Noirs, l'Assomption de la Vierge et deux tableaux relatifs à la Résurrection d'un enfant par St Antoine de Padoue.

4° À Carpentras, dans diverses églises, le massacre des Innocents ; la peste chez les Philistins ; St François de Sales agenouillé présentant à la vierge un cœur enflammé ; le même Saint assis, offrant à la dame de Chantal un livre ouvert et lui montrant la Trinité ; la Vierge sur un nuage, la Ste Famille et le St Esprit.

Le Musée Calvet possède le portrait de Pierre Parrocel. Son chef d'œuvre était à Marseille dans l'église des Visitandines pour laquelle il avait peint l'Enfant Jésus

assi sur un trône, conronnant la Vierge. Mais son ouvrage le plus considérable est l'Histoire de Tobie formant 16 tableaux, de l'Hôtel de Noailles à St-Germain-en-Laye.

CLAUDE JOSEPH VERNET est né à Avignon le 14 août 1714. Il reçut de son père Antoine, les premières notions de la peinture et donna dès sa neuvième année des gages de son talent. Il fut envoyé à Rome vers 1732, y fréquenta les ateliers de Tolimène, de Panini, de Locatelli, fit de rapides progrès dans le genre historique, prit d'abord la manière de Paul Véronèse, s'attacha religieusement à l'étude de la nature. De retour en France, il alla à Paris et y fut bientôt reconnu pour le premier peintre de marine de l'Europe, et grand peintre de montagne. Admis de bonne heure dans le sein de l'Académie, il en devint conseiller en 1766. Louis XV le chargea de représenter les ports principaux du royaume dont la suite orne le palais du Luxembourg. Le musée du Louvre possède 48 tableaux de notre compatriote dont un des plus remarquables est « Le Soir » ou « La Tempête ».

Il mourut à Paris le 3 décembre 1789 après avoir eu la satisfaction de voir l'héritier de son nom s'annoncer vouloir l'être aussi de ses talents. Carle Vernet, fort jeune alors, venait d'exposer au salon son triomphe de « Paul Émile ». — d'après BARJAVEL.

Ving-cinq tableaux ! et quels tableaux ! c'est comme le Créateur, pour la célérité ; c'est comme la nature pour la vérité. Il n'y a presque pas une de ses compositions à laquelle un peintre qui aurait bien employé son temps, n'eût donné les deux années qu'il a mises à les faire toutes.

Quels effets incroyables de lumière ! Les beaux ciels ! Quelles eaux ! Quelle ordonnance ! Quelle prodigieuse variété de scènes ! Ici, un enfant échappé du naufrage est porté sur les épaules de son père ; là, une femme étendue morte sur le rivage, et le tonnerre gronde, la leueur sombre et pâle des éclairs perce la nue montre et dérobe la scène. On entend le bruit des flancs d'un vaisseau qui s'entr'ouvre : ses mâts sont inclinés, ses voiles déchirées. Les uns, sur le pont, ont les bras levés au ciel ; d'autres se sont élancés dans les eaux. Ils sont portés par les flots contre des rochers voisins, où leur sang se mêle à l'écume qui les blanchit ; j'en vois qui flottent ; j'en vois qui sont prêts à disparaître dans le gouffre ; j'en vois qui se hâtent d'atteindre le rivage contre lequel ils seront brisés. La même variété de caractères, d'actions et d'expression règne chez les spectateurs : les uns frissonnent et détournent la vue ; d'autres secourent, d'autres immobiles, regardent. Il y en a qui ont allumé du feu sous une roche ; ils s'occupent de ranimer une femme expirante ; et j'espère qu'ils y réussiront. Tournez les yeux sur une autre mer, et vous verrez le calme avec tous ses charmes. Les eaux tranquilles, aplanies et riantes, s'étendent en perdant insensiblement de leur transparence, et s'éclaircissent insensiblement à leur surface, depuis le rivage jusqu'où l'horizon confine avec le ciel. Les vaisseaux sont immobiles ; les matelots, les passagers ont tous les amusements qui peuvent tromper leur impatience. Si c'est le matin, quelles vapeurs légères s'élèvent ! Comme les nuages marchent, se meuvent, et viennent déposer dans les eaux la teinte de leurs couleurs ! Allez à la campagne, tournez vos regards vers la voûte des cieux ; observer bien les phénomènes de l'instant, et vous jurerez qu'on a coupé un morceau de la grande toile lumineuse que le soleil éclaire, pour le transporter sur un chevalet de l'artiste ; ou fermez votre main, et faites en un tube qui ne vous laisse apercevoir qu'un espace limité de la grande toile, et vous jurerez que c'est un tableau de Vernet, qu'on a pris sur son chevalet et transporté dans le ciel.

DIDEROT. (Salons).

47 Un peintre du roi Louis XVI : Joseph Siffred Duplessis (1725 - 1802)

Duplessis est né à Carpentras le 22 septembre 1725. Il avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique ; mais l'exemple de son père le porta à dessiner et à peindre et celui-ci « craignit de contrarier la nature en s'opposant à un penchant qu'il n'avait pu vaincre lui-même et finit par diriger ses premiers essais ».

D'abord élève du frère Imbert, de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, il part pour Rome à 20 ans. Il y rencontre Joseph Vernet. Le maître avignonnais lui ouvre sa bourse quelquefois et s'occupe aussi des travaux de son compatriote. C'est lui qui conseilla à Duplessis de se vouer au paysage. Il semble que le jeune artiste de l'école de Rome ait regretté vivement de n'avoir pas suivi cet avis. Mais, si nous en jugeons par les rares paysages qu'ait peints Duplessis, il vaut mieux pour sa gloire qu'il ait fait des portraits.

Quatre ans après, il retourne à Carpentras où il reçut des hospices de la ville, la commande du portrait du chanoine Gualtéry. Il travailla souvent à faire les « donatifs »¹ de l'Hôtel Dieu, bâti par d'Inguibert, et décora la salle de pharmacie.

En 1774, il fut agréé à l'unanimité membre de l'Académie. Ses œuvres les plus admirées furent les portraits de l'abbé Arnaud, du sculpteur Allegrain et du peintre Vien.

Il fut le portraitiste du règne de Louis XVI ; il avait fait le portrait de la reine ; 34 portraits du roi. Il avait peint le compte de Provence, la duchesse de Chartres, Franklin, Necker, Gluck, de Marigny, d'Angiviller, etc... Et il faut bien dire que ces portraits ont les qualités les plus remarquables.

En 1792, il fut chargé de rassembler les œuvres d'art appartenant aux émigrés et à l'Eglise dans le district de Carpentras.

Duplessis n'est pas un peintre de cour dont le souvenir doit s'effacer avec l'engouement qu'il a mis à la mode, c'est un maître par le talent, par le caractère, par les connaissances scientifiques les plus étendues, par diverses inventions ou découvertes qui ne lui donnèrent point la fortune, mais qui témoignent de l'envergure de son esprit. Il eut la fin la plus triste, la plus poignante qui soit et il n'est pas exagéré de dire qu'il mourut, dans un palais, de misère et presque de faim.

D'APRÈS J. BELLEUDY.
J.S. Duplessis, peintre du roi

1. Toiles représentant le portrait ou les armes des bienfaiteurs d'un établissement charitable.

48 Bernus à St-Siffrein (1672 - 1708)

Bernus fut un sculpteur de talent, mais peu connu ailleurs que dans le Comtat car on ne rencontre ses œuvres que chez nous. Il est né en 1650 et mort en 1728 à Mazan. Ses œuvres sont : Tombeau de Mgr de Lascaris de Frutimille, Christ de la Confrérie des Pénitents Noirs de Mazan, Statue de la Vierge à Crillon, la Ste Famille à Mormoiron, etc. Un grand nombre d'autres œuvres lui sont attribuées, mais leur authenticité n'est pas certaine.

C'est la période la plus glorieuse de sa vie. Mgr Buty¹ avait le goût des arts et de la magnificence. En 1692, le prix-fait du maître-autel² de St-Siffrein fut donné à Jacques Bernus.

On ne saurait imaginer rien de plus délicat, de mieux fini que cet enroulement de guirlandes, de feuillage surmonté de la couronne impériale.

De retour d'un voyage à Rome, Mgr Buty, ayant admiré une gloire du Bernin, voulut avoir dans sa cathédrale une réduction de cette œuvre. Il en confia l'exécution à Bernus.

Quelques jours après, le chapitre reconnaissant à son évêque de ses libéralités, décida de compléter la décoration du chœur de cette église. Il demandait au sculpteur de lui faire un dessin d'ensemble. Les dix *fasces* du chœur devaient être remplies par six grands cadres sculptés où l'on devait placer la vie de St-Siffrein. Ce travail dura dix ans et fut payé la somme de 2.000 livres.

Mgr Buty, un an après, lui confiait l'exécution de son tombeau. En 1708, quand ce prélat mourut, Mgr Abatty fit enlever du chœur les grands tableaux et les cadres qui les décoraient et n'osant peut-être les détruire, il les plaça si haut que l'œil ne peut rien distinguer.

Froissé dans son amour-propre d'artiste, Bernus ne retourna plus à St-Siffrein ; qu'y serait-il venu faire puisqu'on insultait ainsi à son talent ?

D'après REQUIN.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse
Tome IV. Année 1885.

1. Jusqu'à la mort du prélat, l'artiste et l'évêque ne se quitteront plus.
2. Aujourd'hui il est au collège qui l'acquit en 1845 et l'installa dans la chapelle.

49 L'Aqueduc de Carpentras

L'aqueduc de Carpentras est un bienfait réel que cette ville doit aux soins et aux talents de d'Allemand¹. Un canal souterrain avait été entrepris jadis par ordre de Clément V, qui y employa un temps et des sommes considérables, pour amener dans sa capitale comtadine les eaux de la source de Caromb, à l'aide de tuyaux qui traversaient le vallon de l'Auzon et remontaient de là jusqu'au plateau Nord-Est sur lequel est assise cette cité. Ce n'est que dans les premières années du XVIII^e siècle que fut conçue l'idée d'une construction plus durable et moins sujette à réparations, en élevant une série décroissante de 48 arcades (en pierre de la carrière de Caromb) dont la plus grande, vrai chefs d'œuvre de hardiesse et de solidité, offre 22m. 80 d'élévation et 24 mètres d'ouverture. L'ouverture des arches qui vont aboutir au pont est de 11m.60 et leur hauteur de 17m.54. Ce travail commencé en 1720, d'après le plan et le devis de Clapiès, ingénieur du Languedoc, fut interrompu par l'effet de la peste et du système de Law. Il fut repris en 1729 sous la direction de d'Allemand, qui présenta un nouveau plan pour rendre l'ouvrage plus solide et qui en confia l'exécution à deux entrepreneurs de Montpellier (Pélissier et Rollin); ceux-ci eurent le bonheur de le terminer en 1734. L'aqueduc a, depuis le repos de Chante-Coq jusqu'au bout des Arches, 729 mètres de long; et depuis la dernière arche jusqu'à l'extrémité de la conduite des eaux qui sont portées sur une muraille, on compte 185 mètres, en tout 914 mètres. Les frais supportés par la commune de Carpentras s'élevèrent à environ 800.000 livres. Cette ville reconnaissante concéda à d'Allemand deux portions d'eau pour les usages de sa maison, lesquelles furent conduites à son domicile (rue de Gigondas, plus tard rue Oppuzzoni, près la porte de Monteux) aux dépens de la caisse municipale.

D'après BARJAVEL.

1. Architecte renommé. Il dressa le plan du « canal de Donzère » allant de Mérindol à Donzère; l'Hôtel-Dieu de Carpentras, dont d'Inguibert a été le fondateur, fut exécuté sous la direction de d'Allemand.

50 Mémoire sur les chemins de la vallée de Sault

Les grandes routes furent assez bien entretenues par l'autorité papale. Les chemins vicinaux n'existaient pas alors. Commencés sous l'Empire, ils ne furent terminés que sous la Restauration par les habitants des communes qui firent le travail. Ceux qui n'y travaillaient pas, payaient un impôt équivalent à la valeur des journées de redevance qu'il auraient dû fournir.

Il a toujours été très important pour la province du Comtat et particulièrement pour le marché de Carpentras d'avoir des facilités pour commercer avec Sault et sa vallée.

On avoit cependant négligé, jusqu'à présent, d'entretenir le commerce par plus de commodité pour le transport des denrées. Sault les portoit plus volontiers à Carpentras qu'à Apt ; aussi avoit-on plusieurs réclamations infructueuses auprès du pays du Comtat pour l'engagement à la réparation des chemins de ce côté là.

Sault, désespérant enfin d'être écouté sur cet objet, tourna ses vues et ses sollicitations vers l'administration de Provence qui en accueillit favorablement le projet, après avoir reconnu la grande utilité qu'il y avoit à faire verser les denrées de première nécessité plutôt en Provence que dans le Comtat.

On mit bientôt la main à l'œuvre de part et d'autre. Une route commode pour les charrettes a été jusqu'à Sault ; on doit la continuer de concert avec le Dauphiné pour faciliter le commerce de cette province-là. Ce nouveau commerce avec le Dauphiné augmentera considérablement le marché de Sault, dont les commerçants se sont si avantageusement tournés du côté de celui d'Apt tant à cause du beau chemin, qu'est d'abord plus court d'une lieue que parce que le débouché de leurs denrées y est aussi favorable qu'à Carpentras. Si la province du Comtat reconnoit aujourd'hui la nécessité de rappeler à elle le commerce de la vallée de Sault, et qu'elle soit enfin décidée à ouvrir une communication aussi commode que celle qui vient d'être construite par Apt. Il paroît essentiel, que l'administration du Comtat consiliée avec Sault, soit sur les moyens, soit sur le choix de l'emplacement, on doit observer qu'à l'égard des moyens, Sault en épuise par la dépense du chemin d'Apt en Dauphiné étant obligée de faire construire à ses dépens, tout ce qui est sur le territoire de la vallée à cause qu'elle ne contribue pas aux charges de la province et que jamais Sault n'eût pu la résoudre à parvenir à la dépense qu'a coûté cette nouvelle route sans le secours généreux de M. l'Intendant qui en a fait payer plus de la moitié sur les fonds que le roy donne pour les terres adjacentes.

Sault ne pourroit pas espérer le moindre secours de ce côté là, pour un chemin qui seroit nuisible à celui de Provence.

Ces considérations sont d'autant plus importantes à présenter à l'administration du Comtat que le peu de ressource et de faculté de la vallée de Sault la met dans l'impossibilité de les surmonter quelques désirs qu'elle puisse avoir de se procurer le commerce de Carpentras.

On parvient à Sault de deux côtés par Mormoiron et par Malemort. Le premier seroit peut-être moins dispendieux pour le Comtat ; mais beaucoup trop pour les facultés de Sault ayant dans son territoire le mont Ventoux à gravir, et à traverser ; le Comtat auroit par Malemort la partie de la Nesque jusqu'à la muraille de la ligne limite de France, à tracer à neuf, un chemin qui évitât de suivre l'enquessement de la Nesque, mais aussi la vallée de Sault n'auroit sur son territoire qu'une dépense d'environ mille écus tandis que du côté du Ventoux qui est d'ailleurs impraticable l'hiver, la construction d'un nouveau chemin couteroit sûrement plus de trente mille francs, et si le Comtat désire avoir un chemin commode pour commerce avec Sault, cette vallée ne peut y contribuer que par l'emplacement qui lui coûtera le moins de construction et d'entretien.

Mais si la province du Comtat se décidait pour l'emplacement de Mormoiron, il faudrait qu'elle se chargeât aussi de la construction de la partie du territoire de Sault qui tout au plus y contribueroit seulement pour la valeur de ce qui luy en couteroit du côté de Malemort ¹.

Lorsque l'administration du Comtat sera décidée sur le choix de l'emplacement, elle voudra bien en donner avis à M^{rs} les consuls de Sault ou à M. le vicomte de Valerne qui est prié par plusieurs délibérations des assemblées générales de Sault de s'occuper des moyens d'améliorer le commerce du pays et principalement de l'objet des chemins.

Extrait des Archives du département de Vaucluse
Série C45. Folios 339 verso à 341 recto..

1. En prenant la route par Malemort, le Comtat se procure encore l'avantage d'avoir plus aisément les bis et charbons de St-Lambert et Javon.

51 La réunion d'Avignon et du Comtat à la France

À trois reprises (1663 ; 1688 ; 1768 à 1774) et pour faire pression sur la Papauté avec laquelle ils étaient en conflit, les rois de France avaient annexé temporairement Avignon et le Comtat ; puis, après avoir obtenu satisfaction, ils avaient rendu aux papes leurs possessions.

La dernière occupation, prolongée pendant six ans, avait laissé en Avignon un noyau de partisan de la France.

Notre petit pays, entouré de provinces françaises, déjà français de langue et de civilisation, ne pouvait que ressentir rapidement le contre-coup des événements de 1789. Du reste, l'ancien Régime s'y révélait comme ailleurs incapable d'accomplir les réformes urgentes et indispensables que réclamait à juste titre l'opinion publique ; le cordon des douanes françaises enserrait le pays, paralysait son commerce et son industrie ; les hauts fonctionnaires italiens étaient généralement aussi peu estimés que peu dignes d'estime.

Dès le mois de mars 1789, après un hiver des plus rigoureux, la rareté des grains fait éclater des troubles, d'ailleurs vite apaisés. En juillet, le mouvement de panique de la Grande Peur¹ frappe violemment les esprits et déclenche réellement la Révolution. Avignon abolit son antique consulat et se donne une municipalité à la française ; le Comtat entend rester fidèle au Pape et se contente de lui demander respectueusement des réformes et la permission de convoquer les états généraux. Le Pape, foncièrement hostile à toute nouveauté, proteste de ses bonnes intentions, mais cherche simplement à gagner du temps, persuadé que tout rentrera vite dans l'ordre. Alors le Comtat réunit à Carpentras, sous le nom d'Assemblée Représentative, ses états généraux. Avignon se révolte, chasse le vice-légat et les Italiens, et vote d'enthousiasme son annexion à la France (12 juin 1790). L'Assemblée Nationale, n'osant pas rompre avec le Pape, ajourne ce vœu.

Notre pays est abandonné à lui-même : la vieille rivalité qui divisait Avignon et Carpentras s'exacerbe, et leur lutte d'influence remplit toute l'année 1791. Avignon, dirigée par le notaire patriote Lescuyer, organise une Assemblée électorale, gagne à sa cause quelques communautés comtadines, envoie ses gardes nationaux occuper Cavaillon et tenter le siège de Carpentras. L'Union de Sainte-Cécile groupe au contraire les communes du Comtat qui restent hostiles aux Avignonnais et favorables au Pape ; l'Union de Sainte-Cécile subit une défaite radicale au combat de Sarriens (19 avril 1791).

Puis les révolutionnaires avignonnais se divisent : les éléments modérés entrent en lutte avec les avancés, qui les chassent de la ville. Pour sauver notre province de l'anarchie, l'Assemblée Nationale et le Roi de France envoient trois médiateurs ; ceux-ci établissent une trêve entre les partis, organisent un plébiscite pour connaître le vœu réel des populations : la majorité des communes se prononce pour l'annexion à la France, que l'Assemblée Nationale accepte enfin le 14 septembre 1791.

Mais les partis n'ont pas désarmé : le notaire Lescuyer est assassiné dans des conditions atroces, puis sinistrement vengé par les terribles massacres de la Glacière. Malgré le vote d'une amnistie, les troubles durent encore pendant toute l'année 1792 : on parvient néanmoins à organiser deux districts, dont les chefs-lieux furent Avignon et Carpentras ; le premier est rattaché au département des Bouches-du-Rhône, l'autre à celui de la Drôme.

Ce fut seulement le 25 juin 1793 que la Convention Nationale décréta la création du département de Vaucluse, formé par la réunion des districts d'Avignon et de Carpentras, des districts d'Orange et d'Apt, détachés des Bouches-du-Rhône. Ce décret fut voté et exécuté en plein mouvement fédéraliste ; il contribua à engager notre petit pays à rester fidèle à la cause de la Convention et de l'unité nationale.

H. CHOBOUT.

1. Ce mouvement naquit à la suite de aux bruits répandus par les papistes qui disaient que les Français allaient envahir et saccager le Comtat.

52 Discours du Cardinal Maury sur la souveraineté du peuple (Assemblée constituante - 1790)

Le Cardinal Maury né à Valréas le 26 juin 1746, mourut en 1817. Il fit ses études dans les séminaires de son pays natal, puis à Avignon et voulut aller à Paris. Il y arriva à la période de l'épanouissement des idées des grands philosophes. Enviant la renommée, il fit les éloges des membres de la famille royale ou des personnages célèbres, sans trop de succès.

À vingt-un ans il s'engage dans les ordres sacrés et peu de temps après, l'éloge de Fénelon commence sa fortune. Élu à l'Académie Française, il continue ses panégyriques et publie « Essai sur l'éloquence de la chaire ».

En 1789, il est élu député du clergé aux États Généraux par le bailliage de Péronne, Roye et Montdidier. À la Constituante, il est un des plus fougueux orateurs du parti royaliste et clérical. Il défend la souveraineté du Pape sur Avignon et répond à maintes occasions à Mirabeau, à Barnave, aux meilleurs défenseurs du Tiers-État. Aussi, ne pouvant plus gagner sa cause et ne se trouvant plus en sûreté à Paris, il quitte la France à la cloture de la Constituante. Il fut appelé par le pape Pie VII. Pendant le 1^{er} Empire, il fut archevêque de Paris, poste très envié. Il mécontenta le souverain pontife et ne connut dès lors que l'infortune.

« C'est de ce répertoire de paradoxes (des philosophes du XVIII^e siècle et particulièrement J.-J. Rousseau) qu'un esprit de vertige et de révolt s'est répandu depuis trente ans sur toute la France. Vous, messieurs, qui devriez être au milieu du délire universel de ces vingt-six millions de rois en idée, les régulateurs de l'opinion publique; vous qui devriez multiplier les signaux de ralliement autour du trône qui chancelle, et dont la chute momentanée écraserait l'État, vous avez au contraire proclamé sans examen la souveraineté du peuple, dans ce code antisocial où une frauduleuse anarchie nous présente sans cesse l'homme de la nature à la place de l'homme de la société; où tous les principes de la révolte sont consacrés comme les premières bases de la constitution française; où le peuple, proclamé roi naturel, domine entièrement son roi constitutionnel; où la souveraineté populaire prononce la déchéance de tous les rois; enfin, dans cette théorie scandaleuse de l'insurrection que vous avez publiée comme un manifeste contre tous les gouvernements, sous le titre déguisé de Déclaration des droits de l'Homme ... On dirait qu'il suffit de l'énoncer (la souveraineté populaire) comme un axiome politique sur lequel nous sommes tous d'accord, et que la cause entièrement désespérée des rois, ou plutôt de la société tout entière, ne peut plus avoir ici pour défenseurs que des idiots ou des esclaves. Eh bien! Messieurs, je suis l'un de ces idiots, l'un de ces esclaves qui n'admettent pas la souveraineté du peuple. »

M. POUJOLAT
Le Cardinal Maury. (J. Vermot, éditeur)..

53 Le massacre de la Glacière (octobre 1791)

Pressés par la nécessité, les administrateurs provisoires installés à la mairie d'Avignon par l'insurrection patriote du 21 août avaient cherché des ressources immédiates dans les contributions imposées aux couvents, les ventes de cloches et de biens des églises. Ces opérations, faites d'ailleurs sans contrôle, avaient profondément heurté les sentiments religieux de la population ; la Carreterie elle-même se détachait rapidement de Jourdan jusque-là son idole. Aussi deux membres de la municipalité modérée dispersée le 21 août, Lami et Guillaume, conçurent-ils le projet d'exploiter le mécontentement grandissant pour renverser par un mouvement insurrectionnel l'administration patriote, puis avec l'appui de Melot¹ et de troupes françaises immédiatement appelées à Avignon, rétablir l'ancienne municipalité.

Conformément à ce plan, le 16 octobre au matin, une main mystérieuse apposait à la port de l'église des Cordeliers un placard violent contre les administrateurs provisoires ; à en croire cette affiche, non contents de dépouiller les églises, ils se préparaient à dilapider le bien des pauvres, en enlevant du Mont-de-Piété dix-huit malles d'effets qui y était en gage. À cette accusation, d'ailleurs mensogère, les agents de la conspiration répandus dans la foule qui rapidement s'amassait, ajoutaient des détails propres à soulever la colère : la Vierge de pierre des Cordeliers, Notre-Dame des Miracles, comme l'avait baptisée la dévotion populaire, indignée des sacrilèges pilleries des patriotes, avait répandu des larmes.

À la voix grave du tocsin, tout le quartier était accouru ; à dix heures, plus de 800 personnes se pressaient dans la vaste nef des Cordeliers quand apparut, conduit par une patrouille armée, Lescuyer, secrétaire-greffier de la Commune, arrêté place Costebelle, comme il se rendait à la mairie. Vainement, il s'efforça de répondre aux accusations portées contre l'administration municipale patriote ; entraîné sous les huées et les menaces dans une des stalles du chœur, il y attendi anxieusement l'issue du mouvement.

Celui-ci devait être bref : à midi, aucun secours ne venant de Sorgues et les modérés réfugiés à la Barthelasse renonçant à les soutenir, les insurgés armés qui, dans la matinée, s'étaient emparés des portes Saint-Lazare, Limbert et Saint-Michel, se dispersaient devant la petite troupe rassemblée par Jourdan. Devenu, sans combat, maître de la porte Saint-Lazare, ce dernier se rendait par le portail Matheron et la rus Philonarde, à l'église des Cordeliers. Il y arrivait trop tard : dans un élan de rage meurtrière une foule hurlante s'était jetée sur l'infortuné Lescuyer ; devant le maître-autel il gisait, percé de 36 coups de sabre et rompu de plus de 400 coups de bâton. Le nez et les lèvres littéralement hachés, la langue percée, les dents brisées à coups de briques. Quelques heures encore, il agonisa à l'hôpital.

Les représailles furent atroces. Une enquête rapide ayant permis de dresser une liste approximative de tous ceux qui, de près ou de loin, avaient été mêlés au drame des Cordeliers, en quelques heures une cinquantaine de personnes allaient rejoindre dans les prisons du Palais les détenus du 21 août. Sans attendre les résultats de l'instruction judiciaire, la nuit suivante, avec la complicité des gardes nationaux chargés de la surveillance des prisonniers, une bande de forcenés, au premier rang desquels on remarquait un jeune homme de 15 à 16 ans, le fils même de l'infortuné Lescuyer, envahissait le Palais et vengeait dans le sang d'une soixantaine de détenus le meurtre de l'église des Cordeliers ; les cadavres étaient précipités au fur et à mesures dans la tour dite de la glacière.

1. Un des trois médiateurs envoyés par l'Assemblée Nationale et le Roi de France.

Le lendemain, 17 octobre, les administrateurs provisoires et Jourdan qui, s'ils n'avaient peut-être pas pris une part active au massacre, l'avaient du moins toléré, firent de solennelles funérailles à Lescuyer. Triomphe éphémère : trois semaines plus tard, le 8 novembre, les commissaires civils envoyés pour l'organisation du pays entraient dans Avignon à la tête d'une force armée imposante ; réintégré le 9, la municipalité modérée Richard s'empessa de décider l'arrestation de tous ceux que la clameur publique dénonçait comme ayant trempé dans les massacres du Palais.

P. VAILLANDET.

54 L'affaire de Bédoin (an II)

Admirablement situé au pied du Ventoux, dans une vallée riante et fertile, Bedoin abritait en 1794 une population de deux mille âmes environ : cultivateurs à la journée ou ménagers aisés vivant du produit de leurs modestes domaines ; un petit nombre d'artisans ou d'ouvriers ; quelques riches bourgeois ; trois ou quatre familles nobles.

Peu favorables dans l'ensemble aux idées nouvelles, les habitants n'avaient pas accepté sans résistance leur réunion à la France, puis — quand celle-ci fut accomplie — la domination de la Convention. Une municipalité et un comité de surveillance complaisants y laissaient prêtres réfractaires et religieuses insermentées braver publiquement les lois, nobles et parents d'émigrés poursuivre en paix leurs intrigues contre-révolutionnaires.

L'élément républicain avancé n'était guère représenté à Bedoin que par quelques individus sans moralité qui, dominant la société populaire, faisaient payer très cher leur silence à ceux dont ils auraient dû dénoncer les menées. Ainsi Bedoin méritait-il en tous points la réputation déplorable dont il jouissait auprès de l'administration du district de Carpentras.

Dans la nuit du 12 au 13 floréal an II, l'arbre de la Liberté planté sur la place publique fut arraché, le bonnet phrygien qui le surmontait jeté dans un puits à demi comblé, les décrets de la Convention exposés à la maison commune détachés et raïnés dans la boue. Informé de ce forfait par l'administration du district de Carpentras, le représentant du peuple Maignet, alors en mission à Avignon, ordonna le 14, en même temps qu'une enquête sévère, l'arrestation immédiate de tous les suspects de la commune.

Aussi le 16, à deux heures et demie du matin, deux cent cinquante hommes du bataillon de l'Ardèche, sous le commandement de Suchet (le futur maréchal de l'Empire), investissaient Bedoin. L'agent national du district de Carpentras, Le Go, qui avait la haute direction de l'expédition, consignait les autorités constituées et, après avoir donné vingt-quatre heures à la population pour dénoncer les coupables, faisait arrêter tout ce que le village renfermait de nobles, parents d'émigrés, prêtres réfractaires et religieuses insermentées, 15 personnes au total. Il y joignait d'ailleurs quelques heures plus tard, le maire, les officiers municipaux, les notables, l'agent national, les officiers de la garde nationale et les membres de surveillance, au moins coupables de négligence.

Si, très rapidement, l'enquête réussissait à faire à peu près la lumière sur l'affaire de l'arbre de la Liberté ; si, dès le 20, le principal coupable, le président de la société populaire de Bedoin lui-même, était connu de la commission d'enquête, les dénonciations réciproques des deux groupes de détenus, suspects et pseudo-patriotes, l'examen des procès-verbaux dressés lors des troubles précédents, ne tardèrent pas à mettre au jour d'autres faits non moins graves, d'une part les exactions de certains membres de la société populaire, d'autre part les intrigues qui, grâce à la complaisante faiblesse des autorités constituées, faisaient de Bedoin un des foyers de la contre-révolution provençale.

Aussi, la Convention ayant accordé au tribunal criminel de Vaucluse les pouvoirs d'un tribunal révolutionnaire, le 9 prairial vit comparaître côte à côte devant les juges 130 accusés de toutes conditions, ci-devant nobles, prêtres réfractaires, religieuses insermentées, bourgeois fédéralistes, accusés de complot contre-révolutionnaires, les administrateurs locaux qui les avaient protégés, les hommes sans mœurs qui, sous le masque d'un ardent patriotisme, les avaient fait contribuer. Les crimes étaient patents, les débats furent brefs ; 52 accusés étaient acquittés, 13 condamnés à la réclusion, 1 à 6 ans de fer, 1 à 1 an de prison ; près de la moitié, soit 63, étaient condamnés à mort, leur exécution eut lieu sur-le-champ.

Cinq jours plus tard, conformément à l'arrêté de Maignet du 17 floréal, approuvé le 28 par la Convention, Bedoin — évacué par ses habitants — était livré aux flammes, son territoire partagé entre les communes de Flassan, Mormoiron, Crillon et le Barroux.

Bedoin l'anéanti ne devait se relever de ses cendres que onze mois plus tard, le 15 floréal an III.

P. VAILLANDET.

55 La Commission populaire d'Orange

Vue à travers les libelles de la réaction thermidorienne et les ouvrages plus modernes qui s'en sont inspirés, la Commission populaire d'Orange semble une réplique provinciale du célèbre tribunal révolutionnaire : à Orange comme à Paris, toutes les erreurs et toutes les hontes d'une justice au service d'une bande de malfaiteurs installés dans la Révolution qu'ils exploitent et pillent, des juges ignares et féroces prononçant sans examen et ne prononçant que la mort, des séances où les vieilles haines personnelles se liquident en accusations mensongères ou en faux témoignages, le vacarme des orgies, les rires et les plaisanteries cyniques des sans-culottes et des tricoteuses accompagnant le bruit du couperet. Orange a son Dumas, Gauvety ; son Fouquier-Tinville, Barjave. Ses prisons regorgeant de détenus ne sont ni moins sombres, ni moins malsaines que les maisons de détention parisiennes.

Certe, la commission populaire fut impitoyable : en 44 séances du 1^{er} messidor au 17 thermidor an II, elle prononça 332 condamnations à mort pour 116 condamnations à des peines diverses et 147 acquittements. Mais la gravité de la situation dans le Sud-Est autant au moins que l'instruction qui accompagnait l'arrêté du Comité de salut public l'instituant, lui faisait une loi impérieuse de cette rigueur. Effrayer par la sévérité des jugements et la célérité de la répression ceux qui seraient tentés de comploter contre la République, punir les crimes passés, en particulier la participation au mouvement fédéraliste qui, un an auparavant, avait si profondément ébranlé toute la région, réprimer la propagande des prêtres réfractaires, par-dessus tout châtier durement les exactions des faux patriotes, spéculateurs de biens nationaux, fonctionnaires prévaricateurs ; couvrant du bonnet rouge leurs brigandages et leur immoralité, anéantir la race des accapareurs, telle était sa tâche.

Cette tâche, elle la remplit sans s'inquiéter des haines qu'elle soulevait. Ayant profondément décimé les rangs des royalistes et des fédéralistes de Vaucluse, elle se préparait à frapper avec une énergie plus forte encore les faux patriotes, profiteurs de la Révolution, dût-elle pour cela remonter jusqu'à leur plus puissant protecteur, le conventionnel montagnard Rovère, quand — le 9 thermidor aidant — celui-ci prévint le coup qu'il menaçait. Le 13, à son instigation, le Comité de salut public suspendait la Commission populaire.

La réaction victorieuse s'acharna sur les juges, arrêtés le 17 fructidor par ordre du représentant en mission Goupilleau (de Montaigu), traînés de prison en prison, ils comparurent en messidor an III, devant le tribunal criminel de Vaucluse. Ils étaient condamnés d'avance ; cinq jours de scandaleux débats aboutirent à leur condamnation à mort ; le 8 messidor, à 3 heures de l'après-midi, au milieu des outrages et des cris, leur tête tombait place du Palais. Leur corps mutilés, enlevés au bourreau par une foule en délire fut précipité dans le Rhône.

P. VAILLANDET.

56 Discours de Robespierre à la Convention sur la mort de Viala

Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore¹ et digne des hommages de la postérité? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance, se préparaient à passer le fleuve pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées. Une troupe peu nombreuse de républicains venue de l'autre côté du fleuve, ne voyait d'autre ressource que de couper le câble du bâtiment sur lequel les ennemis devaient le traverser. Mais tenter une telle entreprise en présence des bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout à coup, un enfant s'élança sur une hache et vint aux bords du fleuve et frappa le câble de toutes ses forces. (*Ici les plus vifs applaudissements se font entendre*). Une décharge de mousqueterie est dirigée contre lui. Il est blessé, il soulève encore sa hache; enfin, le câble est coupé. L'enfant est blessé d'un coup mortel, il s'écrie: « Que m'importe! je meurs, mais mon pays est sauvé ». Il tombe, il est mort. Le Midi est sauvé. (*Tonnerre d'applaudissements*). Respectable enfant, que ton pays s'enorgueillisse de t'avoir donné le jour! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire, si elle avaient produit un homme tel que toi!²

Extrait de : D^RV. LAVAL ; J.-A. Viala
(*sa naissance, sa mort, sa glorification*)

1. Que Bara, dont Robespierre venait aussi de faire l'éloge.

2. Longtemps, cette légende eut cours, jusqu'au jour où le D^FV. Laval publia l'acte de décès de Viala trouvé dans les archives de la commune de Noves (B.-du-R.). Récemment encore, un manuscrit entré à la bibliothèque d'Avignon permet tous les doutes sur le prétendu acte héroïque du jeune avignonnais. Voir à ce sujet : Note sur la mort de Viala par le D^FPansier (*Annales d'Avignon et du Comtat*, 1925, page 156).

57 Les troubles après le 9 thermidor

La période de juin à octobre 1795 est troublée par l'égorgement de vingt jacobins que l'on devait conduire dans les prisons de Pont-Saint-Esprit. Victimes aussi, quelques curé constitutionnels ; mais les assassins de ces crimes restent impunis.

Cette impunité, la déception que cause aux royalistes le décret du 5 fructidor an III qui maintient un certain nombre de membres de la Convention dans les Conseils du régime directorial, tout cela détermine des actes plus graves encore.

Les agitateurs de Vaucluse, en relations avec ceux des départements voisins préparaient un complot général du parti royaliste tandis qu'à Paris se préparait la journée du 3 vendémiaire. Job Aimé et le marquis de Lestang organisent une troupe armée à Montélimar, position importante par sa situation centrale dans la vallée du Rhône et par le voisinage des réactionnaires du Haut-Comtat. Ils marchent ensuite sur Avignon. Dans cette dernière ville, les femmes ameutées le 6 et 7 vendémiaire (27 et 28 septembre) leur ouvrent les portes et font entrer également les gardes nationales royalistes des communes environnantes. Après trois jours de rixes où périrent neuf individus, Avignon est évacuée par les royalistes. Le représentant du peuple Boursault rentre alors avec des troupes, désarme la garde nationale et met la ville en état de siège.

À Avignon, le 25 pluviôse an V, des réactionnaires assassinent trois républicains, et après l'attentat commis sur un partisan d'Agricole Moureau, des républicains tuent des royalistes.

Des royalistes descendus des Basses-Alpes commettent des horreurs dans le Vaucluse. « À l'Isle, l'égorgeur Pastour, faisait collection de nez humains et les vendait dix écus la pièce ».

À Piolenc, — les élections de l'an V ayant été annulées dans 47 départements — lors de la deuxième élection an VI, des troupes appelées par des révolutionnaires font feu sur des gens sans défense. Les réactionnaires se vengent en assassinant un républicain en pleine rue.

Un officier de l'armée de Condé, le baron de Saint-Christol, tenta avec une bande d'aventuriers, lors de la trahison de Pichegru, de soulever le Comtat. Après s'être emparé de Pont-Saint-Esprit, il marche sur Orange. Au 18 fructidor an V, cette troupe se disperse et son chef retourne à l'armée de Condé.

À Carpentras, les partisans de Louis XVIII, le 1er et 2 brumaire an VI, se rassemblent au cri de : « Vive le Roi ». Plusieurs républicains sont assassinés. L'arrivée des troupes de ligne triomphe de l'insurrection et celle-ci est réprimée sévèrement.

Le 28 germinal an VIII, une commission militaire fut chargée de juger tous les brigands, royalistes ou non, qui désolaient le pays. À Valréas, ils avaient tué trois officiers et un soldat pour délivrer un des leurs, prisonnier. En l'an IX, 45 de ces individus qui troublaient la paix publique furent fusillés et la paix désirée par tous, revint, faisant oublier la liberté perdue.

58 L'habitation au commencement du XIX^e siècle

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un usage d'autant plus funeste, qu'il nuit généralement à la salubrité des habitations dans les villes, outre des conséquences morales plus fâcheuses peut-être qu'on ne pense. Nous voulons parler de cette habitude de faire pourrir, de ramasser et d'entasser des fumiers partout. Dans les villages, dans quelques villes même, on ne marche que sur le fumier ; les maisons ne sont entourées que de fumier ; souvent même le fumier est amoncelé dans la seule chambre où couche toute une famille. L'humidité est ainsi entretenue dans les habitations. Des miasmes délétères très dangereux en certains temps et à raison des ingrédients avec lesquels on imagine de faire du fumier entourent et remplissent les maisons du peuple déjà petites, basses et toujours très malpropres. On a vu quelquefois des maladies contagieuses en être la suite. Toujours, au moins, les habitants de pareilles maisons conservent-ils un teint livide et plombé et traînent-ils une constitution faible et languissante¹. Y aurait-il même de l'exagération à craindre pour le moral une influence funeste, d'une habitude qui consacre dans une certaine classe la jeunesse des deux sexes, à courir les rues et les chemins pour chercher et ramasser du fumier, et à poursuivre au loin les voyageurs sur les routes, pour en recueillir la fiente de leurs montures ? Dans quelques villes on a défendu le fumier dans les principales rues ; mais par une inconséquence singulière, on l'a permis dans les rues étroites, dans les culs-de-sacs, contre les remparts intérieurs ; dans les lieux, en un mot, déjà malsains par eux-mêmes, où les maisons du peuple sont plus basses, plus humides et moins aérées ! Une administration sagement amie de cette classe d'habitants pauvres, lui proposerait peut-être au contraire un prix de propreté, en même temps que d'industrie et de vertu.

M. DE PAZZIS.

1. On peut attribuer les maladies quelquefois à la mauvaise nourriture et à cette quantité de fruits de basse qualité et non entés que mange le peuple pendant la chaleur d'été.

59 Sur le Maréchal Brune

C'est le 2 août 1815 que s'accomplit le meurtre du maréchal Brune. Quelques heures avant son arrivée à Avignon, il avait compris que c'en était fait de lui et il écrivait au général de Nugent, commandant des troupes autrichiennes d'occupation en Provence, une lettre lui demandant un suprême secours. La foule avait envahi l'hôtel, dirigée par quelques brutes ayant à leur tête le nommé Guindon dit Roquefort ; le major Lambot, commandant de la place, s'était abstenu d'essayer la dispersion de cette populace surexcitée ; le maréchal, ramené de force des remparts de la Ligne, où l'avait porté une inutile tentative de fuite, n'avait plus qu'à périr.

Immédiatement après le crime, l'autorité judiciaire se livra à un travail de procédure dont, dans ses divers procès-verbaux, l'ineptie apparaît visiblement à chaque ligne, avec la préoccupation dominante de répandre dans le public la version d'après laquelle Brune s'était suicidé.

À Paris la Cour, en province les autorités locales avaient un intérêt considérable à n'être pour rien dans cet événement dramatique, car depuis les premiers jours de la Restauration les méfaits de toute sorte, la violation des lois par les magistrats eux-mêmes, les crimes impunis, chargeaient déjà ce régime d'un poids écrasant.

Brune a été la victime des excitations, des inspirations venues d'en haut : cette fois, au moins, ne prenons pas à charge l'assassinat de cet illustre soldat de l'Empire, tel était le mot d'ordre que se donnaient, à tous les degrés, les serviteurs de la monarchie.

J'ai, dans mon livre sur le *Maréchal Brune à Avignon*, développé cette thèse en l'appuyant sur les faits ; et, depuis, tous les documents nouveaux qui sont venus à ma connaissance n'ont fait que la justifier ; mais il reste encore à cueillir quelques bribes non dépourvues d'intérêt dans ce coin de notre histoire ; et ces éléments nouveaux auront fini par donner son caractère définitif au drame de 1815.

Piot, le juge d'instruction ; de Saint-Chamans, le préfet de Vaucluse, ont, d'inspiration ou par ordre d'en haut, la mission de répandre la version du suicide. Il n'y manquent pas et ils ont avec eux le clergé de la ville. Le chanoine Arnavon insère dans son journal ces simples lignes : « Le maréchal Brune vient de se suicider ; on dit qu'il avait trois millions sur lui. » C'est suffisant : la version du suicide scellée d'un sceau clérical, va faire son chemin dans la ville aux cent clochers. Les procès-verbaux officiels circulent et tandis que l'*Impartial* de Paris et le cruel polémiste Martinville, renseignés par Avignon, répandent le suicide dans le monde entier, le roi fait enlever de la salle des maréchaux, aux Tuileries, le portrait de ce guerrier qui s'est déshonoré en s'ôtant la vie que Dieu lui avait donnée.

C'est bien d'Avignon qu'est partie le mensonge et le magistrat susnommé, accomplissant ses fonctions dans ces graves circonstances, crut avoir fait suffisamment sa tâche en ordonnant « à l'un des fossoyeurs de se procurer une toile convenable à l'ensevelissement et d'y procéder » et en prévenant l'officier de l'état-civil et le curé de la paroisse. Mais il ne fait rien pour empêcher la populace royaliste de jeter au Rhône le corps du maréchal ; et, d'autre part, le curé de la paroisse refuse d'inscrire dans ses registres le décès de cette victime impie.

Piot, ce représentant de la légalité, le préfet et le maire d'Avignon ne purent pas, cependant, s'opposer à l'insertion de l'acte de décès du maréchal dans les registres de la mairie.

Mais qui donc assumait le soin, prit la peine de pourvoir à cette formalité ? Il s'agissait d'un mort illustre, d'une personnalité considérable, d'une victime infortunée ; qui donc, par décence, par pudeur, par pitié ; qui donc, parmi ces juges, ces hauts gradés, ces représentants de Sa Majesté le Roi, remplira la formalité légale et nécessaire de consigner cette mort déplorable, d'en régulariser le fait, d'en transmettre à l'histoire la date officielle ?

Lisez ce document que j'ai exhumé du fond de nos archives municipales et qui constitue

une pièce historique du caractère le plus grave, comme couleur du temps et du milieu.

« Décès de 1815. N°467. Brune Guillaume Marie Anne. L'an mil huit cent quinze et le deux août à cinq heures du soir, par devant nous Charles Pierre Paul Blanchetti, adjoint au maire et d'icelui chargé par délégation des fonctions de l'État civil de cette ville d'Avignon, département de Vaucluse, ont comparu en notre bureau les sieurs Pierre Laporte, homme de confiance, âgé de vingt-neuf ans, et Laurent Chastan, postillon, âgé de vingt-quatre ans, domiciliés en cette ville, attachés à l'auberge dite l'hôtel du Palais-Royal, lesquels nous ont déclaré que S.E. monseigneur Guillaume-Marie-Anne Brune, maréchal de France, âgé de cinquante-deux ans, né à Brive (Corrèze), domicilié à Paris, rue Neuve des Mathurins, n°74, Chaussée d'Antin, époux de madame Angélique Nicole Pierre, est décédé le présent jour, à deux heures et demie après-midi, ans ledit hôtel. Du décès duquel nous étant assuré, nous avons ordonné son inhumation après le délai de la loi et dressé le présent acte, que nous avons lu aux déclarants et signé avec ledit Laporte et ledit Chastan, illettré, les jours et ans susdits. — Pierre Laporte (sic), P. Blanchetti fils, adj. »

On a déjà vu Laport, valet d'écurie à l'Hôtel du Palais-Royal, le voici accompagné, dans cette démarche officielle, du postillon Chastan ; celui-ci illettré ; l'autre ignorant l'orthographe de son nom. C'est à eux que ces messieurs de la Préfecture et du Tribunal ont confié le soin d'accomplir cette formalité de convenance, de certifier la mort de celui auquel le Mémorial de Ste-Hélène a consacré les lignes suivantes : « En sauvant la Hollande de l'invasion étrangère, il sauva la France ; les Romains lui eussent décerné les honneurs du triomphe ».

Et maintenant le corps du vainqueur de Hohenlinden roulait dans les flots du Rhône, dont les bords sablonneux eussent été, sans l'effet du hasard, sa sépulture éternelle.

JEAN SAINT-MARTIN.

60 Une fête d'autrefois : La fête du Carri à Pernes

Au M.A. les jeux les plus usités étaient le jeu de paume, la quintaine, les courses de bague, les jeux de l'arc et de l'arbalète.

Deux autres fêtes : la Belle Étoile et le Cortège du Petit St-Jean à Valréas sont aussi célèbres que celle du Carri à Pernes

Les habitants du département de Vaucluse sont grands joueurs de boules. Cet exercice, dans lequel la justesse du coup d'œil et l'aplomb du bras et de la main sont si nécessaires, est l'amusement le plus commun, on ne saurait trop en encourager la pratique. Il ne paraît pas que ce jeu soit jamais une occasion de rixe, pas même la joie bruyante du cabaret qui lui succède ordinairement. Les danses villageoises ont exactement lieu tous les dimanches : elles sont innocentes et amènent rarement dans le fond, des désordres dans les mœurs ; elles commencent et finissent ordinairement par la Farandole, espèce de danse propre au pays, conduite par le tambourin et le fifre et, qui, n'étant presque plus cadencée n'en annonce qu'une plus franche et plus libre gaîté. On y voit en effet quelquefois les hommes seul, d'autres fois entremêlés avec les femmes, se tenant tous par la main et chantant, tantôt courir en ligne droite, tantôt se réunir en cercle et tourner rapidement d'un côté et puis de l'autre.

La ville de Pernes célèbre tous les ans la fête du Carri¹. Le Carri consiste en une charrette ornée de rideaux en filoseille de couleur jaune, et de branches de peuplier, dans l'intérieur de laquelle sont des joueurs d'instruments ; et sur deux fauteuils placés sur le devant, sont le Roi et son Lieutenant. Cette charrette est attelée de trente à quarante mules ou mulets, proprement harnachés qui sont montés chacun par un cavalier armé d'un fouet qu'il fait claquer à tout instant. Le char est précédé par une cavalcade nombreuse. Un des cavaliers de la cavalcade porte un Guidon, sur lequel sont peints quelques emblèmes de l'agriculture. Plusieurs des cavaliers ont des instruments à vent. Le char fait trois fois le tour des rues de la ville. À un signal donné, les chevaux de la cavalcade partent au grand galop, et le premier qui arrive à un but désigné, remporte un prix. Bientôt après on voit arriver le char avec une rapidité extraordinaire. Cette cérémonie a lieu tous les ans le premier dimanche de mai. Le dimanche d'après il y a une représentation nouvelle ; mais au lieu des chevaux et des mulets, il n'est plus question que d'ânes, soit pour traîner le char, soit à la cavalcade. Le roi de l'une et l'autre fête est obligé de donner un régal frugal mais vineux à tous les cavaliers qui y ont concouru.

Cette fête paraît être consacrée à l'agriculture. On retrouve la même fête avec quelques différents dans plusieurs autres communes.

M. PAZZIS.

Mémoire statistique sur le département de Vaucluse
(1808)

1. Cette fête n'était pas la même que celle de Mazan, bien qu'elles soient désignées toutes les deux par le même nom.

61 Un artisan du progrès : Philippe de Girard, inventeur de la machine à tisser le lin

Philippe de Girard est né à Lourmarin en 1775 et mort à Paris en 1845.

Douze de ses inventions figuraient à l'exposition de Paris de 1844.

On y voyait sa machine à peigner le lin, depuis plusieurs années en usage dans les fabriques de France et d'Angleterre ; des dessins d'un nouveau grenier à blé, des bois de fusil d'un fini parfait, un piano à double octave et un instrument nouveau, le trémolophone, sur lequel se posèrent les mains de l'incomparable Listz ; Enfin, il eut le bonheur, après une absence de trente ans, de retrouver là cette machine à filer le lin, son invention capitale, source de richesses pour la ville de Lille (qui a élevé un monument à son inventeur), cette machine pour laquelle un million avait été promis et qui n'avait par encore été récompensée.

... Infortuné grand homme, cœur généreux et large ! il meurt sans se plaindre seulement de l'ingratitude de ses concitoyens ; il pense peut-être qu'on sera plus tard plus juste pour sa mémoire.

D'après A. Michel.

Ph de Girard, Sa vie et ses inventions.

C'est à cette époque (7 mai 1810) que Napoléon proposa un prix d'un million pour la filature mécanique complète du lin. Deux mois après cette publication, Philippe de Girard avait trouvé le principe fondamental sur lequel repose aujourd'hui la filature en lin. Son premier brevet d'invention du 18 juillet 1810 constata cette première découverte. Il employa deux ans à compléter ses procédés et déjà, en 1813, il avait organisé (rue Meslay, à Paris) en société avec des capitalistes, une filature d'environ 2.000 broches, dont les produits furent très recherchés par les fabricants de Lille. La fortune de ses associés se trouvant ébranlée par des spéculations que les désastres politiques de 1813 rendirent ruineuses, ils ne purent continuer leurs versements de fonds et la manufacture fut fermée. Une autre fabrique plus petite qu'il leva rue Charonne était en pleine activité en 1815, lors de la seconde entrée des armées étrangères dans la capitale. Des commissaires autrichiens y ayant été admis sur leur demande et ayant étudié les travaux dans tous leurs détails en firent un rapport à leur souverain qui fit proposer à PH de Girard les conditions les plus avantageuses pour l'engager à porter ce nouveau mode en Autriche. Notre compatriote ayant acquis la certitude qu'il n'avait point de secours à attendre du gouvernement des Bourbons, dut se décider à accepter les offres honorables dont il était l'objet... La moitié des machines de la fabrique fut portée à Vienne, aux frais de l'empereur d'Autriche ; l'autre moitié formant un assortiment complet, resta à Paris, où les frères de M. de Girard se chargèrent de donner suite à l'entreprise ; mais ils furent déçus dans leur espoir, l'État ayant refusé de leur accorder les encouragements pécuniaires qu'ils avaient jugé être en droit de demander. Ainsi fut perdue pour la France cette branche d'industrie qu'elle devait, 20 ans plus tard, racheter de l'étranger à si haut prix.

BARJAVEL

62 F.V. Raspail (1794 - 1878)

François Vincent Raspail était né à Carpentras le 5 pluviôse an II (24 janvier 1794) de Joseph Raspail, restaurateur, et de Marie Laty ; son père, ruiné par le crack des assignats, tué par la misère, ne laissait à sa veuve que cinq jeunes enfants.

Un homme de bien, philologue distingué, l'abbé Eysserie, prit en affection François-Vincent et lui donna une instruction si complète que son élève, à dix-huit ans, était admis comme professeur de philosophie, puis de théologie, au séminaire d'Avignon.

Il aurait pu se faire une grande place dans l'Église ; mais il perdit si rapidement ses croyances qu'il fut obligé de quitter ce séminaire où son esprit s'était transformé, il retourna à Carpentras dès 1813, accepta une chaire de latin au collège et enseigna le catéchisme aux enfants ; il n'avait pas vingt ans.

Un évènement, datant de 1813, allait décider de l'avenir du jeune professeur : Raspail avait été chargé de prononcer à la cathédrale le discours de commémoration de la bataille d'Austerlitz ; il le fit avec une telle éloquence qu'il fut considéré comme le plus ardent des bonapartistes. Aussi, sous la Restauration, il perdit sa place de professeur et il fut recherché par des royalistes pendant la Terreur Blanche. Raspail conserva de cette période et de l'injustice de ses concitoyens une telle amertume qu'il quitta Carpentras et n'y revint jamais plus. Quelques amis le tinrent au courant de l'état d'esprit de sa ville natale.

Le voici à Paris, à vingt-deux ans, sans amis, sans ressources ; pour pouvoir vivre misérablement, l'ancien théologien devenu libre-penseur, donne quelques leçons ; mais si puissante est sa volonté d'apprendre, si impérieux son amour de la liberté que malgré son isolement et son indigence il parvient à étudier le droit et les sciences naturelles, à se préoccuper des grandes questions sociales et à entrer dans la politique militante, en 1822, il est avec les Carbonari ; dans les milieux libéraux, son nom est un programme ; en même temps, il pénètre dans le mode scientifique, étonné de la valeur de ses travaux, inquiet de ses idées nouvelles.

Sa réputation dépasse la France et cependant il ne possède même pas de quoi se procurer des instruments qu'il est contraint de fabriquer lui-même.

Dans toutes les sphères de son activité incroyable, il apparaît comme un novateur ; mais son indépendance extrême lui attire des haines profondes qu'il ne cherchera jamais à calmer.

Descendu un des premiers dans la rue le 27 juillet 1830, il est blessé à la prise de la caserne de Babylone ; mais il est si heureux ! Quel bulletin de victoire que sa lettre du 30 juillet ! quelle manifestation de joie émue !

Raspail mourut le 7 janvier 1878, dans sa propriété d'Arcueil-Cachan, à quatre-vingt-quatre ans, après avoir subi toutes les conséquences d'une lutte sans répit ; poursuivi dans toutes les juridictions depuis 1831, condamné pour la dernière fois en 1873, il pouvait dire, avec une pointe d'orgueil, qu'il avait accumulé sur sa tête cent cinq ans de prison et près de cent cinquante mille francs d'amende ; trop fier pour solliciter des remises de peine que le Gouvernement aurait été heureux de lui accorder dans l'espoir de se l'attacher, Raspail se laissa incarcérer à Paris, à Versailles, à Doullens, à Vincennes. Banni, obligé de vivre en Belgique pendant 16 ans, il ne cessa de combattre pour la liberté : 1830 l'avait vu aux barricades ; 1848 l'avait trouvé à l'hôtel de ville, proclamant la République, et il aurait siégé à la Constituante si la Haute Cour de Bourges ne l'avait pas condamné à ce moment à six années de détention ; député de Lyon en 1871, de Marseille en 1876, auteur de propositions de lois qui seraient encore d'actualité, il eut une vie politique qui suffirait à sa gloire.

Mais cet esprit universel, dominé par les questions sociales sut encore créer de toutes pièces un nouveau système médical populaire et par là ce révolutionnaire ardent fut aussi, selon l'expression de Madame Desbordes-Valmore, « le bon Samaritain ».

Ce vaste cerveau examina tous les problèmes ; savant par goût, il publia d'importants tra-

vaux d'agronomie et d'économie rurale, de botanique, de météorologie, de médecine, de physique, de chimie organique ; philosophe par tempérament, il préconisa d'importantes réformes sociales ; révolutionnaires par devoir, il donna l'essor à sa pensée dans deux journaux qui lui attirèrent d'injustes haines suivies de sévères condamnations.

R. CAILLET
(NOUVELLE REVUE DU MIDI)

63 Raspail À la Révolution de 1830

Monsieur Eydoux, notaire, Carpentras

Paris, le 1^{er} août 1830.

Enfin nous l'avons reconquise, cette liberté !

Le peuple héroïque de Paris, sans armes et sans chef, a fait, en trois jours ce que trois armées n'auraient peut-être pas fait en trois ans.

Cela tient du prodige ! Quelle révolution ! Braves tant qu'a duré le danger, humains après la victoire, les citoyens frappaient à mort l'ennemi arma, ils le défendaient dépouillé de ses armes ! Et pourtant cet ennemi était un assassin ! Après la prise de la caserne de Babylone nous avons couché auprès de trois suisses qui tiraient sur nous, et nous les défendions contre les outrages. Peuples du Midi, est-ce ainsi que vous vous conduisiez en 1815 ?

Mon brave Eydoux, recommande à mes concitoyens qu'il n'y ait point de réaction dans ma ville natale ; ne souillons point la cause de la liberté ; que Paris devienne votre modèle ; le calme le plus profond succède à ces jours d'orage ; les boutiques sont rouvertes, nulle opinion n'est poursuivie, les prêtres que je hais disent leur messe parce que nous sommes libres ; les soldats français qui ont tiré sur nous, dansent avec nous ; victimes d'une erreur, ils ont droit à notre indulgence. Marmont seul mérite la mort ; il devrait se la donner.

L'infâme Cuvier a fuit en Angleterre, ne sachant plus quel rôle il avait à jouer ; nos académiciens se cachent de honte ; on dirait que la congrégation n'a jamais existé sur terre.

Charles (l'idiot par la grâce de Dieu) fuit dans une berline avec son idiotie famille ; le peuple ne le tua pas ; la mort serait un bonheur pour eux ; leur existence n'est plus à craindre.

L'Europe nous contemple avec recueillement ; la liberté sans licence va faire le tour du monde. Il faut avoir vu ce peuple de héros marcher au pas de charge pour se faire une idée de grand jour : les amantes combattaient à côté de leurs amants ; les femmes apportaient de l'eau rougie et du pain de munition à leurs braves ; un enfant plantait le drapeau tricolore sur un pont de bois sous le feu de la mitrailleuse ; en une demi-heure enfin les casernes, le Louvre, les Tuileries étaient emportés au pas de charge ; c'était le jeudi ; et tout fut fini à 4 heures.

Quant à moi, il ne m'est pas arrivé grand malheur ; je n'avais pas un sol pour acheter une cocarde ; à l'attaque de la caserne Babylone j'en ai acquis une au sourcil droit ; celle-là sera indélébile ; et je me porte bien.

Adieu mon vieux brave, embrasse mes parents et mes amis.

RASPAIL.

64 Félicien David (1810 - 1876)

Deux autres artistes sont à citer comme musiciens par l'autorité qu'ils ont acquise. L'abbé Aranud (1721-1785), né à Aubignan. Compositeur de talent, il aimait passionnément la musique. En 1777, lorsqu'éclata la fameuse querelle entre les Gluckistes et les Piccinistes ; notre compatriote se constitua le chef des Gluckistes.

Castil Blaze (1784-1857), auteur des aroles du livret des « Noces de Figaro », paroles ajustées sur la musique de Mozart, Il fut aussi un félibre dont les œuvres très spirituelles sont encore estimées.

Félicien David est né à Cadenet. Compositeur de musique, « il reçut son éducation musicale de son père et devint bientôt second chef d'orchestre au théâtre d'Aix. Il vint étudier à Paris, au conservatoire, et se mêla au mouvement social du temps. Il se fit Saint-Simonien. » (Bachelet et Desobry).

Enfantin, le chef de l'École saint-simonienne depuis 1829, le « père », ainsi qu'on l'appelait et qu'il s'appelait, avait à Ménilmontant (alors, hors de Paris) une propriété patrimoniale. Il s'y retira avec les quarante fidèles qui lui restaient. Ils avaient adopté un costume, jaquette bleue découvrant sur la poitrine un plastron blanc, sur lequel le nom du père était inscrit en grosses lettres ; le père Duveyrier, le père Michel Chevalier, le père Olin de Rodrigues, le père Félicien David.

Ils se vouaient au célibat, ne reconnaissant pas la domesticité, les pères acceptant avec beaucoup de simplicité et de gravité les besoins serviles.

Au dessous du père Enfantin, Olmide Rodrigues était le chef du culte. Les repas étaient en commun, les chants composés par Félicien David pour régler et animer les exercices.

Ils procédaient solennellement, le 1^{er} juillet 1832, à la construction du *Temple* au milieu de jardin, en chantant les hymnes composés par notre compatriote, quand un commissaire de police les somma de se disperser, ce qui eût lieu. Traduits en cour d'assises, le 27 août 1832, Enfantin, Duveyrier et Michel Chevalier furent condamnés à un an de prison et 100 francs d'amende. Ce fut la fin de l'église saint-simonienne.

Félicien David suivit le père Enfantin en Orient, où il recueillit des airs populaires. IL en rapporta les « Mélodies orientales » qui furent froidement accueillies (1835) et le « Désert » qui eût un succès européen et qui est resté son chef-d'œuvre. Il a composé : Moïse sur le Sinaï (1846), Christophe Colomb (1847), La perle du Brésil (1854), Herculanum (1859), Laka-Rouck (1862). Il a remplacé Berlioz à l'institut en 1869.

D'après AUBERT.
Les Vauclusiens. Seguin, éditeur.

65 Les charretiers de Provence

Je vous parle du temps où les charretiers, les rouliers, les voituriers, qui battaient les grandes routes et s'en croyaient les maîtres, faisaient claquer leur fouet de Marseille à Paris et de Paris à Lille en Flandre !

Il fallait voir, vers le pont de Bons-Pas ou à la Viste de Marseille, sur ce grand chemin de vingt-quatre pas de large, il fallait voir ces files de charrettes chargées, de carrioles bâchées, de haquets bien garottés, lesquels se touchaient tous, ces rangées d'attelages superbes, équipages de trois, de quatre, de six bêtes, qui descendaient sur Marseille, ou qui montaient sur Paris, charriant le blé, le vin, les poches d'avoine, les ballots de morue, les bariels d'anchois ou les pains de savon, cahin-caha. Et quand nous traversions un village, des tas de polissons se pendaient au barreau de la queue de la charrette et s'y faisaient traîner, pendant que criaient les autres ;

« Derrière, derrière, charretier ! »

De loin en loin, le long de la route, il y avait pour le dîner, pour le souper ou le coucher, une auberge célèbre pour sa grande cuisine et sa grande cheminée où la broche tournait des porcs entiers sur les landiers, avec sa porte large ouverte, avec ses écuries vastes comme des églises, où deux rangées de crèches allaient se prolongeant. De loin en loin, le long de la route, il y avait des bourreliers qui mettaient en montre un collier neuf ; des charrons qui au besoin pouvaient réparer les roues ; des forgerons mâchurés qui, pour enseigne, avaient un fer à cheval ; de petits boutiquiers qui derrière leurs vitres exposaient des paquets de cordelettes à fouet ; et de petites buvettes qui avaient dans leur porte un treillage blanchi par la poussière du chemin.

Saluant du fouet tout ce monde connu, les fameux charretier marchaient arrogamment, une main à la rêne et de l'autre le fouet avec la blouse bleue, la culotte de velours, le bonnet multicolore, la limousine au vent, aux jambes les houseaux, tantôt criant : « hue ! », tantôt criant : « dia ! ». Et quand la route était luisante et que le voyage allait bien et que les roues claquaient aux boîtes de moyeux, ils chantaient, au pas des bêtes et au tintement des grelots ... Comment ne pas chanter ? La voiture se payait bien : d'Arles à Lyon, sept livres par quintal. Franc d'accident, un charretier avec son couple pouvait gagner sans peine son louis d'or par jour.

Aussi on portait beau sur les routes de France ! Nos rouliers étaient glorieux. Oh ! les chevaux superbes ! quels mulets ! les gaillardes bêtes ! les limoniers, les brancardiers, les cordiers, les chefs de file, tout cela était garni, harnaché à faire plaisir. Les muselières avaient des franges, les licous avaient des clochettes, les bridons avaient des houppes de toutes les couleurs. Les colliers redressaient leurs chaperons cornu, les attelles des colliers comme de grandes pennes tenaient en l'air la longe dans des anneaux de verre bleu ; la laine des housses moutonnait sur le dos de leurs bêtes ; les couvertures brodées avaient des émouchettes...

À Lyon, le climat, le parler, tout changeait ... Ensuite la pluie venait, la laide pluie continue, avec sa fange et ses ornières, où il fallait cartayer si vous ne vouliez pas vous perdre... On doublait l'attelage, on doublait, on triplait, et l'épaule à la roue, on dépetrait la charrette... S'il faut tout dire, la journée sur la route n'était pas toujours commode. Sans compter les fondrières avec la boue jusqu'aux moyeux, les montées à toutes forces, les descentes à enrayures, sans compter les bris des rais ; les essieux qui rompaient, les gendarmes à moustaches qui épiaient la plaque des charretiers endormis et dressaient leur verbaux ; des fois pour épargner ou gagner du chemin, il fallait brûler l'étape, c'est-à-dire passer devant l'auberge sans manger. Enfin les charretiers arrivaient à Paris ... C'est là qu'ils s'appliquaient à faire claquer le fouet : c'était une éclat répété, un vacarme, un cliquetis qui ressemblait à la foudre.

Allons, disaient les Parisiens en bouchant des deux mains leurs oreilles qui cornaient, les

Provençaux arrivent !

Bref, lorsque les routiers avaient déchargé leurs voitures serré le paiement dans leur ceinture de cuir, rechargé pour Marseille, ils entonnaient joyeux, un dernier couplet. Ayant mis les colliers, ils attelaient alors, et dans vingt jours, vingt-deux, vingt-quatre, au bruit régulier des grelots, ils retournaient dans la Provence.

F. MISTRAL.

Mémoires et récitl. (Roumanille, éditeur)

66 La Garance en 1840

La garance était connue en France dans les temps les plus reculés. Toutefois l'opinion générale était qu'il fallait renouveler la plante avec de la graine ou de la racine tirée des pays chauds ; c'est ce que fit Jean Althen. Né en Perse vers 1709, il fut vendu comme esclave à un marchand arabe d'Anatolie où il travailla pendant 15 ans à la culture de la garance. Dès qu'il fut libéré, il fut envoyé en France par le marquis d'Antin, ambassadeur français près la Sublime-Porte. Présenté à Louis XV, il lui exposa ses projets. Le roi le décora d'une médaille et lui accorda une pension de 300 livres. Il cultiva avec grand succès le coton à Montpellier et à Chartres. Il fut chargé de cultiver la garance à la manufacture royale de St-Chamond, en Lyonnais. Renvoyé par suite du peu de succès de son entreprise, Althen vint à Avignon en 1756, où Madame de Clausonnette lui livra une de ses terres pour y faire des essais. Il fut aussi encouragé par le premier consul d'Avignon, de Pérussis, marquis de Caumont qui lui confia une de ses terres. C'est en 1766, au domaine de Vasserot, que fut établie la première garancière. Il mourut à Caumont, le 17 novembre 1774, âgé de 65 ans, dans la maison dont il devait l'usufruit aux libéralités de M. de Caumont.

Le commerce de la garance était le seul qui créa des relations avec toute l'Europe. Il fit entreprendre à de nombreux Comtadins des voyages à travers toutes les capitales et en attirant beaucoup d'étrangers chez nous, il donna une grande extension aux affaires.

Intimement liée à notre agriculture, dont elle fait la principale richesse, surtout dans la région d'Althen-les-Paluds, la garance est aussi pour nos contrées, l'élément du commerce le plus lucratif et le plus répandu. Celle que nous récoltons est tant par ses propriétés tinctoriales, que par son bas prix ; l'objet d'une faveur toute particulière : aussi les productions, jadis si considérables de l'Alsace et de la Hollande sont-elles aujourd'hui considérablement réduites, tandis que, dans Vaucluse et les départements voisins, l'accroissement de cette culture est loin de se ralentir. La quantité moyenne de garance expédiée par le commerce de Vaucluse, dépasse vingt millions de kilogrammes par an. La récolte du département forme les deux tiers de cette quantité, l'autre tiers, récolté dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône, vient s'y agglomérer, soit pour alimenter la trituration que font nos fabricants, soit pour l'expédition en racines. Les expéditions en racine, autrefois assez considérables ne sont guère aujourd'hui que dans la proportion d'un neuvième. Les principales demandes de ce genre viennent de Rouen et d'Angleterre.

On compte dans le département de Vaucluse de 40 à 45 fabriques où se fait la trituration des garances préalablement desséchées et nettoyées. Le total des meules qu'elles referment excède 300, presque toutes actionnées par les Sorgues, et le nombre des ouvriers qui y sont employés est de 600 à 650. La journée de ces ouvriers qui y sont employés est de 600 à 650. La journée de ces ouvriers, l'élite de la population sous le rapport de la force musculaire, varie de 2 fr. 50 à 3 fr. ¹

Au commerce spécial des garances se rattachent des industries secondaires qui lui doivent leur prospérité : ainsi la fabrication des barriques, celle des cartons qui servent à les entourer et celle des toiles d'emballage pour les alizari.

Annuaire du Vaucluse (1840).

1. L'époque la plus propère de cette culture fut connue vers 1860 et la garance disparut complètement vers 1880 lorsqu'on découvrit l'alizarine.

67 Esprit Requier

Le désir de compléter la flore inconnue de ce pays, travail auquel il avait consacré beaucoup de temps et plusieurs voyages, l'avait attiré en Corse¹. Il s'occupait à Bonifacio à classer ses récentes découvertes, lorsqu'il fut frappé d'une apoplexie foudroyante.

Sa fortune, son temps, ses études, son existence furent consacrés à ce qu'on peut appeler sa tâche de prédilection, à répandre les bienfaits, à se dévouer à l'avancement et au progrès de l'histoire naturelle qui faisait ses délices, à agrandir sans cesse son domaine, à lui conquérir et à former des disciples.

Le jardin botanique, un des mieux peuplés de végétaux exotiques dont plusieurs lui doivent leur acclimatation dans le pays, est l'œuvre de ses soins et de ses travaux.

À côté du Musée Calvet, qu'il avait enrichi d'une quantité d'objets précieux d'archéologie, de numismatique, de vieilles chartes, de manuscrits, Requier peut être regardé comme le créateur du musée d'histoire naturelle² de cette ville, l'un des plus complets et des plus riches qui existent en province; il en était conservateur, et c'est à ce musée qu'il avait fait don de ses livres rares de botanique et de sciences naturelles, d'un coquillier complet et admirable de classification, de son herbier si riche qu'on ne peut le comparer qu'à ceux de sir Joseph Banks, de Benjamin Delessert et de Candolle.

Mais ce qui rehaussait tous ses mérites, c'était la modestie, la simplicité, unies dans cette nature d'élite, à une si haute intelligence, à une érudition si profonde et si variée, à une si admirable générosité.

D'HOMBRES-FIRMAS..

Notice nécrologique sur Esprit Requier

1. Il y rencontra J.-H. Fabre.

2. j. Guérin fut le fondateur du jardin botanique.

68 La proclamation de la seconde République à Avignon

À la réception des dépêches annonçant successivement la chute de Guizot, la constitution d'un nouveau ministère, l'abdication de Louis-Philippe, les Vauclusiens s'agitent et se demandent avec anxiété si les républicains sortiront enfin victorieux de leur lutte.

Le 25 février, une dépêche apprend aux Avignonnais la proclamation de la République et la constitution d'un gouvernement provisoire. Cette bonne nouvelle circule bientôt de bouche en bouche ; la ville entière est en émoi ; la mille population des quais du Rhône fait retentir les cris joyeux de : « Vive la République ! » La journée se termine tranquillement, mais vers les huit heures du soir des attroupements nombreux ont lieu sur la place de l'Horloge. Le flot populaire monte sans cesse ; bientôt il s'agite et reflue vers la Préfecture en criant à pleins poumons : « Vive la République ! ».

L'administration préfectorale reste muette ; elle refuse de proclamer la République et de faire appel au concours de tous les citoyens pour assurer l'ordre et la sécurité publique. La foule grande, devient furieuse, menaçante ; elle veut avoir satisfaction. Cédant enfin aux vives sollicitations de ceux qui l'entourent et aux menaces du peuple, le préfet paraît sur le balcon et proclame le nouveau gouvernement par l'organe de l'honorable Alphonse Gent. De frénétiques applaudissements accueillent les paroles de ce dernier, la foule revient en chantant vers la place de l'Horloge. Des groupes se détachent peu à peu et parcourent la ville en poussant de formidables vivats et en faisant ressortir des chants patriotiques ; Bientôt le tocsin se fait entendre et le tintement des cloches va porter au loin, à travers le calme de la nuit, la nouvelle de la chute du roi et l'avènement de la Seconde République.

Tout à coup on voit déboucher sur la place de l'Horloge une foule immense avec la musique de la garnison en tête. La présence du maire et de ses deux adjoints donne à cette solennelle manifestation un caractère presque officiel. Le cortège parcourt la ville à la lueur des torches et au bruit des fanfares. Partout se font entendre des acclamations frénétiques qui indiquent l'état d'esprit de la population avignonnaise. Après une promenade de plusieurs heures, on revient sur la place du Palais. Comme minuit sonne, le maire exhorte ses administrés à rentrer paisiblement chez eux. Les manifestants se retirent tranquillement en commentant les incidents de cette mémorable journée. Tous disent en « a parté », qu'il ne peut pas y avoir en France une ville capable de donner à la République une adhésion plus prompte et plus sincère.

Un grand nombre de communes vauclusiennes étaient au courant de ce qui se passait à Paris. Elles fêtèrent à leur manière le triomphe du parti républicain. Les cloches sonnèrent un peu partout, emportant dans les nues les cris d'allégresse et les chants démocratiques des populations enthousiasmées.

Immédiatement après la proclamation de la République, un comité républicain s'était formé à Avignon pour assurer au nouveau gouvernement le concours des populations de Vaucluse. Ce comité était composé des citoyens Eugène Raspail, Duchesne, Granier, Danis, Petibon, Alphonse Gent.

Le peuple réuni à la mairie d'Avignon, approuve la constitution du comité auquel il adjoint les citoyens Dominique Laurent, Michel Dumas, Joseph Caritoux, Xavier Bernard.

Les neuf délégués prêtent serment d'accomplir avec dévouement et fidélité les fonctions qui leur sont confiées ; de leur côté, les citoyens présents à la réunion jurent d'exécuter les ordres de leur délégation.

I. LAZARE.

La seconde République dans le département de Vaucluse.

69 Le vieux marché de la place Pie

La foule avec peine circule.

C'est le vieux marché d'autrefois ;

Tumultueux et plein de voix,

Dans un soleil de canicule.

Sous un énorme parasol,

Les provençales installées

Offrent en gerbes étalées

Les produits vermeils de leur sol.

Et devant cette marchandise

Où défile un peuple sans fin,

Le pauvre est conduit par la faim,

Le riche par la gourmandise.

Le maître d'hôtel rouge et gras

Passe avec sa grande corbeille ;

La ménagère, frêle abeille,

Glisse, un panier au bras.

L'invalides couvert d'entailles

Porte, sans crainte de déchoir,

Son déjeuner dans un mouchoir\$

À Carreaux ou peint de batailles.

La revendeuse, en un patois
Familiier, hèle la servante ;
Et de sa voix rauque lui vante
Ses melons, ses aulx ou ses pois.

Et c'est une procession
De gens qui cherchent leur pâture
Ou bien flairent quelque aventure
Dans cet étrange tourbillon.

Le soldat rêve de conquête ;
Le gourmet rêve de primeurs ;
Loin des appels et des clameurs
Un groupe féminin caquète.

Et, plus loin, un clairon éclate ;
Le spectacle change aussitôt ;
On se porte vers le tréteau
Du banquiste en robe écarlate.

Qui nous redira sur leur ton
Les querelles des poissonnières,
Les ripostes des cuisinières,
À propos de sole ou de thon?...

Maintenant, dans les mornes halles,
Tels des oiseaux qu'on aurait pris,
Lanbguissent les fruitières pâles,
et les poissonnières sans cris.

P. MANIVET.
Les cloches lointaines.

70 La fondation du Félibrige (1854)

Parmi les félibres, nous citerons :

Roumanille (1818-1891), né à St-Rémy dans une famille où l'on conservait soigneusement la langue et les vieilles traditions. À Avignon, il rencontra Mistral élève encore au pensionnat où il était professeur-surveillant. Cette liaison providentielle unit les deux jeunes poètes. Ils ne se quitteront jamais. Royaliste fervent et catholique convaincu, Roumanille combattit ardemment la République en 1848. Au sortir de la mêlée publique, le poète s'occupa surtout de grouper les poètes provençaux pour leur faire appliquer les règles d'une grammaire provençale. En 1858, il ouvrit sa « librairie provençale ». Il publia l'*Armana Prouvençau*, de 1858 à sa mort, *Li Margaridelo*, *Li sounjarello*, *Lis Oubreto*, etc...

Théodore Aubanel (1829-1886) fut le poète lyrique du Félibrige. « La joie des travaux agrestes, les veillées de Font-Ségugne, le rire des jeunes filles dans les champs, les beaux enfants dont les yeux s'ouvrent à la lumière, la moisson sous le soleil rude qui fait briller les faux..., voilà ce qu'Aubanel a chanté avec la plus vive expression, voilà ce qu'il a peint avec le pinceau le plus juste et le plus coloré. Mais il n'est pas moins capable de donner la sensation de l'horrible, de broser des tableaux de terreur et de mort. » E. Ripert.

Les principales œuvres sont : *La Miougrano entre duberto*, *Lou Libre de L'Amour*, *Li Fiho d'Avignoun*, *Lou Rèire*, *Soulèu*, et des drames *Lou Pan dou Pecat*, *Lou Pastre* et *Lou Raubatori*.

C'est lui qui a employé la langue la plus pure et la moins chargée en termes de langue d'oc étrangers au terroir.

Frédéric Mistral (1830-1914) est né à Maillane. Son père, ancien soldat de l'Empire, comme celui de Roumanille, était revenu au « Mas du Juge » clutiver la terre de ses aïeux. Après avoir terminé ses études ; il retourna dans la maison paternelle. « Le pied sur le seuil du mas paternel, les yeux sur les Alpilles, il jure alors de relever le sentiment de la race, de provoquer la résurrection de la vieille langue et de réhabiliter cette langue par le prestige de la poésie ».

À partir de 1852, il est présent à toutes les manifestations en faveur de la langue provençale.

Ses principales œuvres sont : *Mirèio*¹, *Calendau*, *Lis Isclo d'Or*, *Lou Resor dou Félibrige*, *Nerto*, *la Rèino Jano*, *Lou Pouèmo dou Rose*, *Moun Espelido*, *Memori e Raconte*, *Discours e Dicho*, et de nombreux articles de journaux et revues du Félibrige.

Félix Gras est né à Mallemort du Comtat, Juge de Paix à Avignon, il fréquenta les félibres et bientôt écrivit lui aussi en provençal. Il a écrit : *Li Rouge dou Miéjour*, *Toloza*, *Li Papalino*, etc.

Seul, il fut républicain et libre-penseur alors que tous les autres ont été des catholiques ardents.

D'autres félibres moins connus, mais quelquefois tout aussi grands poètes sont Anselme Mathieu, Tavan.

Un poète et philosophe Marc Bonnefoy, de Sablet, et M. Paul Manivet, le chantre de notre pays, méritent aussi de n'être pas oubliés.

1. Lamartine a dit de ce chef-f'œuvre : »C'est ce pays qui a fait le poème. La Provence a passé tout entière dans l'âme de son poète. Un pays est devenu un livre.

Il fut écrit au ciel qu'un dimanche fleuri, le 21 mai 1854, en pleine primevère de la vie et de l'an, sept poètes devaient se rencontrer au castel de Font-Ségugne : Paul Giera ..., Roumanille, un propagandiste qui sans en avoir l'air, attisait incessamment le feu sacré autour de lui ; Aubanel, que Roumanille avait conquis à notre langue ; Mathieu ... ; Brunet ... ; le paysan Tavan qui, ployé sur la houe, chantonnait au soleil comme le grillon sur la glèbe ; et Frédéric, tout prêt à jeter au mistral comme les pâtres des montagnes, le cri de race pour héler, et tout prêt à planter le gonfalon sur le Ventoux...

À table, on reparla, comme c'était l'habitude de ce qu'il faudrait faire pour tirer notre idiome de l'abandon où il gisait depuis que, trahissant l'honneur de la Provence, les classes dirigeantes l'avaient réduit, Hélas ! à la domesticité. Et alors, considérant que, des deux derniers Congrès, celui d'Arles et celui d'Aix, il n'était rien sorti qui fit prévoir un accord pour la réhabilitation de la langue provençale ; qu'au contraire, les réformes proposées par les jeunes de l'école avignonnaise, s'étaient vues, chez beaucoup, mal accueillies et mal voulues, les Sept sz Font-Ségugne délibérèrent, unanimes, de faire bande à part et, prenant le but en main, de le jeter où ils voulaient.

— Seulement, observa Paul Giéra, puisque nous faisons corps neuf, n il nous faut un nom nouveau ... Usité pour désigner les poètes d'une époque, le mot de *troubadour* est décati par l'abus qu'on en a fait, et à renouveau enseigne nouvelle !

Je pris la parole.

— Mes amis, dis-je, à Maillane, il existe, dans le peuple un vieux récitatif (les Sept douleurs de la Ste Vierge, racontées par St Anselme) qui s'est transmis de bouche en bouche et qui contient, je crois, le mot prédestiné.

— Les ept félibres de la Loi, mais c'est nous autres, s'écria la tablée, va pour *félibre*.

Et Paul Giéra ayant versé dans les verres taillés une bouteille de Châteauneuf qui avait sept ans de cave, dit solennellement : « À la santé des félibres ! » Et, puisque nous voici en train de baptiser, adaptons au vocable de notre Reconnaissance tous les dérivés qui doivent en naître (félibrerie, félibriser, félibrée, félibréen, félibrige furent tout à tour proposés par ces poètes enflammés).

... C'est dans cette séance, mémorable à juste titre et passée aujourd'hui, à l'état de légende, qu'on décida la publication sous forme d'almanach (l'Armana provençau) d'un petit recueil annuel qui serait le fanion de notre poésie, l'étendard de notre idée, le trait d'union entre félibres, la communication du Félibrige avec le peuple.

D'après F. MISTRAL.
Mes Mémoires. (Roumanille, éditeur).

71 La Langue Provençale au XIX^esiècle

Li Fabre

Comme un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspre oublejo.
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèt ;
L'auro deja foufo plus frejo ;

Boufo plus forto e fai gibla
Li pibo proumte àgingoula ;
Lou bàrri di nivo s'estrasso ;
L'or giselo esbléugissènt, I issant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'encendi s'atubo au tremount.
D'uno batajo de demoun
Dirias de fes lou tuert aurouge ;
Dirias, dins li nivo espouti,
Que de manescau fantasti
Tabason sus lou soulèu rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gïgant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jonine matin
Li rai d'or, li rai diamantin
Qi dou soulèu soun la courouno.

Les Forgerons

Comme un cavalier qu se hâte,
Regardez le jour passer :
sur son chemin le soir verse l'ombre.
Tel qu'un brigand dans la forêt,
la nuit traîtresse est à l'arrèt ;
La bise souffle déjà plus froide.

Elle souffle plus fort et fait pencher
les peuplier prompts à gémir.
Le rempart des nuages se déchire ;
L'or jaillit éblouissant et laisse
Un long rideau couleur de sang
qui flotte, fouetté par la tempête.

L'incendie s'allume au couchant.
d'une bataille de démons
On dirait parfois le choc sauvage ;
On dirait dans les nuages en lambeaux,
Que des maréchaux fantastiques
Frappent à grands coups sur le soleil rouge.

Tantôt debout, tantôt ployés,
dans le ciel les forgerons géants,
avec des gestes ardents, farouches,
forgent pour le jeune matin
les rayond d'or, les rayons de diamant
qui du soleil sont la couronne.

D'après CH.-P JULIAN et P. FONTAN.
Anthologie du Félibrige Provençal

72 Un peintre félibre : Pierre Grivolos

Les peintres les plus distingués que nous citerons en dehors de Pierre Grivolos sont : Vaison, dont on peut admirer le « Retour du marché », les frères Laurent de Carpentras, Seyssaud, Paul Saïn, Montagné, Omer, Lesbros, Firmin, et les aquarelliste Bergier et Lina Bill, artistes dont on retrouve les principales toiles au Musée Calvet ou au Musée de Carpentras.

Ce qui paraît apparenter le plus Pierre Grivolos au mouvement félibréen, c'est la façon dont il s'inspira dans ses toiles des idées directrices du Félibrige : il prend ses sujets de tableaux dans les poèmes provençaux. Son premier envoi au Salon est un « Vincent Blessé » et quatre vers de Félix Gras forment le thème de ses « Chasseurs de Renard ». Comme les félibres, il s'attache à nos fêtes religieuses, processions de la Fête-Dieu, sorties des Pénitents, des Choristes, des Dames de la paroisse, à nos coutumes locales, comme les Marchés de la Place Pie ou de la Pignotte, la Charette de St-Éloi, les Magnaneries, ou à nos types comtadins et avignonnais, revendeuses de la halle, travailleurs des champs, pâtres, fileuses, décoconneuses, tondeurs de chevaux, etc...

Mais surtout il peint les paysages lumineux de notre terroir, et c'est là qu'il nous apparaît encore mieux le peintre-félibre. Comme Aubanel, comme Félix Gras, comme Mistral, et souvent avec eux, il a parcouru le Comtat, du Mont-Ventoux aux collines de Villeneuve ou aux Alpilles, des rives du Gardon aux plateaux de Vaucluse, et comme eux il éclaire ses œuvres d'un rayon de soleil ; comme eux, il se laisse prendre par la poésie de la campagne, des moissons, des rochers et emporté par cette vision constante de la lumière, il devient « le peintre des colorations énergiques et des vibrations lumineuses ». Aussi que de liens entre eux!... Épris du même idéal, ils cherchent ensemble à le réaliser : il y a par exemple une communion constante entre Pierre Grivolos qui s'inspire souvent des sentiments du poète de la « Miou-grano » (Roumanille) et le grand coloriste Aubanel, « qui pour ses sonnets prend des tons sur la palette du peintre », ainsi que l'a fait bien remarquer M. Paul Manivet.

Pierre Grivolos est d'autant plus remarquable qu'il pénètre mieux la nature et la lumière provençales. Plus il est artiste, plus il est félibre, et moins il est félibre, moins il est artiste.

D'après L'ABBÉ J. SAUTEL .
P Grivolos. (Macabet, Vaison 1924).

73 J.H. Fabre au travail : Nourriture de Bousier

Henri Fabre a erré pendant toute son enfance dans le Rouergue où il est né. Puis il vint vendre des citrons à la foire de Beaucaire. Mais il sentait en lui la vocation de l'éducateur. Il se présentait à l'École Normale d'Avignon où il enlève d'emblée la première place.

Au bout de la première année, il savait tout ce qu'on apprenait à l'École Normale. Déjà il étudiait dans le mystère de son bureau, l'aile du papillon, le dard de la guêpe ou la coque du laurier rose.

À sa sortie, il est nommé instituteur au collège de Carpentras. En y formant les autres, il se forma lui-même, car il rêvait de transformer les méthodes d'enseignement. Assez de dictées, assez de grammaire ! Apprenons à connaître la nature, pensait-il.

Nommé professeur en Corse, il y séjourna quelques années, et déjà il avait conquis tous les grades universitaires. Nommé à Avignon, il y termina sa carrière de professeur ; après il s'installa à Orange et enfin à « l'Harmas » de Sérignan où il est mort. Toute sa vie il a observé les insectes...

D'après L. MATHON

Le scarabée a rencontré, paraît-il, un morceau fort à son goût, car pendant ces douze heures, il ne discontinue pas sa bombance, toujours attablé, immobile, au même point. À huit heures du soir, je lui fais une dernière visite. L'appétit ne paraît pas avoir diminué. Je trouve le gloton en aussi bonnes dispositions que s'il débutait. Le festin a par conséquent duré quelque temps, jusqu'à disparition totale du morceau. Le lendemain, en effet, le scarabée n'est plus là, et de l'opulente pièce attaquée la veille il ne reste que des miettes.

Le tour du cadran et au delà pour une séance de table, c'est fort beau comme goinferie ; mais voici qui est beaucoup mieux comme célérité de digestion. Tandis que, à l'avant de la tête, la nourriture continuellement se mâche et s'engloutit, à l'arrière, continuellement aussi, elle reparait dépouillée de ses particules nutritives et filée en une cordelette noire, semblable au ligneul du cordonnier. Le scarabée ne fiente qu'à table, tant est prompt son travail digestif. Sa filière se met à fonctionner dès les premières bouchées ; elle cesse son office peu après les dernières. Sans rupture aucune du commencement à la fin du repas, et toujours appendu à l'orifice évacuateur, le fin cordon s'y amoncelle en un tas aisément déroulable tant que la dessiccation ne l'a pas gagné. Cela fonctionne avec la régularité d'un chronomètre. Toutes les minutes, — soyons plus précis, et disons toutes les cinquantes secondes, — une éruption se fait et le fil s'allonge de trois à quatre millimètres. De loin en loin, je fais intervenir les pinces, je détache le cordon, en déroule le tas sur une règle graduée pour en connaître le produit. Le total des mensurations me donne, dans douze heures, une longueur de 2 m. 88.

Dans ce étonnant alambic, qui ne chôme eut-être jamais, si ce n'est lorsque les victuailles manquent, la matière ne fait que passer, aussitôt travaillée par les réactifs de l'estomac, aussitôt épuisée. Il est à penser qu'un laboratoire aussi prompt pour assainir l'immondice a quelque rôle à remplir dans l'hygiène générale.

J.-H. FABRE

La vie des insectes. (Morceaux choisis, p. 15)

Delagrave, éditeur.

74 Félix Charpentier : Le Monument du Centenaire

Né à Bollène le 10 décembre 1858, mort à Paris en décembre 1924. Il était fils d'un humbre meunier dont le sport favori fut la lutte, très en honneur dans la contrée.

À l'école, un morceau de bois et un couteau à la main, le futur artiste s'exerçait déjà. Dans les briqueteries, il travailla comme apprenti et comme ouvrier. Pendant ses loisirs, il modelait des figurines avec de l'argile. La façade de la maison paternelle montre les ébauches d'une tête d'ange et d'une main en plâtre.

Cela n'était par grand'chose pour les parents. Mais Bastet, autre sculpteur de Bollène, élève de l'école nationale des Beaux-Arts, devine le futur maître dans ces premiers essais.

À seize ans, Charpentier entre à l'école des Beaux-Arts d'Avignon et à 19 à celle de Paris. À sa sortie, il installe son atelier et l'on va connaître bientôt son génie.

En 1879, son succès s'affirme au Salon, succès qui va croissant d'année en année. En 1887, on lui attribue une deuxième médaille et une bourse de voyage. Il peut visiter l'Espagne et l'Italie.

« Charpentier relègue au second plan les mîtres italiens qui lui paraissent faux de couleur et maniérés de formes, pour leur préférer les Espagnols au caractère si humain, avec un sentiment d'exactitude et de sincérité absolue, lorsqu'ils veulent rendre la souffrance. Si l'affinité avec ces derniers n'existe pas dans le genre, elle est indéniable dans la manière de voir ». G. GRANDIN.

Nous avons de lui :

À Bollène : les Lutteurs, le Mineur, la Chanson, L'improvisateur, le Monument aux Morts, les bustes de Bastet et Pasteur.

À Avignon : les Lutteurs, le monument du Centenaire, de J.-H. Fabre, les Adieux d'une Hirondelle, les bustes des peintres Vayson et Paul Saïn, la sentinelle des morts, au cimetière, la cheminée monumentale de l'Hôtel de Ville et diverses œuvres au Musée Calvet.

Longtemps à l'honneur, il connut le plus grand succès. Sorti du peuple, il a été un rude travailleur. Son œuvre est immense. Elle est dispersée dans la France entière.

Parmi les autres sculpteurs, nous citerons : les frères Briand, Bastet, J.-P. Gras, M^{me} Desprez, J.-L. L'Homme.

La ville d'Avignon avait décidé l'érection d'un monument commémoratif de la réunion du Comtat Venaissin à la France. C'est alors que l'auteur des « Lutteurs » qui se disposait à partir en Italie pour se conformer au règlement sur le prix du Salon, éleva en moins d'une semaine la magistrale maquette qui devait lui valoir cette importante commande.

Il serait oiseux de rappeler, ici, les entraves que l'auteur rencontra pour l'exécution, non plus que les violentes et les puériles polémiques qu'il suscita.

Enfin, le 19 juillet 1892, l'antique cité des papes inaugura ce monument élevé place de l'Horloge, sur l'emplacement de la statue du brave Crillon. Une souscription ouverte par la ville d'Avignon et à laquelle prit part l'État, en couvrit les frais, en partie du moins.

Ce monument, véritable poème de pierre, si remarquable par sa composition, son exécution et ses grandes proportions, ne comporte pas moins de douze personnages répartis en trois groupes : la Famille, le Serment et l'Appel, mais réunis entre eux par la nécessité de l'enchaînement décoratif et qui sont d'une allure bien personnelle, d'un mouvement plein de vie. Les

lignes en sont simples, harmonieuses et la facture impeccable.

La statue de « la France », qui couronne le monument est d'une noble et fière allure ; elle a 4 mètres et les groupes qui l'accompagnent en ont trois. L'ensemble ne mesure pas moins de 16 mètres de hauteur sur 10 mètres de largeur à la base. Au-dessus du socle, le lion populaire, une épée sous la griffe en garde l'accès.

Cette œuvre d'une si captivant harmonie est le fruit de près de deux années de travail. Et quel travail ! Charpentier fut secondé par son collaborateur et par tout une escouade d'artistes et ouvriers, au nombre desquels il m'est agréable de citer le dévoué V Girard.

GEORGES GRANDIN.
(Félix Charpentier)